54me Année — N° 11,889 (6 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (6 Pages) Lundi 23 Février 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. RANDOLET
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTION
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE : N° 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulv de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

FÊTE EN L'HONNEUR DU CLAIRON ROLLAND

Le président de la République a présidé hier soir le grand banquet des Rouergats offert au clairon Rolland.

Dans le discours qu'il a prononcé au dessert, le président de la République a fait le plus vif éloge du clairon Rolland qui mérite de figurer au premier rang de l'inépuisable liste de ces vénérés soldats qui ont ajouté de belles pages à notre histoire militaire.

Dans les annales africaines, le clairon de Sidi-Brahim a inséré un chapitre d'émotion poignante et d'éternelle puissance symbolique.

Ce jeune homme qui, tombé blessé entre les mains redoutables d'Abd-el-Kader et sommé de décourager par les accents d'une sonnerie de retraite, les efforts suprêmes de ses compagnons d'arme, se relève pour lancer sur le champ de bataille un air de défi, n'est-ce-pas, s'est écrié M. Poincaré l'image du soldat français jamais abattu ou dérouté par la fortune contraire, toujours confiant en l'avenir, toujours alerte, toujours fier et indompté ?

Le président a bu à la verte vieillesse du clairon Rolland.

Les convives ont fait une ovation enthousiaste à M. Poincaré et au héros de Sidi-Brahim.

UN GRAND BANQUET OFFERT A M. BRIAND

La Commission administrative du Pari républicain socialiste a décidé d'organiser à Paris, dans la première quinzaine de mars, un grand banquet populaire au cours duquel M. Aristide Briand exposera la politique sociale du Parti.

L'INAUGURATION DU MONUMENT BERTEAUX

Le Banquet

ARGENTEUIL. — Le banquet, qui a suivi l'inauguration du monument Maurice Berteaux, a réuni 400 convives.

Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Monis, ministre de la marine, qui s'est défendu de parler au nom du gouvernement. C'est seulement comme ancien chef du cabinet dont il faisait partie qu'il a voulu prendre la parole.

Il a rappelé le programme de l'ancien ministre de la guerre qu'on peut résumer par ces deux mots : « Justice et Bonté. »

« Que l'exemple et les enseignements de M. Berteaux, a ajouté M. Monis, nous rendent toujours plus unis, plus justes, plus patriotes ! »

M. Noulens, ministre de la guerre, a ensuite constaté que la manifestation présente, si elle est une manifestation de deuil, est aussi une manifestation d'espérance. Il a proclamé que le véritable démocrate était avant tout patriote.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

HIRSON. — M. Dormoy, radical-socialiste, a été élu conseiller général avec 450 voix, contre M. Villemaint, progressiste.

CONFÉRENCE DE LA FEDÉRATION RÉPUBLICAINE

BEAUVAIS. — Une grande conférence a eu lieu hier sous les auspices de la Fédération républicaine.

Des discours ont été prononcés par MM. Hucher, député de Beauvais ; Périnard, conseiller général de Versailles, et Charles Benoist.

Celui-ci a certifié que les progressistes et les socialistes qui, avec lui, menèrent la campagne en faveur de la R. P., se trouveront aujourd'hui lundi pour demander au ministère de se prononcer de façon catégorique pour ou contre la loi de trois ans.

L'AGITATION CHEZ LES MINEURS

CARMAUX. — Les mineurs de Carmaux, convoqués par les syndicats jaunes et rouges ont tenu hier une réunion en commun au nombre de deux mille.

Après avoir entendu les explications des chefs des deux organisations, l'assemblée, tenant compte que les projets de retraites reviendraient prochainement mardi devant la Chambre des députés, a décidé d'ajourner sa décision au sujet de la grève jusqu'à jeudi, suivant que l'article 12 du projet de loi sera ou non maintenu.

Au cours d'une seconde réunion publique, M. Jaurès a rappelé les divergences profondes existant entre les mineurs du Nord et du Midi.

SAINT-ETIENNE. — La *Raison* annonce la grève des mineurs pour aujourd'hui lundi.

Le préfet de la Loire a pris la direction de la police.

Le calme est complet dans tout le bassin de la Loire.

DOUAI. — Le Comité régional de la Fédération des travailleurs du sous-sol a rédigé un manifeste de grève protestant vivement contre le vote d'une loi de retraites qui réserve de cruelles désillusions pour le présent et pour l'avenir.

Le manifeste invite les travailleurs du sous-sol a demeurer solidaires et à appliquer les décisions du Congrès de Lens.

RIVE-DE-GIER. — Les mineurs de la vallée se mettront en grève ce matin.

On ne signale aucun incident.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE DE MISS PANKURST

LONDRES. — Miss Pankurst ayant prononcé un discours en faveur des suffragettes, du haut d'une fenêtre, la police est intervenue. Une femme vêtue du manteau de Miss Pankurst étant sortie de la maison a été arrêtée, mais la police s'étant aperçue du stratagème, a sommé miss Pankurst de se rendre.

Celle-ci ayant refusé de sortir, la maison a été « enfumée » et la suffragette arrêtée.

LE MAUVAIS TEMPS

Un Cyclone dans l'Ain

OYONNAX. — On signale qu'un cyclone vient de dévaster la vallée d'Oyonnax. Des centaines d'arbres ont été déracinés.

Une Tempête dans les Alpes

BERNE. — Au moment où l'express du Loetschberg arrivant de Kauderstef à 3 h. 40 l'après-midi, sortait du tunnel, les deux derniers wagons ont été renversés par une terrible tempête de fœhn, la plus violente qu'on ait vue depuis vingt ans.

Un voyageur de Lucerne a été blessé mortellement ; il a succombé peu après.

Trois autres voyageurs ont été blessés. Le personnel du train est indemne.

La circulation étant interrompue on transborde les voyageurs car la violence de la tempête empêche de déblayer la voie.

On espère y arriver cette nuit et rétablir la circulation pour ce matin.

Sur d'autres points des Alpes suisses, on signale des tempêtes de foehn.

L'ÉQUIPAGE DU « MEXICO »

LONDRES. — On mande de Wexford qu'en raison de l'état de la mer, il semble impossible de pouvoir porter secours avant plusieurs jours aux survivants de l'équipage du *Mexico*.

LES AFFAIRES D'ORIENT

En Albanie

VALONA. — Apprenant que le prince de Wied avait accepté la dignité souveraine, la foule portant l'étendard albanais, a parcouru les rues de la ville en chantant des refrains patriotiques.

LES TROUBLES AU MEXIQUE

LONDRES. — Le Foreign Office communique aux journaux une note disant que le gouvernement des Etats-Unis ayant assumé la protection de la vie et des biens des citoyens anglais dans le Mexique, des explications catégoriques ont été demandées à Washington sur le cas Benton.

Le gouvernement des Etats-Unis a promis de communiquer au plus tôt les rapports de ses consuls à Juarez et à Torreon.

Nouvelles du Sénat

Le Travail des Femmes

La Commission du travail, au Sénat, a entendu, vendredi après-midi, une délégation du Conseil national des femmes françaises, composé de Mmes Jules Siegfried, présidente ; Avril de Sainte-Croix, secrétaire générale, et Duchêne, présidente de la section du travail.

Cette dernière a rappelé qu'à l'occasion du dernier Congrès international des femmes (juin 1913), la section du travail du Conseil national des femmes françaises avait émis le vœu que les plus grands efforts soient faits pour :

1° Réglementer le travail à domicile.

2° Travailler par tous les moyens possibles à la réalisation du principe : « à travail égal, salaire égal ».

3° Instruire socialement et professionnellement l'ouvrière.

4° Eclairer le consommateur et l'inciter à s'organiser.

5° Favoriser l'action coordonnée de la coopération et du syndicat.

6° Insister auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'élargissement du champ d'action de la loi proposée par la Commission du travail à la Chambre, des précisions sur certains points, la suppression de la différence prévue entre le salaire de l'ouvrière à domicile et celui de l'ouvrière en atelier, l'institution de sanctions plus fortes et son vote prochain.

Bien que n'ayant obtenu satisfaction à la Chambre que sur certains points, le conseil national des femmes françaises dans son désir de voir aboutir avant la fin de la législature actuelle la réforme soumise à la sanction du Sénat, se fait un devoir de ne pas insister davantage pour la modification de certains articles dans le sens indiqué plus haut, afin de ne pas retarder le vote d'une loi qui intéresse si profondément la femme ouvrière, aussi bien au point de vue de sa dignité que de son salaire, et qui s'impose avec une telle urgence.

Mme Avril de Sainte-Croix a présenté quelques objections touchant le paragraphe 2 de l'article 33, en ce qui concerne l'inégalité de salaire admise entre l'ouvrière travaillant à l'atelier et celle travaillant à domicile et permettant l'infériorisation d'un tiers pour le salaire de cette dernière. Elle a fait remarquer qu'il y avait là consécration de deux injustices : l'une, d'ordre matériel, l'ouvrière à domicile ayant à fournir non seulement son travail mais à supporter des frais qui, dans le travail en atelier, sont à la charge du patron ; l'autre, d'ordre moral, l'ouvrière à domicile ne travaillant le plus souvent chez elle que pour un faible salaire. Elle a également formulé sa crainte que cette possibilité de réduction ne soit une « porte dont profiteraient certains employeurs peu soucieux de la situation économique de leurs ouvrières.

LES AFFAIRES D'ORIENT

L'Appel suprême des Epirotes

Athènes, 22 février.

Les représentants des Epirotes viennent de remettre aux ministres des puissances à Athènes une note qu'il déclarent être l'appel suprême à la justice de l'Europe, qui livre, sans garanties d'aucune sorte, 130,000 Grecs à l'Albanie.

La note se termine par ces mots :

Faute d'une solution qu'il aurait été pourtant aisé de trouver, le peuple pirote se voit dans l'obligation de déclarer aux puissances qu'il ne peut se soumettre à leur décision. Il proclamera son indépendance et combattra pour son existence, ses traditions et ses droits.

Mais avant d'exécuter cette résolution extrême, l'Epire une dernière fois, s'adresse à ses juges et les adjure de modifier l'arrêt condamnant tout un peuple. Ce peuple espère que les puissances voudront lui faire connaître leur décision suprême. Puisse cette décision éviter à l'Europe civilisée chrétienne la lourde responsabilité des horreurs d'une lutte sans merci !

La Fédération des Gauches

LE POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

La réunion tenue au Havre, le 15 février, qui a fait dans toute la France une grande et durable impression, précise suffisamment l'attitude de notre parti dans la question militaire et nationale. Nous ne nous étions pas lancés, de gaîté de cœur, vers la solution « troisanniste », mais nous ne pouvions davantage songer à reculer devant un sacrifice nécessaire. Il ne s'agit pas d'une politique militaire de principes, mais d'une politique de défense nécessaire, à laquelle il faudra s'attacher fermement, tant que les conditions qui l'ont fait naître subsisteront en Europe.

Voilà la seule attitude possible pour un parti qui se respecte. Toutes les individualités tant soit peu conscientes de leur responsabilité, dans le parti radical unifié, l'ont senti comme nous : M. Léon Bourgeois, M. Doumergue ont voté la loi ; M. Noulens, ministre de la guerre, qui l'a votée également, n'admettrait certainement pas que ses amis l'obligeassent à la renier. Il n'y a donc qu'une seule façon d'agir actuellement à cet égard. Le gouvernement l'adopte, non sans réticence et mauvaise humeur. Mais cette façon d'agir se rattache à notre méthode, il faut bien le dire, et c'est contre l'élément agissant de ses amis que le ministre de la guerre assure la défense du Pays, par les moyens que ses prédécesseurs ont mis entre ses mains.

Le raisonnement que nous venons de faire peut se répéter exactement s'il s'agit de politique intérieure, de finance ou d'administration. Là encore, le grand public est finalement avide d'un peu de sérieux. Il est las de ces politiciens de congrès qui font acclamer des ordres du jour comminatoires contre les ministres de l'heure et puis se hâtent, quand ils leur succèdent, de faire comme eux. Il est las de ces hommes qui ne conçoivent même pas ce qu'est une responsabilité et pour lesquels un programme d'opposition n'est autre chose qu'une machine de guerre contre le ministère en exercice. Il est las surtout d'une gestion des affaires du pays dans laquelle les intérêts de parti priment systématiquement l'intérêt général de la nation.

En tout autre temps ce serait un simple cliché que de parler d'intérêt général, de gouvernement sérieux, d'administration ordonnée et régulière des richesses du pays. Au point où nous en sommes arrivés, c'est véritablement un programme de politique intérieure que d'exiger que les procédés de gouvernement et d'administration de la France changent du tout au tout. Quand les finances, malgré de merveilleux excédents, sont dans l'état que l'on connaît, quand plusieurs grandes administrations, qui débordent dans un cadre trop étroit, sont menacées par le désordre ou se montrent notoirement inférieures à leur tâche, quand la machine parlementaire se révèle incapable non seulement de mettre un budget en équilibre mais même de le voter, et quand tout cela survient dans une Europe inquiète, instable et sous la menace constante d'un conflit, l'heure n'est-elle pas venue de réclamer avant tout une politique de sérieux financier, d'ordre administratif, de gestion véritablement pratique des grands intérêts de la France ?

L'heure de l'intervention du grand public, vrai gardien de l'intérêt général, a en effet certainement sonné, et nous pouvons deviner ce qu'il réclamera des gouvernants de demain.

Il ne leur demandera aucun abandon de l'œuvre politique accomplie jusqu'ici. Ceux qui connaissent l'opinion de ce pays savent qu'il est au fond très démocrate, très laïque, en même temps que très ami de l'ordre et du sérieux en affaires. Une politique de laïcité ferme mais non vexatoire, de réformes sociales bien étudiées et de développement économique, voilà ce qu'il préfère. Il suffit d'avoir un peu parcouru notre merveilleuse patrie pour constater que la masse des citoyens ne veut pas être brimée par d'anciens adversaires antirépublicains dont elle se méfie, mais qu'elle n'a pas d'autre part beaucoup plus de sympathie pour les démagogues qui cultivent le désordre et récoltent la stérilité.

Ceci ne doit-il pas nous dicter notre ligne de conduite ? Quand MM. Briand et Barthou sont venus, ces jours-ci, nous prêcher la nécessité de veiller à l'intégrité nationale, ils ont tenu un langage qu'aucun républicain ne pouvait désapprouver. Le ministre de la guerre actuel n'aurait pas parlé autrement. Mais ils n'ont pas suffisamment insisté sur ce fait que la charge militaire énorme qui nous incombe ne sera aisément supportée que par une France bien administrée et où la richesse générale soit stimulée par une politique intelligente et large.

C'est fort bien de faire une politique militaire nationale, mais elle exige des moyens financiers sur lesquels les grands partis doivent avoir leurs solutions prêtes. Nous voyons trop que les radicaux unifiés n'ont pas, à cet égard, de programme : M. Caillaux n'a présenté son projet d'impôt sur le capital que pour le faire enterrer décemment par une Commission ; il ne posera pas davantage la question de confiance sur son projet d'impôt sur le revenu, et du reste nul n'ignore que ce n'est pas avec cet impôt-là qu'on peut songer à combler le déficit ; nous avons enfin, à plusieurs reprises, signalé dans quelle malheureuse incertitude est laissée la question de l'emprunt. Le pays n'aime pas l'esprit dans lequel les éléments avancés du parti républicain abordent le problème fiscal ; prêt à payer, le peuple français ne veut pas que l'impôt apparaisse, soit comme un moyen d'inquisition, soit comme un moyen de pression, soit enfin comme une sorte de punition infligée à certaines classes de la population. M. Briand disait, l'autre jour, à propos des réformes politiques, une parole profonde : On ne les réalise d'une façon durable que dans un pays uni. Combien cela est encore plus vrai en matière de finances !

Ajoutons enfin qu'on ne réalise de bonnes réformes fiscales que dans un pays prospère. Il ne faut pas croire qu'on arrache l'argent de la poche des contribuables par une fiscalité draconienne. La vraie façon de l'obtenir, c'est de le faire en quelque sorte déborder, en provoquant l'enrichissement général du pays. Piètre politique que celle qui consiste à effrayer les intérêts, à brimer le commerce et l'industrie, comme si tous les organes d'une nation n'étaient pas solidaires !

Ce point de vue, les Havrais, depuis le plus riche jusqu'au plus modeste, le comprennent à merveille : ils savent que la moindre diminution dans l'activité générale du port ne tarde pas à se répercuter sur le sort des moindres travailleurs. Nous voudrions que des orateurs autorisés, parmi ceux qui ont mission de définir la politique de demain, développent cette préoccupation, qui est celle de tous nos concitoyens. Fermement attachés à ce qui fait la tradition politique des militants républicains, inébranlablement dévoués à la défense de la patrie elle-même, nous croyons que seule une France développée économiquement et matériellement prospère peut faire face aux rudes sacrifices que la nécessité réclame d'elle.

P. H.

L'Inauguration du Monument Berteaux

L'inauguration du monument élevé par souscription à la mémoire de Maurice Berteaux, ancien député de Seine-et-Oise, ancien vice-président de la Chambre des députés, et ancien ministre de la guerre, dont on n'a pas oublié la fin tragique sur le champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, a eu lieu hier matin à Argenteuil.

Parmi les personnalités politiques qui, devant la gare, attendent les ministres de la guerre et de la marine, se trouvent MM. Aimond, Poirson, Dreyfus, sénateurs de Seine-et-Oise ; Dalimier, Francklin-Bouillon, Vian et Thalamas, députés de Seine-et-Oise ; Autrand, préfet ; le général Hirschauer, etc.

A onze heures un quart, MM. Noulens et Monis arrivent à Argenteuil.

Lorsque le cortège se met en route vers la Mairie, une violente bordée de coups de sifflet se fait entendre. Des manifestants crient « Vive la loi de deux ans ! » et chantent sur l'air des *Lampions* : « Les deux ans ! Les deux ans ! »

Devant le monument, M. Noulens prend la parole.

Discours de M. Noulens

Ministre de la Guerre

Le ministre de la guerre apprécie en ces termes l'œuvre de Maurice Berteaux au point de vue de la défense nationale :

Avant de devenir ministre, Maurice Berteaux avait été rapporteur du budget de la guerre à la Chambre des députés...

Parmi les réformes qu'il réclamait avec le plus d'énergie figurait l'égalité du temps de service militaire, que la législature de 1889 avait négligé de réaliser. Ce principe, grâce à Maurice Berteaux, a triomphé dans la loi de 1905 d'une façon définitive. La durée du service militaire a pu être modifiée depuis, sans que le principe fondamental de l'égalité du devoir militaire pour tous les jeunes Français fût seulement remis en discussion.

Au surplus, la loi de 1889 n'avait pas été sans aggraver même les dispositions de la législation précédente, en laissant subsister une catégorie de privilégiés, elle n'avait rien exigé d'eux en retour ; elle ne leur avait imposé aucune obligation supplémentaire comme rachat de la faveur dont ils étaient l'objet. Il en était résulté une pénurie extrême de nos cadres en officiers de réserve.

M. Noulens rappelle que Maurice Berteaux voulut « remédier à cette situation par la solution définitive du difficile problème de l'encadrement des réserves ». L'organisation du haut commandement et l'avancement des officiers sollicitèrent également son attention. Maurice Berteaux s'était également préoccupé de la création du Conseil supérieur de la défense nationale, ayant dans ses attributions la mobilisation de l'armée et celle de la flotte, et de l'organisation des pouvoirs publics en temps de guerre.

C'est au milieu de ces travaux, dit-il, que survint la crise provoquée par le conflit des intérêts français et allemands au Maroc.

La situation de notre armée de campagne était favorable ; le matériel nouveau d'artillerie était achevé, ses approvisionnements provisoires au complet.

Dans nos places de guerre, par contre, apparaissaient des points faibles, auxquels la transformation de notre armement ne nous avait pas laissé le loisir d'apporter toutes les améliorations désirables.

Les événements précipitèrent les solutions. Berteaux engagea sous sa responsabilité, sans attendre les délais d'un vote du Parlement, les dépenses nécessaires pour mettre nos places fortes en état de répondre à toutes les éventualités.

En cette circonstance, il fit preuve d'un esprit d'initiative et d'une énergie qui ne surprendront aucun de ceux qui ont connu son dévouement à la cause publique et son patriotisme.

M. Noulens termine en rappelant que lors des événements sanglants de Fez, en avril 1911, Maurice Berteaux, « en donnant au général Molnier des instructions politiques générales, mais en lui laissant l'entière liberté dans le choix des moyens d'exécution, en osant faire confiance ensuite avec une inaltérable sérénité au commandant du corps expéditionnaire, a donné une fois de plus un grand exemple de maîtrise de soi-même et de courage civique ».

LES EMBARCATIONS DE SAUVETAGE

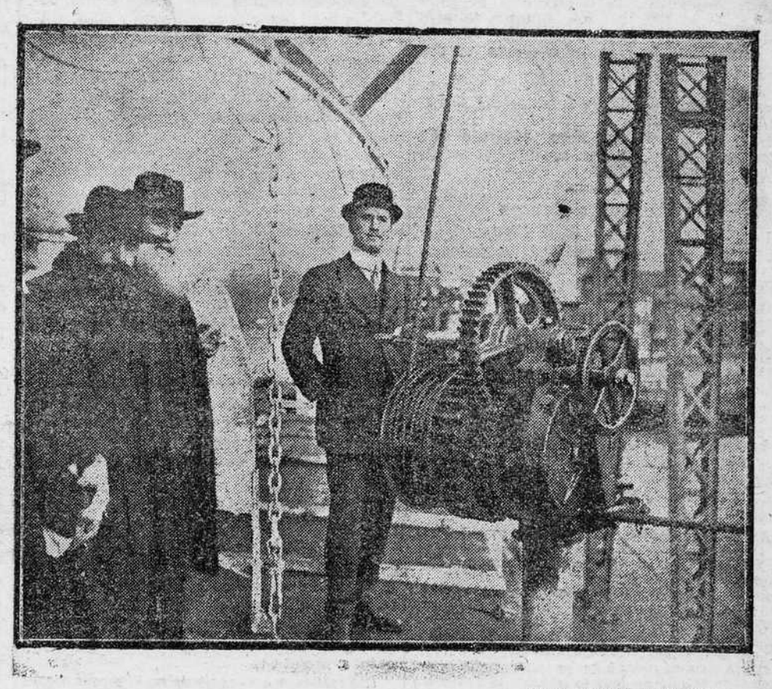

Photo et Cliché *Petit Havre*

L'APPAREIL ET SON INVENTEUR

Il est de toute évidence pour les personnes qui ont quelque connaissance des choses de la mer que, de tous les apparaux destinés à assurer le sauvetage des personnes lorsqu'un navire est en danger de disparaître, soit à la suite d'un abordage, d'un incendie ou d'un échouement, le canot demeure le plus pratique, le plus sérieux des engins que l'on puisse mettre à la disposition des intéressés.

Qu'il s'agisse de s'y réfugier lorsque le bâtiment principal coule, ou qu'il faille l'utiliser pour gagner un navire de secours ou une côte proche, il est incontestablement l'appareil le plus sûr, le plus maniable que l'on connaisse à l'heure présente.

Malheureusement la mise à l'eau des embarcations au cours d'un accident de navigation ne va pas sans de grandes difficultés.

Le plus souvent la mer est en furie, le navire pris par le travers roule bord sur bord, ou présente une gîte considérable. Fréquemment, malgré la diligence et la vaillance des équipages, malgré l'habileté du commandement, les canots sont brisés par les lames contre la muraille des navires, avant même qu'ils aient atteint l'eau ou que les matelots aient réussi à décrocher les palans.

Souvent aussi, la hauteur considérable que sépare la partie supérieure du navire où sont rangés les canots de sauvetage et le niveau de la mer, rend l'opération de la mise à l'eau très difficile. Les canots demeurant suspendus assez longtemps sur les palans durant la période de descente, se trouvent à tout moment, sous l'action du roulis, projetés contre les parois du bâtiment, et il faut toute l'énergie, tout le sang-froid dont sont seuls capables des marins exercés, pour éviter de terrifiantes catastrophes.

Dans toutes les marines, dans toutes les grandes entreprises de constructions navales on s'est efforcé de rechercher des dispositifs susceptibles de permettre la mise à l'eau rapide et sûre des embarcations les plus chargées.

Elles sont fort nombreuses les installations tendant à atteindre un tel but qui ont été mises en application durant ces dernières années. Le Congrès international de sauvetage qui s'est tenu à Gand en 1913, en a fait connaître quelques nouvelles, mais les compagnies de navigation désireuses de faire acte d'humanité, et d'assurer à leur clientèle toute la sécurité désirable, continuent à s'efforcer de mettre en service des dispositifs toujours plus pratiques, plus puissants pouvant permettre le maniement aisé des lourdes chaloupes dont l'emploi est maintenant imposé par tous les gouvernements. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de ces installations au fur et à mesure de leur mise en service sur les bateaux fréquentant notre port.

Tout récemment encore nous entretenions nos lecteurs de l'essai, très concluant, qui venait d'être fait à bord du steamer *Pérou*, de la Compagnie Générale Transatlantique, d'un crochet à déclanchement automatique imaginé par M. Mariet-L'Anthoën, commis aux vivres du paquebot *France*.

Ce crochet a pour objet de permettre de libérer l'embarcation de ses palans dès qu'elle a touché l'eau et d'enlever à l'équipage le souci, toujours sérieux, que peu causer le décrochage de ces palans.

Aujourd'hui, nous avons à signaler l'essai d'un nouvel appareil qui vient d'être placé à bord du steamer *Bougainville*, récemment lancé pour le compte de la Société des Chargeurs Réunis.

Cet appareil, dont la conception est due à M. Colegrave, officier de la marine nationale britannique, dont M. Félix Samson, d'Harfleur, est ici le représentant, a pour but de rendre extrêmement rapide la descente des embarcations.

Pour cela, l'inventeur a imaginé de substituer aux palans, dont le fonctionnement, en raison de l'enroulement multiple des cordages est forcément lent, un simple câble d'acier se développant sur un tambour fixé au porte-manteau.

On conçoit que, sous le simple poids de l'embarcation et de ses occupants, le canot doit descendre très rapidement, mais, comme il peut être utile d'enrayer parfois cette descente, notamment quand il faut éviter un choc trop brusque sur la mer, l'inventeur a relié le tambour à un système de freinage extrêmement puissant et d'une grande originalité.

Le frein est constitué par des plateaux métalliques qui frottent plus ou moins fortement les uns sur les autres. Ce frottement a lieu sous l'action d'un levier dont un homme règle la pression, en se servant d'un volant qui manœuvre une vis de réglage.

D'autre part, comme la suppression des palans obligerait les équipages à de très gros efforts lorsqu'il faudrait procéder à la remise à bord des canots, l'inventeur a imaginé d'actionner le tambour sur lequel s'enroule le câble d'acier, au moyen d'une série de roues dentées de dimensions variées, de sorte que avec une manivelle manœuvrée à la main, un seul homme peut assurer l'ascension du canot.

Nous avons pu personnellement effectuer cette manœuvre avec une grande facilité.

En outre, si l'équipage doit se borner à remonter les câbles — par exemple lorsqu'il est nécessaire de s'en servir rapidement pour faire descendre une seconde embarcation — il est alors loisible de se servir d'une autre manivelle qui, reliée à une roue dentée de grand diamètre, fait tourner plus rapidement le tambour.

Grâce à ce dispositif, il suffit de choisir le moment où le navire prend de la gîte, sous l'action de la lame, du côté où se trouve l'embarcation que l'on veut mettre à l'eau, pour laisser filer le câble de retenue.

En 15 secondes, un canot contenant 56 personnes est ainsi mis à l'eau, avec toute la sécurité désirable et sans que l'on ait à redouter un choc sur la paroi du bâtiment.

Le système est déjà en service sur les steamers de la compagnie Cunard, de la White Star Line, ainsi que sur les transports de troupes anglais.

La Compagnie des Chargeurs Réunis vient à son tour d'en décider l'application à toutes les embarcations du steamer *Bougainville* qui vient d'être construit par la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

Des essais très concluants ont été effectués hier dans la matinée et durant l'après-midi à bord de ce bâtiment, actuellement amarré dans le bassin Bellot.

En présence de M. Lefavre, ingénieur des Chargeurs Réunis et de M. Leblanc, ingénieur des Forges et Chantiers de la Méditerranée, l'inventeur M. le lieutenant Colegrave a fait fonctionner l'appareil avec une sûreté, une rapidité, une précision qui ont été très appréciés des officiers de marine et et des matelots qui en ont été les témoins.

A. PETIT.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Le Dreadnought **Kronprinz** *a été lancé à Kiel*

Samedi matin, a eu lieu à Kiel, en présence de la kronprinzessin, du prince et de la princesse Henri de Prusse, le lancement du dreadnought *Kronprinz*.

Le kronprinz, indisposé, n'ayant pu se déplacer, c'est le prince Henri qui prononça le discours d'usage.

Le prince rappela que ce nom de Kronprinz fut celui de la première frégate allemande.

Puis la kronprinzessin, marraine du nouveau navire, brisa sur sa proue la traditionnelle bouteille de vin mousseux allemand.

Le cuirassé glissa sur les flots.

Le *Kronprinz*, dont la construction coûta environ 62 millions de francs, est armé principalement de pièces de 305 millimètres. C'est le dix-septième dreadnought et le neuvième cuirassé allemand à turbines.

AUTRICHE

Le rajeunissement des cadres dans l'armée

Environ 300 officiers supérieurs de l'état-major, comptant plus de 35 années de service, viennent d'être invités à faire valoir leurs droits à la retraite.

Ce rajeunissement des cadres a été opéré sur l'initiative de l'archiduc François-Ferdinand.

ITALIE

Curieux cas de télépathie

Albert Wolff, qui assassina le commerçant Sigall, de Leipzig, au cours d'une excursion en automobile le long de la Riviera, ignore, à l'heure actuelle, que sa mère s'est suicidée, à Stuttgart, en se jetant, la nuit, de la fenêtre de son appartement.

Cependant dans la nuit qui suivit le suicide, soudain les gardiens furent réveillés par les cris d'Albert Wolff. Ils l'entendirent qui pleurait, en disant : « Maman est morte ! » Depuis ce cauchemar nocturne Wolff serait devenu fou.

Le juge d'instruction l'a fait examiner par le docteur Paul Stein. Elsa Keller, la femme de l'assassin, a été mise en liberté.

CHINE

Le « Loup Blanc » a massacré 1,300 personnes

On estime à 1,300 le nombre des hommes, femmes et enfants qui ont été massacrés par les bandits que commande le « Loup Blanc », lorsque, le 29 janvier, ils ont mis à sac Lioun-Tchéon.

Actuellement, 25,000 hommes de troupe sont dirigés de divers points sur la place de Tchang-Yang-Konan. Dans cette place se trouvent 2,000 bandits, dont la moitié sont armés de fusils modernes.

On exprime l'opinion que, si l'on ne profite pas de l'occasion pour exterminer les bandits du « Loup Blanc », ceux-ci formeront le noyau d'une nouvelle rébellion. Mais les troupes montrent, dit-on, une certaine répugnance à attaquer la place.

INFORMATIONS

A l'Elysée

Le deuxième grand bal de la saison offert par le président de la République et Mme Poincaré a eu lieu hier soir. Comme le précédent, il a attiré dans les salons de l'Elysée une affluence des plus nombreuses et des plus élégantes.

Le président de la République et Mme Poincaré recevaient à l'entrée du salon des Aides-de-Camp.

La grande salle des fêtes, réservée aux danseurs, a présenté durant toute la soirée la plus vive animation.

Le mauvais temps

Le vent souffle en tempête à St-Etienne. Les lignes télégraphiques et téléphoniques ont éprouvé de sérieux dégâts. On signale plusieurs personnes blessées.

On annonce que dans le courant de la nuit, un violent ouragan a sévi sur la commune de Blénod-lès-Toul.

Les communications télégraphiques et téléphoniques sont interrompues avec cette localité.

La Grève des Mineurs

Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Nord s'est réuni à son siège hier matin, sous la présidence de M. Goniaux, député. Il a voté l'ordre du jour suivant :

Après avoir épuisé son ordre du jour, le Conseil a pris connaissance de la déclaration de grève générale lancée par la Fédération des travailleurs du sous-sol ;

Met les ouvriers en garde contre cette manœuvre qui est dirigée contre eux pour satisfaire la haine de quelques individus qui ne peuvent digérer les résultats que vos organisations ont conquis de haute lutte ;

Invite les camarades à ne se référer qu'aux ordres de la Fédération, qui se réunira le 23 février pour étudier la loi des retraites, votée par le Sénat dans sa séance du 20 février.

Les Meubles de Marie-Antoinette

Devant la première chambre du tribunal civil de la Seine, M. Jean du Goût, marquis de Casaux, réclamait 300,000 francs de dommages-intérêts à un marchand de meubles parisiens, à raison d'un préjudice qu'il exposait en ces termes :

— Je suis, alléguait-il, propriétaire d'une bergère, d'un lit de repos et d'un écran ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette et ayant une valeur considérable, tant au point de vue historique qu'au point de vue artistique. Ces meubles sont devenus ma propriété en août 1865, lors du décès de mon père. Depuis cette date, ils sont toujours restés en ma possession, sauf une fois, il y a à peu près vingt ans. J'ai alors consenti à les exposer au musée des Arts décoratifs qui, en 1896, m'a demandé l'autorisation de les faire photographier, autorisation que j'ai refusé de donner. A deux reprises, j'ai tenté, à l'hôtel Drouot, de vendre ses meubles. Ils n'ont pas atteint le prix que j'espérais. J'ai appris que cette dépréciation était due à ce fait que les meubles ont, contre tout droit, été copiés et reproduits, et que les reproductions sont vendues sans mon autorisation. L'auteur de ces reproductions est un marchand de meubles parisien, qui se vante de posséder des surmoulages et qui offre à tout venant des copies pour un prix déterminé. Par ce fait, le marchand de meubles m'occasionne un préjudice considérable.

A quoi le grand marchand de meubles répondait tout d'abord en soutenant l'irrecevabilité de la demande du marquis. Il objectait ensuite que ce marquis ne possédait pas de droit exclusif à la propriété artistique en ce qui concernait les meubles dont il s'agit. D'autre part, le demandeur ne justifiait pas du dépôt d'un modèle ou de dessins au tribunal de commerce.

— Enfin, ajoutait-il, M. de Casaux ne justifie d'aucun préjudice. En quoi le droit de propriété allégué par M. de Casaux sur les meubles de Marie-Antoinette se trouve-t-il atteint par mon fait ? Lors d'une de ses tentatives de vente à l'hôtel Drouot, le prix offert à M. de Casaux a été de 180.000 francs, alors que le prix des meubles critiqués est de 10.000 francs. Cette différence de prix démontre a l'évidence qu'aucun doute ne peut exister dans l'esprit des amateurs.

Sur conclusions de M. le substitut Regnault le tribunal a considéré que si les copies de meubles ont été faites à l'insu de leur possesseur, cependant le marchand n'avait pas à rechercher ce possesseur pour lui demander son autorisation. En somme, le négociant très légitimement en possession de modèles anciens et présumés, par cela même tombés dans le domaine public, n'a commis aucune faute.

Et voilà pourquoi le marquis de Casaux a été débouté de sa demande.

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 22 février, 11 h.

Extrêmes barométriques : 752 millim. à Nice, 729 millim. à Brest.

Profonde dépression Ouest Europe.

Temps probable : Vent d'entre Sud et Ouest, pluies, temps moins doux.

PAR-CI, PAR-LA

Billet

A un Garde Champêtre.

Qui de nous songeait à Coivrel, dans l'Oise. Coivrel ? Mais oui, Coivrel, un petit village obscur et pacifique, où les jours s'écoulent indolents et doux, où les gardes champêtres vieillissent sans s'en apercevoir, dans la tranquillité d'une belle nature trop simple et trop bucolique pour tenter la cupidité des drôles.

Car il est à supposer, Monsieur, que si les méchants rôdeurs et leurs querelles vous avaient mis en tête le poids du noir souci vous n'auriez jamais eu l'idée de nous donner ce superbe exemple de verdeur et de charmant espoir.

Les cloches de Coivrel ont sonné, hier, en votre honneur. Ce jour-là, vous avez laissé à la maison la belle plaque de cuivre emblème de l'autorité, le képi qui souligne en votre emploi une pointe de devoir militaire. Et vous êtes parti d'un pas alerte pour la mairie, pour l'église, dans la joie d'un village en fête qui saluait votre courage et l'enguirlandait de ses bons vœux.

Car il faut bien reconnaître, Monsieur, que vous n'êtes pas un époux ordinaire. Près de quatre-vingts années ont passé sans éteindre en vous les feux d'hyménée. A l'heure où certains s'inquiètent et se prennent parfois à regarder de l'autre côté du fossé, voici que vous entreprenez de fonder une famille et que vous allez prononcer le « oui » des engagements solennels.

Soixant'-seize ans... Vous sortiez d'une église.
De votre hymen c'était le premier jour !

Gai ! Gai ! Marions-nous !

Et comme il faut, en toute logique, des époux à peu près assortis, c'est à une fiancée de soixante-dix ans que vous êtes allé demander d'être désormais la compagne de vos jours passés à l'eau de Jouvence par la magie des plus crânes résolutions.

Des railleurs à l'esprit de malice vous diront peut-être : « Pensez à la France ! » Je préfère vous souffler : « Que deviendront les champs dont vous êtes le garde, ô vaillant garde champêtre ? »

Mais vous devez avoir pour l'instant tant de félicité neuve dans l'âme que la paix des champs vous doit peu inquiéter. En un pays où les octogénaires convolent, les champs sont assez sages pour se garder tout seuls.

ALBERT-HERRENSCHMIDT.

Chez les Agents du Service actif des Douanes

Les membres de l'Union générale des agents du service actif des douanes ont tenu hier, dans la salle de la rue Labédoyère, une réunion ayant pour objet d'examiner la situation dans laquelle ils se trouvent placés au point de vue financier et de rechercher les moyens propres à faire aboutir les revendications relatives au relèvement des traitements. Notre collaborateur F. Polet a récemment exposé à cette place quelle était la situation et quels étaient les desiderata des intéressés. Nos lecteurs sont donc au courant de la situation et nous n'avons qu'à donner ici un compte rendu de la réunion.

La séance était présidée par M. Lucas, secrétaire général de la section havraise, ayant comme assesseurs MM. Granger, secrétaire adjoint et Dufour, trésorier.

Un certain nombre de dames sont venues assister à la réunion et l'on remarque également la présence de MM. Meyer, conseiller général ; Deliot et Brot, conseillers d'arrondissement.

En ouvrant la séance, M. LUCAS remercie les élus de leur appui, il salue les dames qui ont répondu à l'invitation du Conseil d'administration et fait connaître que si cet appel a été fait c'est qu'il a paru qu'en la circonstance il était intéressant pour les ménagères de connaître quels efforts faisaient leurs époux pour améliorer leur situation.

Ayant remercié tous les assistants qui se préoccupent de défendre une cause intéressante, M. Lucas présente les excuses de MM. Brindeau, sénateur ; Siegfried, Bureau, Ancel, Bignon, de Folleville, députés ; Génestal, maire ; Jennequin, adjoint ; Coty, conseiller d'arrondissement.

Le dévoué secrétaire général n'entend pas démontrer la nécessité qu'il y a à relever les traitements de tous les petits fonctionnaires, mais il est incontestable que dans cette œuvre de relèvement les douaniers ont toujours été sacrifiés.

Aujourd'hui un mouvement général se dessine et chacun, dans sa sphère, s'efforce d'obtenir satisfaction.

M. Caillaux a marqué son dernier passage au ministère des finances par une légère amélioration de la situation douanière ; mais une augmentation supérieure s'est produite dans le coût de la vie, de sorte que la situation apparait aussi mauvaise qu'auparavant.

L'orateur rappelle alors quels sont les traitements actuels ; il signale que la grande majorité des agents des douanes doit demeurer au titre de préposé. Sur 18,000 agents, vingt pour cent seulement peuvent atteindre les postes de sous-brigadier, brigadier et garde-magasins.

La fédération des fonctionnaires, à la suite de l'augmentation de solde accordée à l'armée, réclame pour ses adhérents un relèvement qui leur permette également de vivre.

M. Lucas demande si les douaniers entendent se détacher du mouvement où s'ils veulent aussi réclamer des traitements suffisants pour faire vivre leur famille.

Des bravos significatifs répondent à cette question.

A côté de ce principe, il importe surtout d'envisager les moyens qu'il convient d'employer pour obtenir ce résultat. L'Union estime qu'il importe non seulement d'agir auprès du gouvernement, mais aussi qu'il convient de réclamer des candidats à la députation l'engagement de voter les moyens propres à assurer le vote des augmentations.

En une précédente réunion, M. Jennequin a envisagé qu'il conviendrait de trouver des ressources nouvelles.

M. Lucas estime que les douaniers étant des électeurs ont le droit de poser énergiquement des questions à ceux qui vont se présenter aux élections et de faire bloc contre les candidats qui ne répondraient pas à leurs désirs.

Ils leur demanderont de s'engager à voter, en dehors des impôts indirects, toutes les ressources nécessaires pour répondre aux charges nouvelles.

Les candidats devront donc promettre de voter toutes les lois susceptibles de ne pas augmenter les charges des petits fonctionnaires ; c'est à cette condition que ceux-ci leur accorderont leurs voix.

Après cette allocution, M. GIRAUDI, délégué du Conseil général de l'Union, prend le premier la parole.

Il adresse tout d'abord l'hommage respectueux de l'Union aux épouses des douaniers « leurs compagnes de misère et d'infortune », dont il loue le dévouement inlassable, le travail opiniâtre, et dont le courage, le labeur écrasant permettent à la famille de « joindre les deux bouts », et font accepter au préposé la dureté de la situation. Près de son époux, la femme joue un rôle héroïque et c'est pourquoi elle a droit à tous les hommages.

Après ce préambule, M. Giraudi s'occupe de la question qui fait l'objet de la réunion.

Il rappelle que le dernier Congrès ne s'est pas montré satisfait des augmentations votées par le gouvernement et dont devaient bénéficier les douaniers, les indirects et les facteurs.

Pour établir le relèvement des salaires des postiers, le ministre des postes appela en consultation les représentants des Associations, et une commission extra-parlementaire élabora un programme qui fut soumis au Parlement.

A ce moment, M. Klotz, ministre des finances, pensa qu'il convenait aussi d'augmenter les douaniers, et demanda à l'Administration de lui faire des propositions dans ce sens. Celle-ci se borna à demander une augmentation de un sou par jour.

Les préposés protestent contre une attribution qui a l'air d'une aumône.

L'Assemblée générale désire qu'on leur attribue les augmentations envisagées et considérées comme justes en 1908.

Si les autres fonctionnaires obtiennent satisfaction, pourquoi les douaniers seraient-ils moins bien traités ?

L'orateur proclame que les agents des douanes, de toutes catégories, font leur devoir, et qu'on doit en conséquence les payer comme il convient.

Or, on ne les a jamais pressentis pour savoir ce qu'ils pouvaient demander. On a voté 30 millions pour les postes, 6 pour les indirectes, 40 pour les instituteurs, 80 à 100 millions pour l'armée, et les douaniers ne peuvent que se réjouir de cette augmentation, dont aucun n'est jaloux.

Mais ces hommes auxquels on ne peut reprocher de faire du bruit, qui ne manifestent aucun découragement puisque leur besogne se traduit par un excédent de recettes, se contenteraient d'une augmentation de 5,600,000 francs. L'Etat, qui leur demande une abnégation constante, une conscience nette, inaccessible aux tentations, doit les encourager dans l'observation de leurs obligations professionnelles.

L'orateur compare les traitements de nos douaniers avec ceux de toutes les nations voisines et montre que, sauf pour l'Espagne, une grande différence existe en faveur des douaniers des autres nations.

Il fait ensuite un exposé historique des projets d'augmentation présentés par les divers hommes d'Etat français, et déclare que la République peut compter sur le zèle de ses agents.

Ces paroles qui terminèrent l'allocution du délégué sont soulignées de chaleureux applaudissements.

Reprenant peu après la parole M. Giraudi entretient l'assemblée de la question des retraites et fait connaître que si le vote peut être obtenu au Sénat avant les vacances, ce sera à l'honneur de l'Association qui aura fait le nécessaire pour activer la solution.

Après que MM. Meyer, Déliot et Brot eussent assuré les douaniers de leur appui, M. Lucas adresse ses remerciements à tous ceux qui défendent la cause douanière.

Il est alors donné lecture de l'ordre du jour suivant qui est voté par acclamation :

Les unionistes du groupe havrais de l'Union générale des douanes actives, réunis en Assemblée générale extraordinaire au Havre, le 22 février, ont voté l'ordre du jour suivant :

Considérant que, malgré les jugements les plus élogieux émis en d'innombrables circonstances par les pouvoirs publics sur le corps des douaniers, leur fonction reste constamment parmi les moins rétribuées ;

Que, cependant, leur rôle, tant au point de vue économique qu'au point de vue militaire, est considérable et qu'on peut affirmer que par le caractère à la fois pénible, dangereux et délicat de leur emploi, leur situation est unique dans l'Administration française.

Constatant avec une pénible surprise que dans le projet de loi gouvernemental portant augmentation des traitements des agents des P. T. T., des indirectes et des douanes et en dépit des raisons majeures invoquées dans l'exposé des motifs, en ce qui les concerne, leur situation reste notablement inférieure à celle pourtant fort modeste des sous-agents des postes, alors que le gouvernement déclare « qu'il ne paraît pas contestable qu'en raison de la nature de leurs fonctions les agents des brigades n'aient des titres à des émoluments au moins aussi élevés que ceux des facteurs » ;

Considérant qu'il serait contraire à toute justice de leur refuser plus qu'aux autres fonctionnaires la possibilité de vivre de leur emploi ; qu'en tout cas ils sont les seuls employés de l'Etat pour lesquels, du haut de la Tribune du Parlement, on ait dû réclamer la liberté de rechercher un indispensable supplément de salaire dans un travail extérieur pendant les heures que, d'autre part, l'administration leur prescrit de consacrer au repos, afin de pouvoir supporter les fatigues des longues nuits passées à la belle étoile par tous les temps ;

Pour ces motifs, les unionistes du groupe du Havre réclament instamment aux pouvoirs publics et au Parlement qui viennent d'accomplir un acte de justice vis-à-vis des officiers et des sous officiers de l'armée en améliorant leurs soldes dans un seul exercice budgétaire, l'attribution aux douaniers, dès le budget de 1914, des traitements suivants, qui seront encore inférieurs à ceux accordés aux fonctionnaires de même catégorie :

Gardes-magasin......	2.400 et 2.300 francs
Brigadiers............	2.200 et 2.100 »
Sous-brigadiers......	2.000 et 1 900 »
Préposés, 1.800, 1.700	1 600 et 1 500 »

Comptent que les pouvoirs publics reconnaîtront l'urgence de cette réforme minima, indispensable pour attirer dans les brigades des candidats aptes à remplir utilement les fonctions de douanier et pour assurer aux agents l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

M. Giraudi fait ensuite un pressant appel pour que les douaniers demeurent fidèles à l'Union. Les délégués qui viennent en province n'entendent pas y chauffer le zèle des adhérents, mais au contraire s'y retremper au contact de forces vives.

Il faut que ceux qui sont appelés à siéger dans les bureaux soient menés par la majorité et non des meneurs.

C'est sur cette pensée chaleureusement acclamée par l'assistance que la réunion a pris fin.

A. P.

Renouvellement des Délégations cantonales

Le mandat de tous les délégués cantonaux précédemment en exercice ayant pris fin, le Conseil départemental de l'enseignement primaire a, comme nous l'avons annoncé, dans sa séance du 24 janvier 1914, procédé dans chaque canton, pour la période triennale 1914 1915 [illegible], aux nominations nouvelles que voici :

CIRCONSCRIPTION DU HAVRE

(SUITE)

3e Canton du Havre

Mmes Loir, 37, rue Béranger : Morgand, 185, boulevard de Strasbourg ; MM. Bayle, négociant, 8, place Jules-Ferry ; Brot, conseiller d'arrondissement, 66, rue Saint-Quentin ; Chevallier, pharmacien, 59, rue de l'Eglise ; Denis-Guillot, avocat, 148, boulevard de Strasbourg ; Deschaseaux, chef de service à l'usine Schneider, 49, route Nationale, à Graville-Sainte-Honorine ; docteur du Pasquier, 27, rue de Sainte Quentin ; Gruffaz, directeur d'usine, 29, rue François-Arago ; Léon Meyer, conseiller général, 14, rue d'Etretat ; Maurice Rebour, pharmacien, 87, rue Gustave-Brindeau ; Serrurier, adjoint au maire, 26, rue du Canon ; Thomas, camionneur, 38, rue de Fleurus ; Thuret, pharmacien, 208, rue de Normandie.

4e Canton du Havre

Mlle Dacret, institutrice honoraire, 24, rue de Tourville ; Mme Privat, 49, rue du Commerce ; MM. le Dr Bellet, 1, route Nationale, à Graville-Sainte-Honorine ; Berson, proviseur du Lycée ; Bouteleux, ancien maire de Graville-Sainte-Honorine ; Bresson, fondé de pouvoirs des Corderies de la Seine, 23, rue de l'Observatoire ; Brindeau, sénateur 53, boulevard de Strasbourg ; Chaillié, 267, rue de Normandie ; Cossé, jardinier, 17, rue Samson, à Graville-Sainte-Honorine ; Déliot, conseiller d'arrondissement, 30, rue de Tourville ; Dorion, ingénieur, 42, rue Jean-Baptiste-Eyriès ; Flageollet, négociant, 52, rue de Neustrie ; Dr Henry, 24, rue Jules-Lecesne ; Jallageas, négociant, 18, cours de la République ; Jennequin, adjoint au maire, 20, rue Marie-Thérèse ; Lhommedé, 216, boulevard de Graville, à Graville-Sainte-Honorine ; Pincedé, entrepreneur de pompes funèbres, 178, route Nationale, à Graville-Sainte-Honorine ; Tailleux, avoué honoraire, 33, rue Montmirail, à Graville-Sainte-Honorine.

5e Canton du Havre

Mlles Chevalier de Coninck, 31, rue Mare ; Mougel, directrice honoraire d'école supérieure, 33, rue de Tourville ; MM. Aufry, 90, rue du Lycée ; Louis Bridan, président de l'Amicale de l'école rue Gustave-Flaubert, 9, rue de Cronstadt ; Chou, 5, rue Jules-Ancel ; Dupuis, 34, rue du Champ-de-Foire ; Encontre, négociant, 65, rue Gustave-Flaubert ; Fréger, directeur d'école honoraire, 54, rue de Phalsbourg ; Guillaumot, comptable, 27, rue Saint-Roch ; Morgand, négociant, 185, boulevard de Strasbourg ; Ramelot, négociant, 13, rue Madame-Lafayette ; Jules Rœderer, 53, rue Félix-Faure ; Rots, négociant, 10, impasse Dagobert ; Emile Valentin, adjoint au maire, 70, rue Thiébaut.

6e Canton du Havre

Mmes Gibert, boulevard François-Ier ; Ernest Siegfried, 50, rue Félix-Faure ; MM. Bricka, négociant, 25, rue des Gobelins ; J. de Coninck, courtier, 19, rue de la Côte-Morisse ; Dr Deronde, 28, rue Léon-Buquet ; Duchaussoy, président de l'Amicale Jean-Macé, à Sanvic ; Génestal, conseiller général, maire du Havre, 23, rue de la Ferme ; Pigoreau, ancien maire de Lillebonne, 5, rue Géricault ; Reinhart, négociant, 114, boulevard Maritime ; Rebour, directeur d'école honoraire, 15, place St-Vincent-de-Paul ; Léon Rœderer, négociant, 31, rue Felix-Faure ; Schmidt, pharmacien, 105, rue d'Etretat ; Vavasseur, maire de Sanvic, 16, rue de la République ; Visconti, 35, rue Gambetta, à Sanvic ; Windesheim, négociant, 12, rue des Brindes.

Canton de Montivilliers

Mme Célinska de Zaramba, à Montivilliers ; MM. le Dr Chevalier, à Montivilliers ; Coquerel, à Rouelles ; Delalonde, propriétaire, à Gonfreville-l'Orcher ; Dumont, à Montivilliers ; Guéroult, à Montivilliers ; Herouard, à Montivilliers ; Hubin, industriel, à Gonfreville-l'Orcher ; Lecarpentier, ancien maire de Montivilliers ; Lecourt, à Montivilliers ; Levesque-Herault, à Montivilliers ; Petitpas, maire de Rolleville ; Pètre, ancien instituteur, à Gainneville ; Rocher, ancien maire d'Octeville-sur-Mer ; Tauries, à Gainneville.

Canton de Criquetot-l'Esneval

Mme Coutant, à Etretat ; MM. Bureau, député, à Etretat ; Delamare, maire de Pierrefiques ; Dr Fidelin, conseiller général, à Etretat ; Fiory, maire d'Etretat ; Foubert, ancien maire de Fongueusemare, à Criquetot-l'Esneval ; Jeanne, adjoint au maire d'Etretat ; Julien, conseiller municipal, à Criquetot-l'Esneval ; Lamand, instituteur honoraire, à Criquetot-l'Esneval ; Louvel, maire de Vergetot ; Pesquet, maire de Gonneville-la-Mallet ; Rondeaux, maire de Cuverville-en-Caux ; Sieurin, agriculteur, à Angerville-l'Orcher ; Vattement, maire de Criquetot-l'Esneval.

CIRCONSCRIPTION DE BOLBEC

Canton de Bolbec

MM. le Dr Auger, maire de Bolbec ; Aurey, agriculteur, à Bouzeville-la-Grenier ; Avenel, adjoint au maire de Bolbec ; Baudin, adjoint au maire de Bolbec ; Blond, vétérinaire, conseiller municipal, à Bolbec ; Dr Bonysson, conseiller municipal, à Bolbec ; Debray, industriel, maire de Lanquetot ; Dervin, maire de Nointot ; Guenet, ancien conseiller municipal, à Bolbec ; Maquet, maire de Lintot ; Leseigneur, conseiller général, à Bolbec ; Lheureux, ancien négociant, secrétaire de la Chambre de commerce, à Bolbec ; Passas, ancien maire de Bolbec ; Paumelle, ancien adjoint au maire de Bolbec ; Pillon, instituteur retraité, conseiller municipal, à Bolbec ; Tocqueville, vice-président de la Famille scolaire, à Gruchet-le-Valasse.

Canton de Fécamp

MM. Louis Caron, conseiller municipal, président du Cercle des Ecoles, à Fécamp ; Delaunay, industriel, à Fécamp ; Delbende, bibliothécaire, à Fécamp ; Dieterle, maire de Criquebeuf ; Dr Dufour, à Fécamp ; Dr Forterre, conseiller municipal, à Yport ; Hettier, ancien pharmacien, aux Loges ; Charles Le Borgne, armateur à Fécamp ; Lecanu, horticulteur, à Fecamp ; Lethuillier, ancien adjoint, à Yport ; Lhonoré, agréé honoraire, conseiller municipal, à Fécamp ; Liberge, maire de Saint-Léonard ; Moulin, greffier de paix, à Fecamp ; Sorel, pharmacien, à Fécamp ; Valliez, publiciste à Fecamp.

Canton de Goderville

MM. Bellet, maire de Goderville ; Cormier, maire d'Angerville-Bailleul ; Gustave Duflo, maire de Manneville-la-Goupil ; Georges Duflo, conseiller municipal à Bréauté ; docteur Jouen, conseiller général à Goderville ; Emile Lebreton, adjoint au maire d'Annouville-Vilmesnil ; Paul Morisse, agriculteur, à Goderville ; Périer, agriculteur, à Bec-de-Mortagne ; Sémelagne, conseiller municipal, à Bénarville ; Vasselin, instituteur retraité, à Auberville-la-Renault.

Canton de Lillebonne

Mme Marcel Lemaitre, présidente du Comité de patronage des Ecoles maternelles, à Lillebonne ; MM. René Barge, conseiller général, maire de Saint-Maurice-d'Etelan ; Caron, maire de Lillebonne ; Paul Emery, négociant, à Lillebonne ; Ferrand, ancien greffier de paix, à Saint-Maurice-d'Etelan ; Galland, conseiller municipal, à Lillebonne ; Homais, pharmacien, conseiller municipal, à Lillebonne ; Langlois, conseiller municipal, à Petitville ; Lebigre, conseiller municipal, à Lillebonne ; Lefebvre, agent-voyer, à Lillebonne ; Lelièvre, instituteur retraité, à La Frenaye ; Legendre, adjoint au maire de Lillebonne ; Monnaie, adjoint au maire de Mélamare ; Ponset, ancien receveur d'enregistrement, à Bolbec ; Quesney, adjoint au maire de Lillebonne ; Sorel, conseiller municipal, à Saint-Antoine-la-Forêt ; Dr Trancon, à Lillebonne.

Canton de Saint-Romain

MM René Benoist, négociant à Saint-Romain : Bredaz, président de l'Association agricole, à Graimbouville ; Carrey-Prevost, président de la Société d'Instruction populaire, à Etainhus ; Cléron, propriétaire, à Saint-Gilles-de-la-Neuville ; Fauvel, mécanicien, à Tancarville ; Dr Paul Fidel, à Saint-Romain ; Hervé, ancien maire d'Oudalle ; Lecat, horloger, président de la Mutualité, à Saint-Romain ; Fernand Périer fils, agriculteur, à Saint-Aubin-Routot ; Pouchain, maire de La Cerlangue ; Edouard Sanson, propriétaire, à Etainhus ; André Siegfried, docteur ès-lettres, à Trois Pierres ; Verdier, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, maire de Tancarville.

Conseil départemental de l'Enseignement primaire de la Seine-Inférieure

A la suite du renouvellement triennal auquel il vient d'être procédé, le Conseil départemental de l'enseignement primaire de la Seine-Inférieure se trouve définitivement constitué, pour une période de trois ans, à dater du 1er janvier 1914, de la manière que voici :

MM. le Préfet, président ; l'Inspecteur d'Académie, vice-président ; Acher, conseiller général au Havre ; Lormier, conseiller général à Roncherolles-sur-le-Vivier ; Rouland, conseiller général à Bertreville-Saint-Ouen ; le directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ; Mme la directrice de l'Ecole normale d'institutrices ; MM. Beaufils, inspecteur primaire à Rouen, secrétaire ; Risson, inspecteur primaire au Havre ; Sallé, instituteur à Etoutteville ; Vittecoq, directeur d'école au Havre ; Mlles Gascuel, directrice d'école maternelle au Havre ; Vasselin, directrice d'école à Yport.

DIMANCHE GRAS

On eut pu avoir à se plaindre d'un plus mauvais temps pour le dimanche gras.

Le baromètre descendu jusqu'à 735, ce qui indiquait « grande pluie » n'a pas donné la véritable physionomie de l'après-midi.

Et les promeneurs, à peu près sûrs d'avoir le pied sec, se dirigèrent vers la rue de Paris où ils furent bientôt très nombreux.

Des batailles de confettis s'engagèrent et l'on fit un léger prélude au mardi-gras.

On aperçut aussi, ça et là, quelques travestis, mais si peu...

Manœuvre de Cadres

Ecole d'Instruction Militaire

M. le général commandant d'armes informe MM. les officiers de complément qu'une manœuvre de cadres de garnison aura lieu le 25 février courant.

Ceux qui désirent prendre part à cet exercice devront être rendus le 25 février, à 8 h. 30 au carrefour à 400 mètres Est de Mérinville (ferme).

En outre, il est fait connaître que le quatrième exercice sur la carte de l'Ecole d'instruction de la 3e région (Centre du Havre) aura lieu pour les officiers de complément d'infanterie, le jeudi 26 février courant, de 18 h. 15 à 19 h. 30, dans la salle A de l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée, à droite).

Le quatrième exercice sur la carte pour les officiers de complément de l'artillerie, des services administratifs et le 3e exercice du service de santé, aura lieu le même jour et aux mêmes heures, au Cercle de garnison, 9, place Gambetta, au second.

Fête de la Police

Le banquet annuel de la Société Amicale de Prévoyance du personnel de la police du Havre, aura lieu le jeudi 12 mars prochain, le même jour, il y aura une fête familiale au Cercle Franklin, qui sera donnée en l'honneur des membres honoraires de la Société et leur famille.

Cette journée de fête s'annonce comme devant obtenir un gros succès.

Les Débits de Boissons alcooliques

La lutte contre l'alcoolisme semble vouloir s'organiser sérieusement et deux importants groupements viennent de prendre de sérieuses décisions à ce sujet.

A la séance tenue vendredi dernier par le Congrès des Maires, séance que présidait M. Talansier, conseiller général, maire de Ribennes (Lozère) et vice-président de l'Association, le baron Joseph du Teil, maire de Saint-Momello (Nord), a fait une communication sur l'alcoolisme.

Le Congrès a adopté un vœu qui résume les conclusions du rapporteur et demande que les débits ne puissent être installés à proximité des casernes, des écoles et des usines. Une seconde motion a été votée pour que soit établie une sévère règlementation pour les établissements tenus par des femmes.

D'autre part, à la quatrième séance, tenue le 19 février par la Société des Agriculteurs de France, M. Chassagnade-Belmin, rapporteur de la section d'économie et de législation rurales, a traité la question de la limitation du nombre des débits de boissons. Il montre que le nombre, sans cesse croissant, de ces débits est l'un des facteurs les plus puissants de l'alcoolisme et que, par suite d'une tolérance blâmable, beaucoup d'étrangers au pays où ils s'implantent et deviennent débitants, sont des agents de démoralisation, d'espionnage et de désertion. Il propose à l'assemblée d'adopter les conclusions suivantes :

La Société renouvelle le vœu émis par elle en 1913, demandant à M. le ministre de l'intérieur d'inviter les maires et les préfets, chacun en ce qui les concerne, à la stricte observation des lois et décrets concernant l'ouverture d'un débit, les capacités civiles et morales du débitant et l'ivresse publique ;

Mais considérant que la loi de 1880, qui régit actuellement la matière, permet l'arbitraire et laisse une marge trop grande d'appréciation à des autorités susceptibles de se laisser influencer par des circonstances politiques ou locales ;

Emet le vœu :

Que la loi de 1880 soit reprise et remise au point, afin de ne plus permettre la limitation arbitraire et d'organiser une limitation légale.

Feuilleton du PETIT HAVRE 42

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

La duchesse murmura une dernière fois :

— Si c'était vrai, pourtant... Si c'était bien la marquise !... Si je pouvais briser cette femme !... Lui fermer à jamais ma maison, après un tel scandale !

— Allons donc !... Je vous affirme, moi, que tout ceci n'est qu'une invention !... Voyons, quand vous est-elle parvenue, cette lettre ?

— Aujourd'hui... au moment où je partais...

— D'où vous était-elle adressée ?

— On a sûrement dû la faire porter à la main, car il n'y avait pas de timbre ?... Voici d'ailleurs l'enveloppe...

— On vous l'a donc apportée exprès ?... On a fait le voyage exprès... Avez-vous vu, du moins, qui l'a remise au château ?

— Non : elle se trouvait avec le reste de mon courrier, que l'on ne m'a même remis qu'au moment où je prenais le train... de telle sorte que j'aurais bien pu ne pas avoir cette lettre aujourd'hui...

— Nos adversaires ne pouvaient pas justement deviné que vous aviez décidé vous-même de quitter la Normandie aujourd'hui. Et rien que ce petit fait doit vous convaincre absolument, ma bonne amie ! Comment ! voici une lettre vous racontant des choses... plus ou moins véridiques... qui se seraient passées avant-hier... On l'a écrite hier... Et au lieu de la mettre tout bonnement à la poste, ce qui correspondrait à l'état social, aux ressources de la personne qui fait semblant d'avoir rédigé cette petite horreur dans un moment d'indignation, c'est-à-dire quelque petite voisine... quelque domestique... quelque concierge... on a l'argent et le temps nécessaires pour venir à Rouen y prendre l'embranchement de Sartreville, afin d'être bien certain que la dénonciation vous arrivera aujourd'hui et vous arrivera à temps pour que vous puissiez prendre un train qui vous amène à Paris dans la soirée !... Cette grande habileté est vraiment d'une maladresse insigne !

» Et, maintenant, voulez-vous examiner avec moi cette lettre... si grossière dans la forme, mais si catégorique... Comme chaque mot est calculé pour vous affoler, vous soulever d'indignation !... comme on s'efforce de vous humilier !... comme on redouterait que vous n'obéissiez pas à l'injonction qui vous est si hypocritement donnée ! Douteriez-vous encore, duchesse ?

— C'est vrai... oui... je commence à être convaincue comme vous.

— Et l'écriture ! cette écriture qui veut être si irrégulière, commune, et dont la plupart des mots, des lettres, sont en effet mal tracés... mais où vous apercevez de temps en temps, d'autres lettres, quelques mots même... et jusqu'à un bout de phrase, tenez-là... écrits avec une parfaite distinction... voyez ces lettres si longues, si aigues !... si caractéristiques de la manière anglaise... Ce serait la marquise elle-même qui aurait rédigé cette petite ordure que cela ne m'étonnerait pas !...

— Et mon mari, grand Dieu ! fit la duchesse en joignant les mains... mon Jacques... le père de mes enfants a pu se prêter à ?...

Me Malhardy l'interrompait vivement :

— Ne croyez pas cela... Vous ne me soupçonnerez pas d'indulgence à son égard, je suppose ? Mais le croire coupable d'une pareille infamie ?... mille fois non...

— Comment expliquer alors ?

— Est-ce qu'il sait ce qu'il fait, votre mari, depuis qu'il est parti avec cette coquine ?... et rendriez-vous responsable un malade de toutes les balivernes qu'il débite quand il a le délire ?... Mais c'est l'esclavage pour un homme, ma chère, qu'une semblable liaison !...

— Et un homme, un homme intelligent, si charmant, si instruit... car je vous assure bien, Ambroise, qu'il n'est pas un inutile comme tant de gens du monde... qu'il a un cerveau... et même un bon petit cœur au fond ; car chaque fois qu'il m'avait fait de la peine, trop de peine, il ne s'en accusait pas, mais il savait si bien me consoler ensuite, pour que le pardon me soit plus doux... Et un tel homme peut en arriver là ?

— La crise !... la crise, ma bonne amie ! Nous avons trop souvent disserté là-dessus pour qu'il soit besoin de recommencer. On fait deux fois des bêtises dans sa vie : quand on est jeune et quand on est sur le point de devenir vieux ; il obéit, n'en doutez pas, comme un tout petit jeune homme, à tous les caprices de cette créature...

» Soyez donc bien certaine que votre mari n'a aucune part dans cette vilenie, dans l'odieuse trame où l'on comptait vous faire trébucher !... Aussi, balayez-moi toute recrudescence de chagrin, toute indignation... toute idée de drame... Et remercions cette gredine de nous avoir avisés si à propos que le duc de Ponte-Novo était à Paris : car nous allions accomplir la plus fausse des manœuvres si vous étiez arrivée chez vous ce soir...

— Mais alors, alors, mon ami, interrogea-t-elle, que faisons nous ?... Que vais-je devenir ?... Si je ne puis me rendre à Paris, en mon hôtel, puisque selon vous-même j'y trouverais mon mari, est-il vraiment admissible que je demeure ici ?... Ne dois-je pas reprendre tout bonnement le chemin de Sartreville où je vais me trouver sous la surveillance continuelle de ma femme de chambre, des femmes de chambre de mes filles qui y sont restées... du valet de chambre... du valet de pied... du cocher... du jardinier et de toute sa famille... douze à quinze personnes environ !... que je serais radieuse d'avoir pour témoins, si le ciel réalisait enfin mon désir, mais qu'il ne sera pas possible d'abuser, si hélas ! une dernière désillusion...

Elle parlait avec la plus folle agitation...

— Chut !... Chut !... Madame la duchesse, fit le notaire en lui posant familièrement la main sur le front. Cette pauvre tête ne peut donc pas reprendre son aplomb !... Mon exemple est-il donc si peu contagieux ?... N'avons-nous tant étudié, tant discuté, n'avons-nous prévu tant de choses, envisagé toutes conséquences, que pour reculer à la suprême minute ?...

Puis, s'asseyant en face d'elle, lui prenant les deux mains, s'emparant de son regard :

— Veuillez simplement me répondre, Madame, non plus simplement comme à votre vieil ami, mais comme à un médecin...

Et, du bout des lèvres, il lui posait quelques questions, nettes, précises, auxquelles elle répondait en rougissant.

— J'aurai donc étalé devant vous toute mon intimité ! murmurait-elle.

— N'ai-je pas pour vous, Madame, le dévouement d'un frère ?.. Et c'est en mon âme et conscience que je vous déclare à présent qu'il serait souverainement imprudent que vous repartiez pour Sartreville : un médecin ne vous laisserait certainement pas risquer un voyage avec transbordement, avec une voiture à Rouen, avec une voiture de la gare de Sartreville au château... Vous ne devez plus bouger d'ici : c'est votre devoir de mère qui l'ordonne !

» Et ajouta-t-il gaiement, — en admettant que le bon Dieu se mêle de nos petites affaires, je vois par là qu'il est avec vous...

» J'ai eu la sensation, dès que je suis entré dans cette maison, que c'était ici que votre enfant naîtrait... Avant même de vous en parler, j'ai pris les dispositions nécessaires... Déjà tout cet étage est à vous ; dans cinq minutes, toute la maison sera à votre discrétion... il ne nous reste qu'à prévenir Mme Lejars.

Il n'avait pas fini de prononcer ces mots qu'un cri de douleur, d'angoisse, échappait à la duchesse. Mais elle disait aussitôt, essayant de sourire :

— Que je vous demande pardon !... cela m'a pris si brusquement !

— Quoi ?... Déjà ?... fit-il tout inquiet.

Mais elle le rassurait du geste, et :

— J'en ai une telle expérience, mon pauvre ami, que je puis vous répondre sûrement : Non, non, pas encore tout à fait... Mais cela ne saurait beaucoup tarder... et la nuit, ou en tout cas la journée de demain ne se passera pas sans que j'ai créé une nouvelle vie...

Et, toute blême soudain :

— Ah ! quelle atroce pensée vient de me saisir !... Ce n'est peut-être pas simplement ce que vous imaginez que désirait cette misérable femme... elle a dû espérer que, si elle me mettait tout à coup en face d'une telle trahison, d'une telle humiliation, j'en éprouverais une si effroyable secousse... que j'en mourrais !... et je crois bien que j'en serais morte, en effet... Allez... allez ! ajouta-t-elle en fermant les yeux : envoyez bien vite une dépêche... que par le premier train Mme Lejars vienne me rejoindre... Et puis, courez à l'église, quoique vous ne soyez guère croyant, vilain homme... allez demander à Dieu de nous protéger... et à la vierge Marie de protéger l'enfant que je vais mettre au monde... et que je vais tant aimer, quel qu'il soit... et surtout, surtout, mon Dieu !... s'il faut que je me sépare de lui !

(A suivre)

Etablissant le nombre des débits proportionnellement au nombre d'habitants ;

Fixant les zones autour des écoles, hôpitaux, églises, temples, casernes, camps et cimetières dans lesquelles l'interdiction d'ouvrir serait absolue ;

Déterminant les qualités nécessaires aux débitants pour ouvrir un débit, et interdisant le droit d'ouverture à tout étranger ;

Enumérant les cas pouvant amener la fermeture et nécessiter des condamnations à des amendes ou même à la prison qui priverait le débitant du droit de tenir ensuite un commerce pour lui ou pour autrui.

Interdisant, exception faite en faveur des parents et alliés du débitant, l'emploi des jeunes filles dans les débits ordinaires, ainsi que celui des femmes non munies de certificat de moralité, et proscrivant, d'une manière absolue, le personnel féminin dans les débits situés dans le périmètre de protection de tous les établissements scolaires et des casernes ;

Le tout sans préjudice des amendes ou peines qui peuvent frapper tous les citoyens pour délits ou crimes.

Le même rapporteur demande à l'Assemblée de renouveler les vœux qu'elle a émis depuis 1903, relativement à la prohibition de l'absinthe et de les compléter par la disposition suivantes : « Que la vente de l'absinthe et des produits similaires soit interdite en France et dans les colonies françaises. »

M. le président donne la parole à M. le sénateur de Lamarzelle qui, dans un discours écouté avec la plus vive attention, traite la question de l'alcoolisme et insiste particulièrement sur les graves conséquences qui résultent de la consommation sans cesse croissante de l'absinthe.

Il rappelle les efforts qui ont été tentés et ceux qu'il a faits personnellement pour s'opposer au développement de cette consommation si dangereuse pour la santé publique. Malheureusement aucun résultat n'a pu encore être obtenu. Aussi convient-il de réclamer avec plus d'insistance que jamais l'application du seul remède réellement efficace : l'interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe.

M. le président adresse à M. de Lamarzelle les remerciements de l'Assemblée, puis il met aux voix les vœux qui sont adoptés.

Une Fête mutualiste

Pour fêter le quatrième anniversaire de sa fondation, la *Société de Secours mutuels des Ouvriers de la manutention de la Compagnie Générale Transatlantique* offrait hier un grand concert à ses sociétaires et à leur famille.

La Salle Franklin, qui avait pour la circonstance reçu une jolie parure de drapeaux et de plantes, était comble.

M. le commandant Ducrot, agent général de la Compagnie Générale Transatlantique au Havre, présidait cette fête familiale et autour de lui, sur la scène, s'étaient assis : MM. Le Tiec, commandant de port ; Dicquemare, chef du secrétariat de la Compagnie ; Bunot, chef, et Goulard, sous-chef du trafic ; Lecointe, chef de la manutention, et les membres du bureau de la Mutuelle ; MM. Arnould, président ; Grandin et Ernest Blondel, vice-présidents ; Hecquet, secrétaire ; Eugène Blondel, secrétaire adjoint ; Monville, trésorier ; Grémont, trésorier adjoint ; Laberthonnière, inspecteur des comptabilités, etc...

M. Arnould, président, en commençant la réunion, remercia M. Ducrot, d'avoir apporté un témoignage de sympathie à la Société en venant présider sa fête annuelle. Il remercia également M. Dal Piaz, directeur de la Compagnie, pour le don de 1,500 francs qu'il fit à la Mutuelle pour ses étrennes. Le président tient à dire aussi la participation prise par la Compagnie Générale Transatlantique dans l'entretien du groupement. La C. G. T. verse en effet 50 centimes par sociétaire et une part de chef d'équipe, 80 francs, ce qui représente au total une subvention annuelle de 1,800 francs environ.

Ses compliments s'adressent aussi à l'ardent mutualiste qu'est M. Léon Lecointe, chef des manutentions, pour son dévouement à la Société, aux membres honoraires si généreux, aux personnalités qui ont bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de cette cérémonie, aux artistes chanteurs, comédiens et musiciens qui y prêtent le concours de leur talent, à la presse havraise, aux membres du Bureau pour le zèle déployé à faire prospérer l'œuvre, enfin à la nombreuse assistance. M. Arnould termine par quelques paroles au sujet de la mutualité, et dit : « Qui aime sa Société aime sa Patrie. »

Le trésorier M. Monville expose ensuite la situation financière de la Mutuelle, nous ne citerons qu'un chiffre qui a son éloquence :

Avoir au 31 décembre 1913 : 10,702 fr. 63

M. Ducrot, président d'honneur, prend à son tour la parole. Après avoir remercié M. Arnould des paroles trop élogieuses prononcées à son égard, il le félicite des sentiments élevés qu'il a exprimés sur la mutualité. « La Compagnie, dit-il, s'intéresse vivement de vous voir marcher la main dans la main ; la situation financière vous a démontré les bienfaits retirés de votre épargue, et M. Ducrot s'étend sur la beauté de l'œuvre.

Puis s'adressant à l'assistance, il ajoute : « Votre présence ici vient affirmer la vitalité de la Société, nous devons vous en féliciter comme de la bonne entente et la concorde qui règnent entre vous. »

Ce fut alors la partie récréative, laquelle obtint à juste titre un franc succès. Il fut tout à l'honneur des excellents artistes qui étaient au programme ; les estimés sociétaires de « Fantasio », Mlles Pierrette Demay, aimable chanteuse ; G. C..., monologuiste adroite ; Suzanne Huet, pianiste ; MM. Robert Huet, Fred Sinot, diseurs, et les diseurs comiques Monty, Derlys, Emile Sard et MM. Eymas et Bryeau, les réputés duettistes des Concerts Havrais.

Nous devons faire une mention spéciale pour l'Harmonie de la Compagnie Générale Transatlantique qui, durant tout le concert, fit apprécier de délicieuses pages d'un répertoire choisi, exécutées avec un brio remarquable.

On eut aussi le plaisir d'entendre son directeur, M. Lemahieu, clarinette-solo, jouer une ravissante polka de J. de Wakes, accompagné au piano par M. E. Sautreuil. Le public applaudit chaleureusement tous ces artistes qui contribuèrent à la réussite de cette manifestation mutualiste.

Nouvelles Maritimes

Marine Marchande

Etats-Majors

Etat-major du steamer français *La-Provence*, parti du Havre pour New-York le samedi 21 février :

MM. Mourand, c. l. c., commandant ; Blanquie, 2e capitaine ; Daguerressart, 1er lieutenant ; Develey, 2e lieutenant ; Terson, 3e lieutenant ; Le Dantec, commissaire ; Berthe, sous-commissaire ; Dr Lené médecin ; Piau, télégraphiste ; Leroy, télégraphiste ; Liéthoud, électricien ; Levavasseur chef mécanicien ; Poilvert, 2e mécanicien ; Péron 3e mécanicien ; Renguet, 4e mécanicien , Frémeaux, 5e mécanicien ; Levéel, 6e mécanicien ; Cudennec, 7e mécanicien ; Perrot, 8e mécanicien ; Momège, 9e mécanicien ; Dubreuil, 10e mécanicien ; Glaigny, Morvan, aides mécaniciens ; Gatz, maître d'hôtel.

Etat-major du steamer français *Caroline*, parti du Havre pour Halifax et New-York le 21 février :

MM. Pauvret, c. l.-c., commandant ; Branthome, second capitaine ; Vassia, 1er lieutenant ; Coussot, 2e lieutenant ; De Monvel, 3e lieutenant ; Lanoire commissaire ; Dr Martin, médecin ; X..., télégraphistes ; Audoin, chef mécanicien ; Labat, 2e mécanicien ; Drapié, 3e mécanicien ; Lepardoux, 4e mécanicien ; Razer, maître d'hôtel.

Etat-major du steamer français *Caraïbe*, parti le 16 février pour la Martinique :

MM. Sous, capitaine ; Izenic, second capitaine ; Dauce, 1er lieutenant ; Kereveur, 2e lieutenant ; Geronimi, chef-mécanicien ; Escats, 2e mécanicien ; Kerdonnuff, 3e mécanicien ; Couve, 4e mécanicien.

Etat-major du steamer français *Mississipi*, parti le 19 février pour le Mexique :

MM. Le Toux, capitaine ; Hervé, second capitaine ; Guillois, 1er lieutenant ; Cyr Ducos, 2e lieutenant ; Gauthier, 3e lieutenant ; Issandou, chef mécanicien ; Escats, 2e mécanicien ; Choisy, 3e mécanicien ; Rault, 4e mécanicien.

Etat-major du steamer français *Haïti*, parti le 17 février pour Haïti :

MM. Leprestre, capitaine ; Sylvestre, second capitaine ; Aillet, 1er lieutenant ; Le Calvez, 2e lieutenant ; Mallet, 3e lieutenant ; Duprat, commis-Royer, docteur ; Desliens, chef mécanicien ; Drean, Bichon, Sorton, 2e, 3e et 4e mécaniciens ; Chapelain et Bony, télégraphistes.

Etat-major du steamer français *Colbert*, en partance pour les Mers du Sud.

MM. Commelin, capitaine ; Rouillé, 2e capitaine ; Carpentier, 1er lieutenant ; Le Damany, 2e lieutenant , Meyer, chef mécanicien ; Rica, 2e mécanicien ; Person, 3e mécanicien.

Etat-major du steamer français *Ango*, en partance pour le Brésil et la Plata :

MM. Sauvage, capitaine ; Le Pennec, second capitaine ; Le Gain, 1er lieutenant ; Maillard, 2e lieutenant ; Regner, chef mécanicien ; X., 2e mécanicien ; Mahieu, 3e mécanicien ; Bouchard, 4e mécanicien ; Lan, intendant.

Etat-major du steamer français *Ouessant*, parti le 26 novembre pour la Plata :

MM. Martin, capitaine ; Glemot, second capitaine ; Guillard, 1er lieutenant ; Larquemin, 2e lieutenant ; Penanhoat, 3e lieutenant Clement, chef mécanicien ; Guillot, 2e mécanicien ; Kerangart, 3e mécanicien ; Lavaissière de Verduzan, médecin ; Poncet, intendant.

Un Accord Transatlantique

Les directeurs des deux grandes compagnies de navigation allemandes, la « Hamburg Amerika » et le « Norddeutscher Lloyd », qui se trouvent à Londres pour discuter le tarif transatlantique avec les grandes compagnies, viennent de se mettre d'accord, l'arrangement serait satisfaisant pour les deux entreprises.

Les compagnies de navigation anglaises, françaises, hollandaises, américaines ou belges, vont maintenant examiner avec les Allemands, la constitution d'un accord transatlantique, qui évitera à l'avenir une guerre de tarif.

Les compagnies se réuniront aujourd'hui lundi en conférence plénière et l'on ne doute plus qu'un accord sera conclu.

Les Commissions d'Examen des Pilotes

Le directeur de l'Inscription Maritime du Havre avait demandé comment interpréter l'article 1er du règlement du 23 octobre 1908, qui dispose que les Commissions d'examen des candidats à l'emploi d'aspirant-pilote dans les sous-arrondissements du Havre et de Cherbourg comprennent « deux anciens pilotes de la station ». Il a été répondu que par « ancien pilote », on doit entendre, non les plus anciens pilotes en service, mais les pilotes retraités n'exerçant plus. On ne devra donc faire appel aux plus anciens pilotes en activité que dans le cas où par suite d'absence, de maladie ou de récusation légitime, les pilotes retraités de la station se trouveraient empêchés de participer aux opérations du concours.

LE HAVRE LA NUIT

Les Malfaiteurs jouent du couteau. – Au cours d'une rixe, un Journalier est cruellement frappé dans la poitrine.

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, une rixe qui n'a pas tardé à tourner mal, s'est élevée entre individus attardés dans un café de la rue de la Halle.

Ce café donnait asile à une bande d'individus qui, tout à coup, se prirent de querelle.

L'un d'eux, un nommé Charles Heute, âgé de 20 ans, originaire de Lillebonne, reçut un violent coup de poing. Une bataille s'ensuivit et, finalement, celui qui avait commencé fut mis à la porte.

Furieux d'avoir été expulsé, cet individu attendit Charles Heute dans la rue.

Lorsque ce dernier vint à sortir une demi-heure après il lui chercha noise à nouveau, les camarades intervinrent et réussirent encore à les séparer.

Mais cette cette fois, ce fut Heute qui revint à la charge. Il poursuivit son agresseur jusque dans la rue d'Estimauville où la rixe recommença,

Au cours de celle-ci Heute eut le dessous, car il tomba frappé, soudain d'un terrible coup de couteau porté à la poitrine, du côté droit.

Le blessé qui avait perdu connaissance fut transporté par des passants à la pharmacie Guincêtre, rue de Paris.

Les soins qui lui furent donnés ne purent lui faire reprendre ses sens et le praticien conseilla son transport à l'Hospice Général.

L'interne qui l'examina déclara que son état était grave sans toutefois pouvoir se prononcer sur les suites que pouvait amener cette blessure.

Pendant ce temps, M. Gibert, commissaire de police du quartier, commençait une enquête, aidé des agents de la sûreté Lévesque et Delavigne, de la brigade de nuit.

Ces derniers se mirent à la recherche des jeunes gens qui avaient été vus dans le débit de la rue de la Halle avec la victime.

Plusieurs ont été conduits au commissariat où M. Gibert a procédé à leur interrogatoire.

On croit dès lors connaître le coupable. Ce serait un jeune homme avec lequel Heute aurait habité pendant quelque temps.

C'est un nommé Marcel Cocagne, âgé de 21 ans, journalier, demeurant 34, rue Bazan. Il est originaire de Bolbec.

Plusieurs témoins l'ont formellement désigné.

Il a reconnu lui-même s'être battu avec Heute, mais il soutient énergiquement qu'il ne lui a pas porté de coup de couteau.

La discussion qui s'est si tragiquement terminée avait trait à une rivalité entre Bolbécais et Lillebonnais.

Hier soir l'état du blessé continuait à être très grave et l'on craignait qu'il ne passe pas la nuit.

***

Poignardé dans le dos rue de Paris

Hier matin, vers six heures, le brigadier de service du poste de la rue des Drapiers était prévenu qu'un individu grièvement blessé se trouvait dans l'allée du no 45 de la rue Bazan.

Deux agents s'y rendirent. L'individu avait été monté dans la chambre d'une fille Vivianne Saucerotte. Il portait, en effet, une blessure grave dans le dos.

Interrogé, il déclara que se trouvant vers cinq heures du matin dans la rue de Paris, il avait été frappé d'un coup de couteau par un inconnu. C'est un nommé Gustave C..., âgé de 25 ans, demeurant rue du Chillou.

Transporté à l'Hospice Général, il a été reconnu que sa blessure était grave.

Une enquête ayant été ouverte par M. Guillaume, commissaire de police, une arrestation a été opérée.

Napoléon !

« On a beau faire le malin,
» Ça vous fait tout de même quelque chose. »

fredonnait un loustic hier dimanche à la sortie du Cinéma Gaumont où, comme chacun le sait, on donne le plus grand succès de la saison : *Napoléon*, dont tout le monde parle au Havre.

Eh bien oui ! « Ça vous fait tout de même quelque chose » ; car, aussi blasé que nous soyons, nous ne pouvons voir sans émotion ce qu'a pu souffrir notre héros national à la fameuse bataille de Waterloo ! où un implacable destin termina en quelques heures celui qui, à son gré, modifia tant de fois la carte du monde.

Un Vieillard écrasé par un Rapide

Un tragique accident s'est produit samedi matin, près de Vernon, au passage à niveau de la rue de Grévarin, au faubourg de Gamilly ; un vieillard a été écrasé par un rapide et son corps effroyablement mutilé. Voici comment l'accident a dû arriver :

La victime est M. Soret, âgé de quatre-vingt-quatre ans, habitant le Val, section de Gamilly. M. Soret venait apporter un panier d'œufs pour les vendre à Vernon. Il devait donc franchir le passage à niveau. Les barrières étaient fermées, mais le vieillard s'engagea par l'un des portillons.

Le rapide du Havre 150, qui passe en gare de Vernon à 10 h. 11, mais qui avait quelques minutes de retard allait arriver. Voyant le danger courut par M. Soret, le garde-barrière lui cria de ne pas passer, mais, soit qu'il n'ait pas entendu, soit qu'il ait cru avoir le temps de traverser la voie, M. Soret ne s'arrêta pas.

Fatale imprudence : En effet, le rapide arriva en trombe et faucha le vieillard devant le garde-barrière terrifié.

Le docteur Burnet, médecin des chemins de fer, et M. Taxil, commissaire de police, furent prévenus. Bientôt ils arrivaient au passage à niveau.

Ils n'aperçurent qu'un amas informe de chairs. La jambe gauche était sectionnée à la hauteur de la cuisse ; la jambe droite était encore adhérente au corps, mais les chairs étaient écrasées et déchiquetées, les entrailles étaient à nu. Quant à la tête, elle était aussi complètement détachée et on voyait la matière cérébrale qui était répandue le long de la voie.

M. Taxil fit ramasser les débris du corps et les fit transporter à l'amphithéâtre de l'hôpital. Puis un agent alla prévenir le fils de la victime, lequel est fermier à la Grande-Ile, près de Giverny, et il télégraphia également aux autres enfants de M. Soret, M. et Mme Ledoyen, rentiers au Havre.

Accident d'Automobile

Dimanche après-midi, vers quatre heures dix, M. Verstraeten, ingénieur, demeurant boulevard de Strasbourg, no 40, passait dans la rue de Paris avec son automobile, lorsqu'en face de la pharmacie Percot il renversa un jeune homme, Amédé Goyard, âgé de 16 ans, demeurant rue Armand-Agasse, 27, qui n'avait pas aperçu le véhicule.

Comme ce dernier allait à une très faible allure, le heurt ne fut pas extrêmement violent.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Percot, le blessé fut reconduit à son domicile dans la voiture qui avait causé l'accident.

Accident du Travail

Samedi après-midi, vers deux heures et demie, un journalier, Henri Sauvage, 33 ans, demeurant rue de la Gaffe, no 17, travaillait au déchargement de mannes de charbon provenant d'un navire sur le quai Casimir-Delavigne.

Comme il passait sur une passerelle, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Il fut retiré par M. Lebertois, charpentier, demeurant rue des Viviers, 15, et M. Lucien Guéril, rue de la Fontaine, 31.

Après avoir reçu des soins au poste, Sauvage fut transporté à l'Hospice Général.

Malade

Samedi, un balayeur de la voirie, Eugène Trémauville, âgé de 56 ans, demeurant rue de la République, 43, à Bléville, travaillait dans la rue Félix-Faure, devant le Funiculaire, lorsqu'il tomba malade.

Le gardien de la paix Nantou s'occupa immédiatement de le faire transporter à l'Hospice Général.

Pas commode

Vers quatre heures 45, hier après-midi, le gardien de la paix Chauvel, qui était de service, aperçut deux individus qui se battaient, à l'angle de la place Gambetta. Il les sépara.

Mais un nommé Marcel Ridel, âgé de 18 ans, journalier, demeurant rue des Remparts, voulut s'interposer à son tour et essaya de porter un coup de poing à l'agent. Celui-ci para le coup et apprehenda ce récalcitrant pour le conduire au poste.

Ce ne fut pas sans mal qu'il y réussit. Plusieurs fois l'agent faillit être renversé par les crocs en jambe du furieux Ridel, qui finalement fut mis au violon.

Vol de cuivre

Les nommés Maurice Loison, âgé de 19 ans, sans domicile, et Julien Durilin, journalier, demeurant rue de la Gaffe, 17, ont été arrêtés tous deux samedi soir par la douane, au hangar C, où ils venaient de commettre un vol de cuivre.

Les Intrus

Un nommé Pierre Levêque, âgé de 18 ans, marin, demeurant à Saint-Nazaire, était venu au Havre ces jours-ci pour trouver un embarquement.

Cet emploi se faisant attendre et comme il n'avait pas beaucoup d'argent, il résolut de coucher n'importe où.

Samedi soir, il avait choisi un wagon en station sur le quai des Transatlantiques.

Vers neuf heures, trois individus d'allures louches firent irruption à leur tour dans le wagon.

Ils adressèrent la parole à Levêque qui ne voulant pas rester avec eux s'apprêtait à quitter les lieux. Mais comme il passait près de l'un d'eux celui-ci lui arracha sa montre qu'il avait dans la poche de son gilet. Il la passa à un de ses camarades et tous trois prirent la fuite.

Levêque a porté plainte et une enquête est ouverte. La montre avait une valeur de 55 francs.

Vol de Café

Soupçonnant par l'ampleur des poches du nommé Louis-Joseph Rampon, âgé de 25 ans, demeurant 32, rue Bougainville, qui passait sur le quai de Pondichéry qu'il dissimulait quelque denrée, le préposé des douanes Chantebien, l'arrêta.

On trouva Rampon porteur d'un kilo 950 de café vert. On lui dressa procès-verbal.

Vol sur le Quai

Une femme Marie-Françoise Nicol, âgée de 53 ans, sans profession ni domicile, qui venait de dérober 15 kilos de charbon, chaussée de Rouen, fut arrêtée samedi. Elle était en état d'ivresse.

Comme elle fut reconnue sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour depuis 1911, elle a été mise à la disposition du Parquet.

Tentative de vol à bord

Vers six heures du matin hier, le second capitaine du steamer anglais *Armound*, M. James Crammond, étant de service, aperçut deux individus qui se dissimulaient dans la cale avant du navire.

Il appela les préposés des douanes Forget et Louvet, qui montèrent à bord et purent mettre la main sur ces deux individus, les nommés Henri-Emile Le Bras, âgé de 18 ans, journalier, demeurant 31, rue Bazan, et Alexandre-Charles Le Borgne, âgé de 17 ans, demeurant 37, rue Bazan.

On remarqua qu'ils avaient apprêté deux sacs de café pour les débarquer. Il les avaient déposés sur le pont près de la cale où ils furent pincés.

M. Jenot, commissaire de police, a inculpé Le Bras et Le Borgne de tentative de vol.

Chaussures FAYARD
131, rue de Paris
SOULIERS pour TRAVESTI

Qui a pris la montre ?

Samedi soir, vers 6 h. 1/2, M. Armand Couturier, âgé de 25 ans, maréchal-ferrant pour l'entreprise Auvray et Geffroy, habitant 17, rue Diderot, avait laissé sa montre dans un placard de la forge située 37, rue Lamartine. Il se rendit dans l'écurie quelques instants et, à son retour, il constata qu'on lui avait volé sa montre en nickel qui est d'une valeur de 30 francs.

M. Jenot, commissaire de police, a ouvert une enquête.

M MOTET, DENTISTE, 52, r. de la Bourse - 17, r. M.-Thérèse

Conférences et Cours

Association Sténographique Unitaire. — (Groupe du Havre). — Les examens de sténographie, de dactylographie et de sténo-dactylographie organisés par l'Association Sténographique Unitaire, auront lieu le 26 avril.

Les personnes désireuses de se faire inscrire doivent s'adresser de suite à M. M. Brunel, président du Groupe du Havre, 28, rue de la Bourse.

Communications Diverses

Société Centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure (1914). — Distribution de greffes de pommes à cidre et poires à poiré.

A partir du 10 mars prochain, la Société fera une distribution de greffes d'arbres à fruits de pressoir, au titre seul de sujets d'étude, provenant de son verger-école, et dans la limite des quantités diponibles.

Première saison. — Blanc-Mollet, Doux-à-l'Aignel, Jaunet-Pointu, Néhou, Reine-des-Hâtives, Saint-Laurent.

Pommes à cidre : Deuxième saison. — Alexandre-Roussel, Amer-de-Bray, Amère-de-Berthecourt, Amer-Doux, Argile-Nouvelle, Barbarie, Bergerie, Binet-Gris, Bisquet, Gazet, Domaine, Douce-Amère grise, Doux-Véret, Ecarlatine, Faux-Callouel, Fréquin-rouge, Fréquin-Tardif, Furcy-Lacailie, Gros-Doucet, Godard, Georgette-de-Normandie, Hauchecorne, Herbage-Sec, Hérisson, Julien-le-Paulmier, Launette-Grosse, Longuet, Martin-Fessard, Médaille-d'Or, Muscadet, Omont, Or Polin, Petit-Ameret, Polette, Reine-des-Pommes, Rossignol, Rouge-Bruyère, Rouge-de-Trèves, Rousse-de-la-Sarthe, Secrétaire-Pinel, Vagnon-Louvel, Vice-Président-Héron, Voyageur.

Troisième Saison — Ambrette, Amère-grise-des-Parts, Amère-Verte, Argile, Bedan-Ancien, Bedan-des-Parts, Belle-Cauchoise, Binet-Blanc, Binet-Rouge, Binet-Violet, Bramtot, Callouel, Commandant-Lacassaigne, Constant-Lesueur, Doux-Belan, Doux-Evêque, De Vimont, Deboutteville, Doux Gris-Grangé, Fréquin-Audièvre, Grise-Dieppois, Galopin, Joly-Rouge, Mademoiselle-Virgnie, Marabot, Maréchal, Michelin, Moulin-à-Vent, Peau-de-Vache-Legrand, Président-des-Héberts, Petit-Muscadet, Renault, Rosine, Rouge-du-Landel, Rousse-Latour, à Tanin, Terrier-Gris, Villiery.

Poires à poiré. — Carisi Blanc, Lesueur, Gros-Dudan, Haliger, Navet, Souris.

Les propriétaires et cultivateurs qui désireraient profiter de cette distribution de greffes sont priés d'écrire, à M. Coudray, archiviste de la Société centrale d'Horticulture, 18, rue du Vieux-Château, auquel le montant des frais de port devra être adressé à l'avance, en indiquant : 1e le nom des variétés qu'ils désirent ; 2e leur domicile avec le nom du bureau de poste ou de la gare par lequel il est desservi.

Les destinataires habitant la Seine-Inférieure n'auront à supporter que les frais de transport (colis postal, majoré par le messager pour le factage de la gare de 1 à 3 kilos ; en gare, 0 fr. 75 ; à domicile, 1 fr.). Par la poste (échantillon de 500 grammes) : 0 fr. 05 par 50 grammes.

Les destinataires étranhers au département auront en outre à supporter une contribution de 0 fr. 10 par rameau.

Nota. — On peut conserver un certain temps les greffes en les enterrant dans du sable mouillé, en plein air, le long d'un mur à l'abri du soleil.

Vérification des poids et mesures en 1914 — Les commerçants, industriels, etc., intéressés sont informés que le bureau de vérification, situé rue Jacques-Gruchet, no 1, sera ouvert de 14 h. 15 à 16 h. 15, tous les jours non fériés, du 26 février au 30 avril prochain.

Il est particulièrement rappelé aux marchands *ambulants et étalagistes* qu'ils doivent présenter leur matériel *avant le premier avril.*

Itinéraire. — Lundi 23 février : Rue Jules-Lecesne, numéros impairs ; boulevard de Strasbourg, numéros 73 à 213.

Mardi 24 février : Rue Jules-Lecesne, numéros pairs.

Mercredi 25 février : Rue de Mexico, rue des Fortifications, rue Casimir-Delavigne, numéros 1 à 77 et numéros 66 à 2.

Jeudi 26 février : Rue du Lycée.

Vendredi 27 février : Rue Madame-Lafayette, rue Ernest-Renan, rue Casimir-Périer.

3e Division. — Lundi 23 février : Rues du Perrey, Michel-Yvon, du Frère-Constance, de Grainville, de Grouchy.

Mardi 24 février : Rue Augustin-Normand.

Mercredi 25 février : Boulevard François-Ier, rues Emile-Renouf, Guillaume-le-Testu, place Marais.

Jeudi 26 février : Rue Léon-Peulevey, place des Pincettes, place Saint-Joseph, rue Léon-Buquet, rue de Caligny, rue de Fécamp, rue de Séry, numéros impairs.

Vendredi 27 février : Rue de Séry, numéros pairs ; rue des Viviers, numéros impairs ; rue Jacques-Gruchet, numéros impairs.

Cylindrage des Routes

Voici l'état indiquant les sections de routes où des travaux sont à prévoir, du 23 au 28 février 1914 :

No 25, bornes 98 k. 6 à 98 k. 7, Dieppe ; No 27 bornes 9 k. à 10 k. 3, Estettes et Fresquienne ; bornes 15 k. 8 à 16 k. 4, Bocasse-Valmartin ; bornes 17 k. à 18 k. 3, Beautot ; No 138, bornes 8 k à 9 k. 2, Grand-Couronne ; bornes 28 k. 1 à 20 k. 346, Rouen.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — *Téléphone no 220.*

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Lundi

ALLEMAND (Prof. M. Fritz, de l'Ecole Supérieure de Commerce). — 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

ANGLAIS USUEL (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1re année (Section A) De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

STÉNOGRAPHIE (Prof. M. Faraut, Employé de commerce). — 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

COMPTABILITÉ COMMERCIALE (Prof. M. Levillain, Employé de Commerce). — 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Amicale des Anciens Infirmiers Militaires de la Seine-Inférieure (Société philanthropique). Siège social : 10, place du Gaillardbois, Rouen. — L'Amicale des Anciens Infirmiers-Militaires de la Seine-Inférieure prie tous les anciens Infirmiers-militaires de tous grades et de toutes sections qui n'ont pas encore adhéré à cette société philanthropique, de bien vouloir demander au président, 50a, place du Vieux-Marché, à Rouen, les statuts qui leur seront envoyés par retour et à titre gratuit. Déjà de nombreux membres actifs composent cette Amicale qui a reçu son autorisation ministérielle le 28 octobre 1913, et qui va donner d'ici peu des avantages particulièrement intéressant à ses membres. Savoir :

Bureau de placement gratuit. Remises dans les maisons de commerce et théâtres. Allocations aux veuves des sociétaires ou à leurs enfants. Allocations aux sociétaires lors de la naissance d'un enfant. Secours aux réservistes et territoriaux. Fêtes, banquets, excursions, etc.

Les adhésions sont reçues dès maintenant chez le président, 50a, place du Vieux-Marché, à Rouen, et chez le secrétaire, 23, rue Bourg-l'Abbé, à Rouen.

L'Amicale Rouennaise. — MM. les sociétaires sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu mercredi 25 courant à 8 h. 1/2 du soir, Hôtel de Ville, salle A.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal ; Recouvrement des cotisations ; Remise des cartes de sociétaires ; Admission de nouveaux membres ; Organisation du banquet annuel ; Questions diverses ; Causerie amicale.

Société Philharmonique. — Ce soir, à 8 h. 3/4, très précises, répétition générale pour le concert de dimanche prochain.

THÉATRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Ce soir lundi, en représentation populaire, moitié prix à toutes les places, création au Havre d'un des plus beaux drames modernes en 5 actes, *Le Fils de Rodin*, dont le nom seul évoque les souvenirs du célèbre roman *Le Juif Errant*, d'Eugène Suë. Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2.

Demain Mardi, dernière représentation de l'immense succès, *La Chaste Suzanne*, opérette à grand spectacle dont ce sera la 20e représentation avec un succès toujours croissant à l'occasion du Mardi-Gras les spectateurs sont invités à prendre part à la bataille de serpentins ayant lieu au final du 2e acte : Le Moulin joyeux. bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Ce soir lundi, à 9 heures, dernière représentation du merveilleux programme de cinématographe de la semaine, avec **l'Angoissante Enigme**, de M. P. Garbagni ; **Le Professeur Mystère** ; **Le Mariage de l'Amour**, scène mythologique, de M. Daniel Riche, interprétée par quatre de nos plus gracieuses artistes ; une scène dramatique **Aviateurs Rivaux**, **la Floraison printanière**, **Rigadin et la fourmilière** et les dernières actualités du *Pathé-Journal*.

A l'occasion des fêtes du Mardi-Gras, *exceptionnellement* mardi, mercredi, grandes matinées à 3 heures, et jeudi comme à l'habitade.

Bureau de location ouvert 5, rue de Phalsbourg, de 10 heures à midi 1/4 et de 1 h. 1/2 à 6 heures.

Service spécial de tramways à la sortie.

Folies-Bergère

Aux deux représentations de hier dimanche, la revue locale **A LA GARE !** a obtenu le maximum de rire qu'on puisse desirer. On a refusé du monde, mais aussi où pourrait-on aller pour se divertir davantage et voir un spectacle où les yeux restent charmés devant la débauche de richesse des costumes et des décors. Toujours acclamés Delpierre et Le Pelletier dans leur *scène des Balayeurs*. Tant qu'*à Bibi manifestant* c'est du délire !!!

Location de 11 h. à midi et de 1 h. 30 à 5 heures.

Tramways à la sortie du spectacle.

Mardi Gras, **Grand Bal** *paré, masqué et travesti*, dans le Café Grotte. — **Concours de Costumes. Nombreux prix.**

GRAND CINÉMA GAUMONT

Aujourd'hui lundi, 23 février, représentation *en exclusivité*, du célèbre film.

NAPOLÉON !
Les Cent Jours

dont la mise en scène, l'interprétation de Napoléon et les superbes tableaux constituent un ensemble merveilleux. Ce film est un chef-d'œuvre incomparable, surpassant de beaucoup toutes les œuvres qui ont été, ou peuvent être filmées sur Napoléon.

Ce programme sera complété par :

Un Drame au Pays Basque, de la série de grands films artistiques Gaumont et quantité de vues hors de pair.

Prendre ses places en location. (Télé. 15.31)

L'Union Bretonne du Havre

Nous avons annoncé que cette Société, très jeune encore, mais dont

La valeur n'attend pas le nombre des années,

organisait dans la salle de l'Hôtel des Sociétés, pour les samedi 14 et dimanche 15 mars, deux grandes représentations de gala du plus vif intérêt.

La comédie en 3 actes, œuvre d'un de nos concitoyens, dont la première nous sera offerte, a pour titre *L'Amoureux malgré lui* ; on dit cette pièce très amusante, tout en ne contenant pas un mot risqué. L'interprétation en sera parfaite.

Dans la partie concertante, nous entendrons Mme Ch. Bally, l'excellente professeur de chant dont la belle voix de soprano dramatique est si appréciée ; M. Hem-Hill, le si fin et si amusant imitateur fantaisiste, et M. Aldorès, de la Gaîté Lyrique, dont le grand talent sera un régal.

Ces soirées très artistiques seront le digne pendant des soirées données le mois dernier avec Th. Botrel, et dont tous les Havrais se souviennent encore.

Fantasio

Mardi-Gras, salle de la Lyre Havraise, grand bal, paré, masqué, travesti.
Grand concours de costumes.
Entrée : Un franc.
Exposition des prix : 75, rue de Paris.

Block-Notes de la Danse

Chambre Syndicale des Brasseurs de Cidre de la Ville du Havre

Nous apprenons que le bal de la Chambre Syndicale des Brasseurs de Cidre aura lieu le samedi 7 mars, à l'Hôtel des Sociétés, rue de Mexico.

Les personnes désireuses d'y assister peuvent se procurer des cartes chez MM. Bretteville, rue du Perrey, 39 ; Vasse, rue du Docteur-Suriray, 17 ; Neveu, rue de la Mailleraye, 94 ; Bochart, rue Jules-Masurier, 38 ; Duval, rue Jacques-Gruchet, 25 ; Lesauvage, rue de la Halle, 50 ; Le Roi, rue Guillemard, 75 ; Buchard, rue d'Etretat, 5 ; Gallais, rue Lesueur, 46 ; Deriaz, rue Bougainville, 8 ; Lechevallier, rue d'Estimauville, 27 ; Jamelier, rue Casimir-Delavigne, 66 ; Roger, 6, rue Diderot.

Société des Régates du Havre

Le Comité rappelle aux membres de la Société des Régates du Havre que le 24 février courant, à l'occasion du Mardi-Gras, une sauterie, avec costumes facultatifs pour jeunes gens et enfants, aura lieu au Palais des Régates, de 3 heures à six heures et demie du soir.

Bulletin des Sports

Football Association

Le HAC bat l'ASFB par 3 buts à 2

Cinq cents spectateurs assistaient à cette rencontre, où la jeune équipe de l'ASFB s'est révélée en faisant une belle exhibition et un brillant résultat avec le HAC.

Il est vrai que le club doyen était privé des services de Carré, Talbot, Thorel et Cavanagh, remplacés toutefois par des joueurs de bonne valeur.

Le onze de l'ASFB joua avec beaucoup de courage d'un bout à l'autre de la partie. C'est grâce à cette ténacité, autant qu'à sa cohésion, qu'il parvint à obtenir ce beau résultat.

Dans la première mi-temps, les « bleu foncé-bleu ciel » marquèrent deux buts et leurs adversaires un seul.

Les deux équipes menacèrent tour à tour et la défense fut mise à l'ouvrage dans chaque camp.

La seconde mi-temps fut plus à l'avantage de l'ASFB, qui se montra très dangereuse pour son adversaire.

Le H A.C. fit un nouveau but, et continua à jouer assez mollement, surtout en avant, où la ligne ne chercha pas à combiner comme celle des « violet et blanc ».

L'ASFB, attaqua avec le même acharnement et, encouragée par les spectateurs, réussit un but quelques minutes avant la fin.

Le résultat de 3 buts à 2 est plus qu'honorable pour la jeune société havraise, sortie encore grandie de cette rencontre.

Aussi, devons-nous féliciter sans réserve toute l'équipe de l'ASFB, qui s'est hier montrée digne des encouragements des sportsmen Havrais.

***

CHSA (1) et HAC (2) font match nul, 1 but à 1.

***

A Fécamp, le 2e régiment d'artillerie a battu hier l'ASF de Fécamp par 9 buts à 1.

Championnat de France militaire

A Auteuil, samedi, l'équipe du 129e régiment d'infanterie rencontrait le 119e d'infanterie. Les havrais furent battus par un but à zéro.

Football Rugby

A Paris

Championnat de France

Le Havre Athletic Club (1) est allé à Paris hier et a remporté une éclatante victoire contre le Stade Nantais qu'il a battu par 12 points à 3, au Vélodrome du Parc des Princes.

Le public a fait une chaleureuse ovation à l'équipe normande.

***

Le HAC (2) a, par contre, été battu à Paris par l'équipe seconde du Stade Nantais par 9 points à zéro.

Courses à Auteuil

Dimanche 22 Février

PRIX TURCO (course de haies. — A réclamer). — 3,000 fr. — Distance : 3,100 m. — 1. Mont Boran, à M. Pfizer (Powers). — 2. Continental (G. Mitchell). — 3. Minas (Gittins).
Non placés : Corrol, Le Jaune, Reine du Sable.

PRIX HUNGERFORD (steeple-chase, 3e série), 6,000 fr. — Distance : 4,200 m. — 1. Lord Loris, à M. James Hennessy (A. Carter).
Non placés : Beni Mered, Perdigail.

PRIX BEUGNOT (course de haies. — Handicap, 15,000 fr. — Distance : 3,800 m. — 1. Va Tout, à M. Camille Blanc (Thibault). — 2. Annibal VII (G. Parfrement), — 3. Fronton Basque (Roupnel).
Non placés : Aveyron, Joyeux V, Maurienne, Bise, Antonine, Ocyroë.

PRIX BLAVETTE (Steeple-Chase, handicap). — 15,000 fr. — Distance : 4,000 mètres. — 1. Phébus, à M. Ch. Liénart (W. Head). — 2. Le Morvan (G. Hall). — 3. Napo (A.-V. Chapman).
Non placés : La Topaze, Boston IV, Univers II, Monsieur Monestyr, Saint Marcet.

PRIX SAINT-BRIS (Steeple-Chase). — 4,000 fr. — Distance : 3,800 mètres. — 1. Hoche, à M. M. Descazeaux (A.-V. Chapman). — 2. Allia II (Hawkins). — 3. Picarraï (G. Parfrement).
Non placé : Dictame.

PRIX ELF (Course de haies). — 4,000 fr. — Distance : 3,100 mètres. — 1. Prétendante (G. Bernard). — 2. La Sorbonne (T. Burns).
Non placés : Fonraud, L'Or en Barre.

Résultats Pari mutuel

CHEVAUX	Pesage 10 fr. Gagnants	Pesage 10 fr. Placés	Pelouse 5 fr. Gagnants	Pelouse 5 fr. Placés
1e Course. — 6 part.				
Mont Boran	14 50	12 —	7 50	6 —
Continental	— —	21 —	— —	11 —
2e Course. — 3 part.				
Lord Loris	18 50	— —	8 —	— —
3e Course. — 9 part.				
Va Tout	40 50	22 50	27 —	10 —
Annibal VII	— —	23 50	— —	11 50
Fronton Basque	— —	33 50	— —	18 50
4e Course. — 8 part.				
Phébus	71 50	26 50	36 50	14 50
Le Morvan	— —	17 50	— —	8 —
Napo	— —	34 50	— —	17 —
5e Course. — 4 part.				
Hoche	44 —	13 50	16 50	7 50
Allia II	— —	15 —	— —	7 —
6e Course. — 4 part.				
Prétendante	33 —	22 —	18 —	10 50
La Sorbonne	— —	26 50	— —	12 —

PRONOSTICS DE LA PRESSE

Vincennes, 23 Février

PRIX APOLLON
Paris-Sport..... Kalamata, Kouma.
La Liberté...... Kalamata, Kouma.
La Patrie....... Kellermann, Kalamata.

PRIX MANON
Paris-Sport..... Kilburn, Kassala.
La Liberté...... Kilburn, Kassala.
La Patrie...... Kassala, Kilburn.

PRIX URIEL
Paris-Sport..... Hercule, Hammerless.
La Liberté...... Hercule, Hammerless.
La Patrie...... Hercule, Iholdy.

PRIX DAUMESNIL
Paris-Sport..... Jean qui Rit, Journalière.
La Liberté...... Jean qui Rit, Journalière.
La Patrie...... Justesse, Jonc.

PRIX DE MOSCOU
Paris-Sport..... Jardinier, Jettatura.
La Liberté...... Jardinier, Jettatura.
La Patrie...... Indiana, Jardinier.

PRIX KALMIA
Paris-Sport..... Irma, Issy les Moulineaux.
La Liberté...... Irma, Issy les Moulineaux.
La Patrie...... Java, Jarvis.

PRIX DE BAGATELLE
Paris-Sport..... Juarez, Hoche.
La Liberté...... Juarez, Hoche.
La Patrie...... Juarez, Ec. Forcinal.

Belle Manifestation de Sympathie

EN L'HONNEUR DE

M. Robert Duglé, Maire de Fécamp

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Le banquet populaire organisé hier à Fécamp en l'honneur de M. Robert Duglé, maire de Fécamp, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur, a revêtu le caractère d'une imposante manifestation de sympathie pour l'homme et de reconnaissance pour les services rendus par lui à la chose publique.

Près de quatre cents personnes avaient pris place dans la belle salle du Val-aux-Clercs, qui avait reçu, pour la circonstance, une décoration du meilleur goût.

Avant que le banquet ne commence, M. Constantin, vice-président de la Chambre de commerce, spécialement délégué par le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en une allocution chaleureuse, rappela les qualités éminentes du nouveau chevalier, auquel il remit ensuite les insignes de son grade, après quoi il lui donna l'accolade aux applaudissements de l'assistance.

En quelques mots émus, M. Duglé remercia M. Constantin et toutes les personnes présentes — notamment les anciens combattants de 1870 — auxquels il serra affectueusement les mains. Au milieu des bravos répétés, il donna l'accolade à MM. Bureau, député, et Benoist, sous-préfet.

L'excellente Musique municipale — qui se fera entendre plusieurs fois au cours du banquet, sous l'habile direction de son chef, M. Claudel—exécute un des meilleurs morceaux de son répertoire, puis l'on prend place à table. Etchacun se met en devoir de faire honneur à la succulente cuisine de M. Lecœur, après avoir contemplé les menus fort artistement tirés sur les presses de notre excellent confrère, le *Mémorial Cauchois*.

Aux côtés de M. Benoist, sous-préfet du Havre, qui préside, ont pris place, outre le héros de la fête, MM. Georges Bureau, député ; docteur Jouen, conseiller général ; C. Dubosc, président de la Chambre de commerce ; Delaunay, ancien député, président du Comité central républicain ; Constantin, vice-président de la Chambre de commerce ; Soublin et Caron, adjoints au maire de Fécamp.

Nous avons encore remarqué la présence de MM. Machefer, Louis, Merrienne, Moulin, Sorel, Anquetil, Delarue, Couture, Jouan, Valin, Cramoisan, Friboulet, Petit, Devaux, Baumel et Huc, conseillers municipaux de Fécamp ; Diéterle, maire de Criquebeuf ; Borgnet, maire des Loges ; Vattement, maire de Criquetot-l'Esneval ; Liberge, maire de Saint-Léonard ; Cramoisan, maire d'Yport ; Basille, maire de Gerville ; Delannay, maire de Ganzeville ; Carpentier, maire de Froberville ; Décultot, adjoint au maire de Maniquerville ; Lethuillier, adjoint au maire, et docteur Forterre, conseiller municipal d'Yport ; docteur Léon Dufour ; Amédée Lefebvre, secrétaire de la Chambre de Commerce ; capitaine Thouvenin ; Deschamps, capitaine des sapeurs-pompiers de Bolbec ; Legrand, inspecteur primaire ; Hamel, juge de paix ; Désiré Lefebvre, administrateur du Bureau de Bienfaisance ; Le Bailly, syndic des Gens de Mer ; le sauveteur fécampois Onésime Frébourg ; D. Lasne, directeur, et Bourgeois, rédacteur au *Mémorial Cauchois*, etc., etc.

Au champagne, M. Benoist, sous-préfet, porte tout d'abord la santé de M. le président de la République, puis il donne la parole à M. Caron qui présente les excuses d'un certain nombre de notabilités parmi lesquelles MM. Brelet, préfet de la Seine-Inférieure ; Paul Bignon, André Lavoinne, Jules Siegfried, et de Folleville, députés ; Génestal, maire du Havre, vice-président du Conseil général ; docteur Fidelin et Lescigneur, conseillers généraux ; général Capiomont, gouverneur du Havre ; Pesquet, maire de Gonneville-la-Mallet ; docteur Auger, maire de Bolbec ; Bellet, maire de Goderville ; Crochemore, maire de Tourville-les-Ifs ; Arsène Leconte, maire de Vattetot-sur-Mer ; Flory, maire d'Etretat ; Caron, maire de Lillebonne ; Baudin et Avenel, adjoints au maire de Bolbec ; Jeanne, adjoint au maire d'Etretat ; Lhonoré, président de la délégation cantonale.

Des bravos prolongés saluèrent au passage la lettre de M. Génestal dans laquelle le maire du Havre rappelait la carrière de M. Duglé et la fermeté de ses convictions républicaines, dès longtemps arrêtées.

M. L. Soublin, adjoint au maire de Fécamp, prend ensuite la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux et fier en même temps, que mes treize années passées de collaboration à l'Administration municipale avec notre distingué maire, M. Robert Duglé et l'intimité toute cordiale qui s'est établie entre nous, dans une même communauté de vues et de sentiments, me permettent aujourd'hui d'exprimer toute la sympathie, l'estime, l'affection et aussi l'admiration que j'ai pour lui.

Mon cher Maire et ami,

Votre nomination dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur a été accueillie par une manifestation générale de sympathie de la population fécampoise, c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de vous ; tous sachant les services nombreux et désintéressés que vous avez rendus à votre ville natale depuis plus de 27 années que vous êtes au Conseil municipal.

Aujourd'hui que vos amis se sont assemblés autour de vous pour fêter cette haute distinction, je me fais un devoir agréable et doux, votre modestie dût-elle en souffrir, de retracer, en quelques mots, votre carrière si laborieuse et si méritoire.

M. Duglé est un républicain de la première heure, ayant toujours lutté en faveur des idées de progrès démocratique ; jeune encore, il fit partie des groupes qui, dans notre département, soutinrent et firent triompher les candidatures de gauche, lors des élections qui eurent lieu après l'avènement de la République et contribuèrent à son établissement définitif dans notre pays.

Au Conseil municipal, où il ne tarda pas à briller par la large part qu'il prit dans l'étude et la solution des questions les plus diverses et les plus importantes et par ses rapports aussi clairs que documentés, il poursuivit avec ardeur son action républicaine.

Lorsqu'en 1900, ses collègues l'ont élu maire, en remplacement du regretté M. Augustin Le Borgne, c'était un hommage rendu à sa compétence et à sa clairvoyance administratives, en même temps qu'une manifestation de reconnaissance à l'égard d'un fidèle défenseur des idées de progrès et de justice.

Au Conseil général, où il siégea de 1904 à 1910, la lettre de M. Génestal, maire de la ville du Havre, vice-président de cette assemblée, vous a dépeint la part qu'il prit à ses travaux ; mais les charges de maire augmentant avec les nouvelles lois sociales, ainsi qu'avec le développement de la ville de Fécamp, il se décida à quitter le Conseil général en faveur de notre regretté ami et collègue M. Maurice Renault, afin de se consacrer entièrement à la mairie.

A la Chambre de commerce dont il fait partie depuis plus de 20 ans, il a donné la preuve d'une profonde connaissance des besoins de la Ville et du port de Fécamp.

On lui est redevable des améliorations et transformations notables qui, en ces dernières années, ont modifié avantageusement la physionomie de notre vieille cité maritime. Citons entr'autres travaux exécutés depuis son arrivée à la Mairie :

Une superbe digue-promenade longeant la plage sur une étendue de près d'un kilomètre ;

Une vaste école à 10 classes, édifiée dans le quartier du Port ;

Un élégant Casino ;

L'agrandissement de l'Hospice et un Hôtel des Postes actuellement en voie d'achèvement.

Ajoutons qu'il a procédé à de nombreuses améliorations dans la voirie et le service des eaux ;

Qu'il a passé des traités des plus avantageux pour la distribution de l'éclairage public et particulier ;

Qu'on lui doit aussi la création d'un collège de jeunes filles, d'un lycée de garçons, d'une crèche municipale dans le quartier du Port, de plusieurs cantines scolaires, d'une Caisse des écoles, etc., etc.

Depuis longtemps, M. Duglé s'est intéressé aux questions d'assistance et de prévoyance qui ont trouvé en lui plus qu'un défenseur, je dirai un véritable précurseur.

En effet, bien avant la discussion et le vote par le Parlement des lois relatives à ces questions, il avait fait réserver dans le Budget de la ville une large part pour les secours aux vieillards, aux familles nombreuses, aux chefs de familles éprouvées par la maladie, aux Sociétés de Secours mutuels dont il a fait élever la subvention, afin de leur permettre d'augmenter le chiffre de la retraite qu'elles allouent à leurs adhérents ; il s'est intéressé en un mot à toutes les œuvres auxquelles au nom de l'humanité, le corps social doit aide et protection.

M. Duglé est aussi un ardent patriote qui n'a cessé d'encourager nos sociétés de gymnastique et de tir, parce qu'elles forment des hommes disciplinés, pleins de force et de courage sur lesquels le pays pourrait compter au moment du péril.

Il ne pouvait d'ailleurs donner un plus bel exemple de son dévouement à la patrie qu'en s'engageant comme il a fait en 1870 (il avait alors 19 ans) pour repousser l'envahisseur, il a pris part aux environs de Rouen au combat de Moulineaux et il fit le coup de feu contre les Prussiens dans la forêt de la Londe. (Vifs applaudissements).

Nulle récompense ne fut certes plus méritée et le gouvernement de la République, en accordant la croix de la Légion-d'Honneur à ce bon et brave citoyen qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour faire aboutir toutes les réformes démocratiques que lui inspiraient ses profondes convictions républicaines et sa nature généreuse et philantropique ne pouvait faire un meilleur choix.

Mon cher Maire et ami,

Au nom de vos amis du Conseil municipal,
Au nom des employés communaux, vos dévoués collaborateurs,
Au nom de la population fécampoise,

Permettez-moi de vous offrir cet objet d'art qui est le gage et le témoignage éloquents de la profonde et affectueuse sympathie que tous nous professons pour votre personne, espérant que cette marque sincère de notre estime sera pour vous un encouragement à continuer l'œuvre que vous avez si merveilleusement commencée.

M. Soublin offre alors à M. Duglé, qui lui en manifeste ses vifs remerciements, un superbe objet d'art, témoignage des sentiments de toute la population fécampoise.

Il continue ensuite :

Pour terminer, qu'il me soit permis, au nom de mes collègues républicains du Conseil municipal, d'adresser nos plus sincères remerciements à M. le sous-préfet qui a accepté d'une façon si aimable la présidence de cette belle cérémonie.

Nous remercions M. Bureau, notre sympathique député, au dévouement duquel on ne fait jamais appel en vain et que nous sommes heureux de revoir parmi nous.

Merci également à MM. les maires, adjoints et conseillers municipaux des villes et communes voisines qui ont bien voulu répondre à notre appel.

Merci aussi à nos amis fécampois qui sont venus en aussi grand nombre.

Merci à notre excellente fanfare municipale pour le concours agréable qu'elle nous a offert spontanément.

C'est du fond du cœur que nous vous disons à tous merci.

Je ne saurais clore cette liste de remerciements sans en adresser tout particulièrement aux dames qui sont venues rehausser par leur présence, l'éclat de cette cérémonie à laquelle elles ont donné un charme dont nous garderons le meilleur souvenir.

Mesdames, Messieurs,

Je bois à vous tous,
Je bois au dévoué maire de Fécamp,
Je bois à la prospérité de notre belle ville et à la gloire de la République.
Vive Duglé. Vive Fécamp. Vive la République.

Des applaudissements nourris éclatent de toutes parts, et un ban est battu en l'honneur de la municipalité fécampoise.

M. Diéterle, maire de Criquebeuf, doyen des maires du canton de Fécamp, présente ensuite à M. Duglé les félicitations des maires des communes rurales, heureux tous sans exception, dit-il, de voir accrochée sur cette poitrine une croix si bien méritée.

M. Dubosc, président de la Chambre de commerce de Fécamp, salue en M. Duglé le trésorier de cette compagnie, au sein de laquelle il siège depuis de nombreuses années, et il boit en terminant à la santé du nouveau Chevalier de la Légion-d'Honneur, « de celui qui s'engagea contre l'envahisseur, et qui, dans les heures sombres, ne désespéra jamais de l'avenir de la patrie ».

Après quelques mots de M. Carrel, au nom de la Société les « Normands de Paris », M. Georges Bureau, député, se lève.

« Cette journée, » dit-il «, laissera dans votre cœur, mon cher ami, un souvenir ineffaçable. car vous sentez que vous avez conquis la reconnaissance publique.

» L'âme populaire distingue toujours ceux qui veulent le bien de la cité, le bien de la province et le bien de la nation. (Vifs applaudissements).

» Après avoir défendu la Patrie en 1870, vous n'avez jamais cessé depuis de combattre pour le triomphe de nos belles idées démocratiques, et c'est pourquoi nous vous aimons ».

En terminant, M. Bureau boit à la longue santé de M. Duglé et à la République qui, seule, peut nous donner la liberté, le progrès et la paix.

Un ban est battu en l'honneur du député de la troisième circonscription, puis M. Delaunay, ancien député, rappelle en quelques mots la carrière administrative de son vieil ami, et, comme président de la Société de secours mutuels « la Fraternelle », il le remercie des nombreux services rendus à la mutualité.

Comme membre de l'ordre de la Légion-d'Honneur, il est heureux de voir M. Duglé prendre place à ses côtés, et il porte la santé du nouveau légionnaire.

M. Benoist, sous-préfet de l'arrondissement du Havre, présente tout d'abord les excuses de M. Brelet, préfet de la Seine-Inférieure, retenu près de sa mère gravement malade ; puis il salue le nouveau chevalier de la Légion-d'Honneur, ainsi que l'infatigable et dévoué député, M. Georges Bureau.

Il ne reviendra pas sur les nombreux titres que présentait M. Duglé à la distinction qui vient de lui être conférée par le gouvernement de la République, — car ces titres ont été rappelés par les précédents orateurs.

Il se contente, en termes délicatement choisis, de féliciter M. Duglé, qui peut légitimement aujourd'hui s'abandonner à la cordialité d'une affection chaudement partagée.

Et il termine en portant la santé de M. Duglé, de Mme Duglé et de leur famille, pour que, dit-il en se tournant vers le héros de la fête, « vous conserviez longtemps le souvenir souriant de cette réconfortante journée. »

De vifs applaudissements et un ban soulignent ces dernières paroles de M. le sous-préfet ; puis, visiblement ému, M. Duglé se lève et prononce le discours suivant :

Monsieur le sous-préfet,
Mesdames,
Messieurs,

Me voilà bien embarrassé pour répondre aux discours que je viens d'entendre ; tous me prêtent de telles qualités que si j'en pensais seulement le quart, je deviendrais un être insupportable, pétri d'orgueil et de vanité ; je mettrai donc sur le compte d'une bienveillance trop grande, d'une amitié trop indulgente, les éloges que vous avez bien voulu faire de moi et reporterai sur mes amis et collègues du Conseil municipal qui, dans toutes les circonstances, ont facilité ma tâche, l'honneur de la distinction si flatteuse qui vient de m'être accordée par les pouvoirs publics, sur leurs pressantes sollicitations.

Pourtant, parmi les éloges qui viennent de m'être décernés, permettez-moi de retenir un titre auquel je tiens particulièrement : celui de Républicain ; je suis républicain, j'ai toujours été et je crois bien que je mourrai dans l'impénitence finale. Je suis républicain sans alliage d'aucune sorte, et depuis plus de 40 ans que mes concitoyens ont été à même de contrôler ma vie politique on n'y relèvera pas une seule défaillance ; c'est là mon honneur d'homme et de citoyen et j'y tiens. Ce sont les principes républicains que, à la Mairie de Fécamp, mes amis et moi, nous nous sommes efforcés d'appliquer, en développant le plus possible l'instruction publique pour laquelle nous sommes fiers de dire que la Ville de Fécamp a dépensé près d'un million, et toutes ces lois d'assistance sociale que je suis presque tenté d'appeler des lois d'égoïsme au profit des gens fortunés, parce que toutes, elles tendent à ramener la concorde parmi les citoyens, à faire disparaître les haines de classes. Toutes ces lois nous les avons appliquées, quand nous ne les avons pas devancées, avec la plus entière impartialité, voulant toujours ignorer l'opinion des personnes qui en étaient les bénéficiaires. C'est là le secret de nos succès dans les scrutins, parce que par l'exemple que nous donnions, nous avons appris à faire aimer la République et, permettez-moi de le dire, c'est là la meilleure manière d'être républicain, parce que en agissant ainsi nous en avons fait pénétrer les principes dans les esprits.

Dans un des vestibules de la mairie de Fécamp, il est une plaque de marbre où sont inscrits les noms de ceux qui furent les maires de cette ville, mon nom y figure le dernier, attendant mon successeur. Tous ces maires se sont dévoués, j'ai le droit de le dire, à administrer de leur mieux les intérêts qui leur étaient confiés. Sur ce marbre, revit l'histoire de notre vieille cité, comme cristallisée en quelques noms plus ou moins brillants plus ou moins obscurs, dont quelques-uns se perdent déjà dans l'oubli des temps, anneaux d'une chaîne qui relie le passé au présent. Ils ont rempli leur tâche, ils ont eu leur heure, leur utilité ; de cela il faut les remercier, et puisque je suis le dernier venu, je vous demanderai d'adresser un souvenir reconnaissant à mes prédécesseurs, aux anciens maires de Fécamp.

Ce devoir rempli, je reviens avec plaisir aux vivants.

Comment exprimer ma gratitude aux pouvoirs publics représentés par notre sympathique sous-préfet ; à notre dévoué député, M. Georges Bureau dont on ne compte plus les services rendus dans toute sa circonscription ; à mes adjoints et amis du Conseil Municipal qui, avec un dévouement sans bornes, ont organisé ce banquet et la souscription dont le résultat est ce magnifique objet d'art qui m'est offert ; à mes amis et collègues, les maires du canton qui, suivant l'exemple du Conseil Municipal de Fécamp, m'ont offert une croix ; à ceux aussi qui ont été à la Mairie mes fidèles collaborateurs et qui, ayant été à la peine, doivent être aussi à l'honneur ; comment remercier enfin, tous les amis, si nombreux, que je vois ici, et qui sont venus me témoigner leur vibrante reconnaissance.

A tous du fond du cœur je crie merci, merci et encore merci !

Je lève mon verre en votre honneur à tous et bois à la Ville de Fécamp et à la République !

Un triple ban est alors battu en l'honneur du maire de Fécamp, à qui la salle fait une véritable ovation.

Et c'est sous cette chaude manifestation que se termina le plus heureusement cette belle fête de la grande famille républicaine.

F. POLET.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Bureaux de la Mairie. — A l'occasion des jours gras, les bureaux de la mairie seront fermés mardi prochain, 24 de ce mois, à partir de midi.

Allocation au Décès. — Comme veuve d'un assuré de la loi des retraites ouvrières et paysannes, Mme Piednoël, impasse Duplessy, vient de recevoir une allocation de 250 francs.

Graville-Sainte-Honorine

Bal de la Société des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole de Garçons du Centre. — Le bal annuel offert par la Société des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole de Garçons du Centre à ses membres honoraires eut lieu samedi soir, dans les salons Delamare, tenus par M. Vernier, successeur.

Malgré le mauvais temps, les nombreux amis de la Société se rendirent à l'invitation du Comité d'organisation ; ils étaient reçus à l'entrée de la salle de bal par le Comité d'organisation : MM. Thomas, président ; A. Bobée et Dufaye, vice-présidents ; E. Marie, secrétaire ; F. Bobée, secrétaire-adjoint ; Lequesne, trésorier ; Blondel, trésorier-adjoint ; Moiroux, Palier, Démare, David, membres.

M. Hardy avait reçu la mission de composer l'orchestre et c'est sous son habile direction que les gracieux couples se livrèrent à leur plaisir favori jusqu'à une heure avancée de la nuit ; il sut donner satisfaction aux danseurs les plus exigeants, et les musiciens reçurent les félicitations méritées du Comité d'organistion.

Le bal fut très animé, les organisateurs furent à différentes reprises, chaleureusement félicités, M. Thomas, président, se fit l'interprète des membres du bureau pour remercier les invités de leur présence qui a assuré le succès complet de la fête.

Etat-Civil. — *Naissances.* — Du 12 février : Albert Requier, rue d'Etretat-Haut Graville. — Du 14 : Hubard Richard, boulevard Sadi-Carnot, 201. — Du 15 : Roger Jouet, rue des Acacias, 71. — Du 16 : Lydie Donnet, rue du Bois-au-Coq, 296. — Du 17 : Denise Le Scrill, boulevard Sadi-Carnot, 54.

Publication de mariage. — Maxime Bellenger, peintre, rue Sadi-Carnot, 34, à Sanvic, et Hélène Marneffe, modiste, boulevard Sadi-Carnot, 4, à Graville.

Décès. — Du 6 février : Charles Grisel, 7 mois, rue de l'Abbaye, 72 ; Louis Gratigny, 60 ans, boulevard Sadi-Carnot, 3 ; Raymonde Barth, 1 jour, rue des Tilleuls, Graville. — Du 7 : Clémentine Fontaine, 60 ans, rue de Frileuse. — Du 13 : Caroline Cadinot, 70 ans, impasse de Frileuse, 5 ; Revuelta, 23 ans, rue du Bois-au-Coq, 255. — Du 15 : Céline Leprévost, 68 ans, 1, rue des Briqueteries ; René Bacon, 31 ans, enclave de l'Abbaye. — Du 19 : Osyth Jouet, 67 ans, boulevard de Graville, 502. — Du 20 : Marcel Le Gall, 3 ans 1/2, Fort de Frileuse. — Du 21 : Julia Degrave, Haut-Graville.

Montivilliers

Conseil municipal. — Le maire de Montivilliers a l'honneur d'informer ses concitoyens que le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, mercredi prochain 25 février courant, à 6 h. 1/2 du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : Nomination des secrétaires. — Renouvellement des Commissions permanentes. — Listes électorales prud'hommales. Revision : Nomination de délégués. — Ecole professionnelle. Travaux et améliorations ; Nomination d'une Commission. — Commune de Gonfreville-l'Orcher : Demande de rétribution scolaire. — Elections : Achat d'isoloirs et d'urne. — Service militaire : Sursis d'incorporation. — Compagnie des Eaux de la banlieue du Havre : Communication. — Assistance aux familles nombreuses : Revision de liste. — Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : Demandes d'allocations mensuelles.

Rolleville

Souscription au profit du Bureau de bienfaisance pour l'année 1914. — MM. Victor Petitpas, maire, Georges Le Clerc. Mme Jouen, chacun 20 fr.

MM. Alfred Paumier, André Cousin, Henri Magnan, Maurice Lebret, Joseph Lebigre fils, Gustave Hoizey, l'abbé Lucas, Mmes Dallgault, Bertran, Pottier, chacun 10 fr.

MM. Pierre Lecourtois, Pierre Morin, Jules Discourt, Moïse Tauvel, Gaston Chanry, Paul Dujardin, Ernest Cayeux, Albert Poitevin, M. Peter, Alfred Poirier, Georges Manoury, Alexandre Genet, Albert Recher, Gaston Cornu, Marcel Malétras, Eugène Tirard, Louis Jeanne, Mmes Hérout, Bertaux, Mlles Lebas et Goulet, Fenestre, M. Lemoine, couvreur à Angerville-l'Orcher, chacun 5 fr.

MM. Léon Fenêtre, Désiré Angu, Moïse Lebas, Robert Le Maistre, Edouard Lebrun, Gustave Hardy, Oscar Cousin, Marcel Jeanne, Louis Roussel, René Martin, Charles Gallois, Alexandre Crevon, Emile Briant, Albert Grancher, Henri Levesque, Laurent Deschamps, Mmes Banville, Féret, Quoniam, chacun 3 fr.

MM. Viel, Girou, Pierre Roussel, Jules Caron, Josué Benoist, Henri Martin, Albert Goupil, Maurice Fontaine, Auguste Lefebvre, François Champeau, A. Richard, Alfred Gaultier, Henry Gruchy, Adolphe Délétang, Louis Houel, Charlemagne Nez, Mmes Malandin, Vernaelde, Cartenet, Mlle Joséphine Gille, chacun 2 fr.

MM. Gaston Vasse, Ernest Eudes, Auguste Coussin, Clovis Jouet, Joseph Lebigre père, M. Thérèse, chacun 1 fr.

Mme Brossard, 0 fr. 75.

Anonymes, 20, 30.

Total de la souscription, 393 fr. 05.

Saint-Romain-de-Colbosc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain, à quatre heures après-midi, à la mairie.

Ordre du jour : devis des travaux supplémentaires à exécuter aux bâtiments communaux ; examen de divers mémoires ; délibération de l'Hôpital-Hospice ; affaires diverses.

Anciens Elèves. — L'assemblée générale annuelle des membres de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'école de Saint-Romain aura lieu dimanche prochain, premier mars, à 1 h. 1/2 après-midi, à l'école des garçons.

Ordre du jour : compte rendu moral et financier de l'année 1913 ; renouvellement du bureau ; nomination de deux membres du conseil d'administration en remplacement de MM. Legay et Bréard, membres sortants, non rééligibles ; proposition de sortie promenade en 1914.

Bolbec

Bal. — La Lyre Bolbécaise organise pour le 1er mars une matinée dansante dans les salons de l'Hôtel de Fécamp.

Orchestre sous la direction de M. L. Daniel.

Concert. — C'est le 15 mars qu'aura lieu, au Théâtre Municipal, le concert annuel offert par la Lyre Bolbécaise à ses membres honoraires.

Cette Société s'est assurée dès à présent le concours d'artistes de valeur qui, nous n'en doutons pas, remporteront un vif succès.

Fermeture de bureaux. — A l'occasion des Jours Gras, les bureaux de la Mairie de Bolbec seront fermés au public demain mardi, à partir de midi.

Raffetot

Automobile en feu. — M. Godard, agriculteur en cette commune, directeur de la distillerie coopérative, venait de rentrer, ces jours derniers, son automobile dans son garage situé près de son habitation, lorsque son domestique s'aperçut que le feu venait de se déclarer dans ce bâtiment. En quelques minutes, l'automobile, une voiture à quatre roues, des bidons d'essence et le matériel de réparation furent la proie des flammes.

Les dégâts sont importants et couverts par une assurance.

Criquetot-l'Esneval

Contributions. — M. le contrôleur des contributions directes se tiendra à la mairie de cette commune mardi prochain, 24 février courant à deux heures de l'après-midi, accompagné de MM. les répartiteurs, pour effectuer les travaux relatifs à l'assiette de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets et des taxes sur les billards, sur les cercles, sur les gardes-chasse et sur les chiens.

Dans la Gendarmerie. — M. Bource, ancien brigadier au 28e régiment d'artillerie, nommé gendarme et affecté à la brigade de Criquetot-l'Esneval, vient de prendre possession de son poste.

Gonneville-la-Mallet

Foire. — La foire dite du « Deuxième mercredi de Carême », la plus importante de l'année par le nombre des animaux qui y sont amenés, se tiendra en cette commune le 4 mars prochain. Les primes suivantes y seront décernées aux propriétaires des meilleurs animaux vendus sur le marché :

Taureaux. — Taureaux ayant toutes leurs dents de lait, nés, élevés dans l'arrondissement et appartenant à des éleveurs du canton : 1er prix, 20 fr. ; 2e prix, 15 fr.

Bœufs gras. — 1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 20 fr.

Vaches grasses. — 1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 20 fr.

Vaches amouillantes et bêtons. — 1er prix, 25 fr. ; 2e prix, 20 fr. ; 3e prix, 10 fr.

Bœufs herbagers. — 1er prix, 25 fr. ; 2e prix, 20 fr. ; 3e prix, 10 fr.

Vaches herbagères. — 1er prix, 25 fr. ; 2e prix, 20 fr. ; 3e prix, 10 fr.

Porcs gras. — 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 5 fr.

Prix de bande. — 1er prix, 20 fr. ; 2e prix, 15 fr. ; 3e prix, 10 fr.

Chevaux. — Poulains nés en 1913, appartenant à des éleveurs du canton : 1er prix, 15 fr. ; 2e prix, 10 fr.

Chevaux nés en 1912. — 1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 20 fr. ; 3e prix, 15 fr.

Chevaux nés en 1911. — 1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 20 fr.

Prix d'honneur : médaille de vermeil offerte par le ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République, à l'agriculteur éleveur ayant fait la plus nombreuse et la plus belle exposition de l'espèce bovine, sans distinction de catégorie.

Les concurrents pour les prix de bande devront se présenter à la Mairie, avant 9 heures du matin, pour se faire inscrire et pour y faire la déclaration du nombre d'animaux amenés par eux sur le champ de foire.

Le jury se réserve la faculté de supprimer ou d'ajouter des prix. Les prix qui ne seront pas réclamés lors de la distribution par le jury seront acquis au Bureau de bienfaisance.

A 10 h. 1/2 : Exposition des animaux de l'espèce bovine sur la place de la Mairie.

A 10 h. 3/4 : Examen par les membres du jury.

A 1 h. 1/2 : Exposition des chevaux sur la place du marché.

A 2 h. 1/4 : Examen par les membres du jury.

A 3 heures : Distribution des primes.

Nota. — Les exposants devront réclamer à l'avance à la Mairie des cartons avec numéros.

Une voiture desservira tous les trains à la halte de Turetot-Gonneville.

Goderville

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi dernier, à cinq heures du soir, sous la présidence de M. C. Bellet, maire.

Etaient présents : MM. le docteur Jouen, adjoint, Paul Hauchecorne, Thibault, Levasseur, Lesbaudy, Paté, Dalbet et Coignet.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société d'Agriculture pratique de l'Arrondissement du Havre faisant connaître que le concours général de cette Société, aura lieu le 5 juillet 1914, à Goderville si la ville consent à la recevoir et si cette date lui convient.

Le Conseil accepte les propositions de la Société d'agriculture pratique ; vote un crédit pour recevoir la Société et décide de solliciter le bienveillant concours du département.

Une demande d'indemnité d'éclairage présentée par M. Leboucher, usinier du service des eaux du Bec-de-Mortagne est accueillie favorablement et le Conseil fixe à 50 francs par an le taux de cette indemnité.

Le Conseil décide en outre la plantation de 40 pommiers sur le coteau du terrain communal voisin de l'usine des eaux ; ouvre un crédit de 50 fr. pour l'acquisition d'isoloirs et un autre de 461 fr. pour le paiement des travaux de construction de caniveaux pavés avec bordures de trottoirs sur la rue de la Mairie et d'une grosse réparation à l'école de filles.

Le Conseil approuve l'engagement pris par M. Léon Dégénétais de verser dans la Caisse municipale une subvention industrielle de 60 francs pour dégradations en 1913 sur le chemin vicinal n° 18 par suite d'un charroi intensif.

M. le maire fait connaître que des pourparlers sont engagés avec la Compagnie du Chemin de Fer pour l'éclairage au gaz acétylène de la gare de Goderville et de ses dépendances et qu'il y a tout lieu de croire que satisfaction sera donnée à la municipalité.

M. le docteur Jouen signale l'état défectueux du passage à niveau de la gare de Goderville. M. le maire se fera l'écho de cette réclamation auprès de la Compagnie des Chemins de Fer.

Le Conseil se forme en Comité secret pour statuer sur des demandes d'admission à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Tourville-les-Ifs

Récompense. — Nous apprenons avec plaisir que M. Henri Geulin, agriculteur dans notre commune, vient d'obtenir à Paris, au concours général agricole, une médaille pour son exposition de beurre.

Fécamp

Une enquête. — Un arrêté préfectoral en date du 19 février, soumet à une commission d'enquête les projets concernant : 1° la construction d'une cale de halage dans le port de Fécamp ; 2° les mesures proposées pour la réalisation des installations prévues ; 3° les modifications et additions à apporter au cahier des charges de l'outillage public administré par la Chambre de commerce de Fécamp et aux tarifs maxima de la concession, en vue de l'établissement et de l'administration de la cale de halage et de ses accessoires,

La commission d'enquête se réunira à la mairie de Fécamp le jeudi 12 mars, à deux heures.

Cette commission sera composée de MM. Chédru, armateur ; Gaston Constantin, négociant ; Dubosc, président de la Chambre de commerce ; Duglé, maire de Fécamp ; Ledun, vice-président du Syndicat des armateurs à la grande pêche ; Marsollet, courtier de navire ; Emile Richard, saleur ; Soublin, premier adjoint au maire ; Vasse, président du Syndicat des armateurs à la pêche du hareng et du maquereau.

Nouveau Cambriolage. — L'enquête ouverte au sujet du cambriolage effectué dans la nuit de jeudi à vendredi et dont nous avons parlé hier, n'a encore donné aucun résultat. On a cependant retrouvé le coffret qui contenait [illegible] francs dérobés, à la gare, près du dépôt [illegible] machines. Ce coffret ne contenait plus que divers papiers inutilisables pour les malfaiteurs et dont ils ont voulu se débarrasser en jetant le tout par dessus la palissade du boulevard de la République.

Etat-Civil du 12 au 21 février. — *Naissances.* — Du 13 : Angèle Barray, rue des Limites-Paroissiales. — Du 14 : Louis Lecomte, 180, quai Guy-de-Maupassant. — Du 16 : Olivier Mau[illegible]er, quartier Saint-Ouen ; Jean-Louis Joseph ; Lucie Desjardins, 32, rue du Casino. — Du 17 : Eugène-Germain-Alphonse. — Du 18 : Yvonne-Madeleine ; Marcelle Crochemore, 5, rue des Hallettes. — Du 20 : Jules Déneuves, 4, quai des Pilotes.

Promesses de mariage. — Du 20 : Gustave-Alexandre-Théodore Biard, officier mécanicien, 3, rue d'Etretat, et Georgette Primat, sans profession, boulevard Sycomores, à Rueil.

Mariages. — Du 16 : Pierre-Louis Choloux, employé à la Bénédictine, rue du Grenier-à-Sel, et Marie-Virginie Malétras, couturière, quai Bérigny. Du 17 : Joseph-Pierre Chalot, rue Saint-Etienne, et Marguerite-Aimée Poret, lingère, rue des Fourneaux. — Du 18 : Charles-Marcel Thellier, marin, aux Grandes-Dalles, et Augustine-Hélène-Albertine Paumelle, couturière, quai Guy-de-Maupassant. — Du 21 : Marcel-Georges Leroy, employé d'octroi, rue d'Etretat, et Louise-Marie Gondoin, sans profession, rue de Troyes ; Henry-Maurice Lemaitre, marin, rue des Bains, et Georgette-Agnès Dalançon, sans profession, rue Léon-Dégenetais ; Marcel-Edmond Sohard, agent de police, rue Victor-Hugo, au Havre, et Germaine-Marie Desnoyers, sans profession, rue Queue-de-Renard ; Charles-André Octave Lecat, employé de commerce, rue Méridienne, à Sotteville-lès-Rouen, et Jeanne-Marie Prévost, couturière, chemin de Bricqueville ; Marcel-Félix Sauval, mécanicien, rue André-Bourdet, à Vernon, et Gabrielle-Germaine-Marie Fauvel, sans profession, rue des Murs-Fontaines.

Décès. — Du 14 : Hortense Monnier, épouse Lemarois, sans profession, 111, rue d'Etretat, 71 ans. — Du 16 : Elise Capon, 68, rue Georges-Cuvier, 2 mois ; Rosalie Langaney, veuve Coltard, sans profession, route de Valmont, 78 ans. — Du 17 : Noémie Duménil, veuve Frébourg, ramendeuse, quai des Pilotes, 36 ans. — Du 18 : Louis Calentier, 14, rue de Giverville, 1 mois ; Elie Flèche, ouvrier de scierie, 9, rue Saint-Etienne, 57 ans. — Du 19 : Firmin Rigoult, 65, route de Valmont, 16 jours ; Léon Tremblot, charpentier, 113, rue d'Etretat, 68 ans. — Du 20 : Robert Picot, 123, rue de Mer, 3 semaines.

CALVADOS

Trouville-sur-Mer

Les deux Boutiques. — La mode avait achalandé, à Trouville, le magasin d'antiquités Doucet. La vogue rejaillit sur une boutique ouverte à Paris.

Mme veuve Doucet et son fils, associés pour la direction des deux établissements, se séparèrent à la suite de désaccords, et le fils ouvrit boutique à Paris, à Trouville, faisant à sa mère une impitoyable concurrence.

M. Doucet fils étant obéré de dettes, en partie contractées pour la location et l'installation de son fonds d'antiquités, Mme veuve Doucet fit état de ces dépenses pour demander que son fils fût pourvu d'un conseil judiciaire.

La 1re chambre de Paris a fait droit à sa requête et désigné M. Desbleumortier comme conseil judiciaire de M. Doucet fils.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue Saint-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

Feuilleton du PETIT HAVRE 131

LE Roman d'une Etoile

PAR

Daniel LESUEUR

QUATRIÈME PARTIE

PAR LA MORT, POUR LA VIE

Or, voici ce que Bertile lui répéta :

Le mystérieux correspondant, d'abord, avait demandé Flaviana... Puis, apprenant l'impossibilité de lui parler, il avait dit :

— Qui que vous soyez, écoutez et transmettez-lui mon message. Une jeune fille, avec la douce voix que vous avez, ne peut lui vouloir du mal. D'ailleurs, je n'ai pas le choix. Je téléphone d'une petite ville de la vallée du Rhône où je passe la nuit avec mes compagnons et avec l'enfant vers qui Flaviana tendait tout à l'heure, à travers la grille du Vieux-Moutier, des bras qui ne pouvaient être que ceux d'une mère. Elle ne me connaît pas, mais je l'ai reconnue, moi. Car je ne suis qu'en apparence le valet de pied qui se tenait sur le siège de l'auto, à côte de l'homme redoutable. A travers la nuit, par une ruse que je ne pourrai sans doute renouveler de si tôt, je jette une parole rassurante à celle qui fut la femme de Dimitri Omiroff : je réponds de son fils. Et Katerine est avec moi pour le protéger. Encore un mot : que notre silence ne l'effraie pas même s'il dure. La plus grande imprudence serait de lui ramener l'enfant. »

Bertile ajouta :

— C'est à peu près mot pour mot ce que j'ai pu saisir, La voix s'est tue brusquement, comme suspendue par une impérieuse prudence. Il n'y a qu'une chose... Oh ! importante sans doute... que je ne retrouve pas... Le nom de famille de cette Katerine... Je ne l'avais pas distingué nettement...

— N'était-ce pas Risslaya ?... Katerine Risslaya ?

— Il me semble... Mais... chérie... tu es toute pâle... Parle-moi... Que penses-tu ?...

— Je pense, ma Bertile, que c'est trop beau... J'ai peur de croire... Et cependant... C'est vrai... Katerine m'a dit de ne pas douter d'elle si je ne la retrouvais plus. Elle a dû partir avec cette voiture, avec ces gens, trouver un stratagème. Et il y avait sur le siège un autre homme...

Parlant à mi-voix, comme à elle-même, rapprochant les indices, supputant les chances, Flaviana n'osait s'avouer trop de confiance, tandis qu'en secret son cœur palpitait d'un irrésistible espoir.

La main fluette de Bertile se posa sur la sienne, si timidement, si tendrement, que, malgré la préoccupation unique, intense, la mère s'oublia dans un profond élan vers cette douce petite.

— Chère mignonne, tu as le droit de tout savoir. Je n'ai pas de secret pour toi. Mais dans quel tourbillon la vie m'a prise ! Demain... Ou plutôt : ce matin, dans quelques heures, quand tu te réveilleras, je te dirai...

— Pourquoi pas tout de suite ?

— Tu es trop fatiguée. Tu as déjà veillé pour m'attendre.

— Dormirais-tu, toi, Flaviana ?... Ah ! tu n'oses pas dire oui. Eh bien, moi non plus. Restons ensemble. Et dis-moi tout, de ta tristesse... et de ton bonheur.

Flaviana raconta tout.

Quand elle eut terminé, quand elle se pencha pour donner un baiser à Bertile, qui promettait, secouée de mille émotions, d'essayer toutefois de dormir, Flaviana entendit à son oreille un chuchotement.

— Mon étoile chérie, murmurait la petite danseuse, je partirai donc tranquille. Tes deux amours vaudront mieux que ma pauvre tendresse. Et je n'en suis pas jalouse ! Seulement... dis... tu ne m'oublieras pas !...

VI

PLUS RAPIDE QUE LE RAPIDE

— *Why, this is not awfully jolly... What do you think* ? (Vraiment ceci n'est pas d'une gaîté folle... Qu'en pensez-vous ?)

Lord Hawksbury s'exprimait dans sa langue maternelle, la sachant familière à Boris Omiroff.

Ce qui n'était pas « d'une gaieté folle » — ou traduction littérale : « pas terriblement joyeux », — c'était le paysage fuyant de part et d'autre du wagon-salon réservé au prince.

Le rapide transsibérien, ayant dépassé Omsk, filait à une vitesse vertigineuse suivant une ligne qu'on eût dit le diamètre d'une circonférence d'eau congelée.

Tellement unie était la plaine immense, sous son tapis de neige, que les légers accidents de terrain semblaient à peine de petites vagues figées.

Tristesse plus poignante que la tristesse du désert, car la lumière qui joue sur l'or des sables, qui l'anime de reflets et de mirage, ne resplendissait pas sous la lourde coupole grise de ce ciel boréal.

Bien qu'on approchât de midi, rien ne laissait deviner la présence du soleil derrière cette voûte immobile de plomb et d'étain, où roulaient, comme prisonnières, des vapeurs fumeuses et rouillées.

Tristesse plus oppressante aussi que celle de la mer, car les flots vivent, dans leur perpétuel mouvement.

Ici, les voyageurs du transsibérien pouvaient se croire les visionnaires effarés d'une planète morte. Certains paysages lunaires doivent ressembler à ces steppes hivernales.

Et Frédéric de Hawksbury répéta qu'il ne trouvait pas ce spectacle terriblement joyeux.

— Vous êtes difficile, mon cher, dit Omiroff. Moi, je trouve l'existence admirable. Elle me rapproche à toute minute d'une fiancée que j'adore. Et mes idées ne seraient pas plus souriantes si ce train où nous sommes traversait une vallée fleurie, sous un soleil radieux. D'où vous vient cette humeur morose ?

N'avez-vous pas pris tout à l'heure, comme je l'ai fait, une bonne douche glacée ? Rien ne vous dispose aussi allègrement, et l'on ne se doute plus qu'il fait vingt-cinq degrés de froid au dehors.

Hawksbury, enfoncé dans un moelleux fauteuil tournant, les jambes allongées, les coudes calés aux deux bras du meuble et les bouts des doigts juxtaposés suivant son habitude, considéra le prince qui allait et venait, fumant une cigarette.

Depuis qu'il avait rejoint le Russe, pour obéir à Flaviana, il étudiait le personnage.

Et, de plus en plus, sous les dehors du grand seigneur, fantasque, intrépide, aventureux, joyeux vivant, bon garçon en apparence ouvert à la généreuse civilisation moderne, il retrouvait le barbare, le féodal, l'être d'égoïsme, de tyrannie, de brutalité, dont le type subsiste héréditairement là où il est conservé, préservé, maintenu par le régime autoritaire.

Pourquoi l'homme évoluerait-il quand le milieu, demeurant immuable, ne l'y contraint pas ?

Cette contrainte, qui ne se produit point en Russie par une évolution normale, a peu de chances de s'établir par le terrorisme révolutionnaire.

La violence, généralement, appelle la violence. L'action suscite la réaction.

Cependant, c'est pour faire franchir au Moyen-Age attardé dans l'âme slave, les étapes le séparant du vingtième siècle, que les intellectuels opprimés précipitent les temps à coups de bombes.

Quelles infranchissables distances creusent entre les hommes les siècles qu'ils ne vivent pas tous également vite !...

Etre des sauvages ensemble, c'est un élément de bonheur, plus certain que d'être les sociétés millénaires, où se coudoient des individus de tous les cycles historiques, où des âmes ténébreuses de l'âge de pierre, des âmes nomades des époques pastorales, des âmes crédules des temps mystiques, des âmes de guerriers, d'esclaves, de chevaliers, de moines, de courtisans, de démagogues, doivent s'enfermer dans le plus récent idéal, créé d'après la plus récente formule d'une avant-garde de l'esprit humain.

Il y avait certainement trois à quatre cents ans de distance entre le membre de la Chambre des Pairs et le boyard de la Petite-Russie.

Tous deux, se tenaient dans un élégant salon, qu'emportait à près de cent kilomètres à l'heure, une machine lancée par le dernier miracle de la science sur deux lignes d'acier allant de Moscou à Vladivostock.

Mais ce prodige moderne, en égalisant leurs gestes, leur façon de vivre, n'égalisait ni leurs conceptions ni leurs sentiments.

Toutefois, ils se marquaient l'un à l'autre la plus parfaite courtoisie.

Leur duel, n'ayant été provoqué naguère par aucune offense grave, ne pouvait les brouiller, bien que Boris se plaignit encore plaisamment de souffrir de l'épaule.

Et leur destinée semblait être de devenir cousins par alliance, Boris devant épouser lady Maud.

— Puisque vous allez au-devant d'elle, je vous accompagne, avait proposé Hawksbury, après avoir accepté l'hospitalité du prince dans le formidable château des Omiroff, en Petite-Russie.

(A suivre)

PHOSCAO
(Ancien PHOSPHO-CACAO)
Le plus exquis des déjeuners
Le plus puissant des reconstituants
ALIMENT IDÉAL
des Anémiés, des Convalescents, des Surmenés, des Vieillards et de tous ceux qui souffrent de l'estomac
ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI
Administration 9 Rue Frédéric Bastiat PARIS

TRIBUNAUX

Conseil de Guerre du 3e Corps d'Armée

Audience du 20 Février 1914

Le jeune soldat Bodolec, de la classe 1911, du recrutement du Havre, inculpé d'insoumission en temps de paix, a été reconnu coupable et condamné à trois mois de prison.

Nouvelles Diverses

Tués par des Automobiles

Samedi soir, vers cinq heures, une rentière, Mme Louise Favier, âgée de soixante-douze ans, demeurant 136 *bis*, avenue de Neuilly, à Paris, traversait la chaussée en face de son domicile quand, soudain, elle fut renversée par une automobile marchant à toute vitesse.

L'infortunée fut relevée dans un état pitoyable et transportée à l'hôpital Beaujon, où elle ne tarda pas à succomber.

Une enquête a été ouverte par M. Moisant, commissaire de police, afin de rechercher le chauffeur qui, malgré l'intervention de plusieurs passants, a réussi à prendre la fuite.

Divers témoins de l'accident ont été entendus, mais, malheureusement, leurs déclarations diffèrent, à un chiffre près, quant au numéro de l'automobile.

— Dans la soirée également, boulevard du Havre, à Nanterre, un accident mortel s'est produit dans les mêmes circonstances.

La victime est un ancien employé de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, M. Elie Berthet, âgé de soixante-dix ans, domicilié 40, boulevard du Havre.

Le malheureux, qui avait eu la poitrine broyée, n'a survécu que quelques instants à ses blessures.

M. Frédérique, commissaire de police de Puteaux, recherche très activement le chauffeur coupable.

La malice d'un Concierge

Surpris en flagrant délit au moment où il emportait deux peaux d'astrakan et deux jupons qu'il venait de voler dans un grand magasin parisien du boulevard Haussmann, un balayeur, Gustave Gromiot, demeurant rue des Pyrénées, était arrêté et conduit au commissariat.

Là, une surprise était réservée au magistrat qui l'interrogea. En effet, on trouva sur lui des lettres et des mandats au nom de M. Guérin, fabricant de spécialités pharmaceutiques, 27, rue Saint-Lazare. Poussé dans ses retranchements, Gromiot finit par tout avouer.

Il est le cousin d'un certain Paul Moine, qui est le concierge de l'immeuble où se trouve la pharmacie de M. Guérin, rue Saint-Lazare. Le malin concierge palpait les lettres adressées à M. Guérin et celles qui lui paraissaient contenir un mandat, il les gardait et les ouvrait. C'est Gromiot qui se chargeait de toucher les mandats.

Mais, afin que les clients ne se plaignent point de n'avoir pas reçu leurs commandes, grâce à une double clef, le concierge pénétrait nuitamment dans la pharmacie, dérobait les spécialités demandées et faisait lui-même les livraisons.

M. Guérin, stupéfait, voyait disparaître, sans se l'expliquer, ses produits et ses clients.

Une perquisition faite chez le concierge voleur fit découvrir un mignon coffret, où se trouvait la coquette somme de 15,000 fr. De plus, il avait un fort dépôt dans une banque. Les deux complices ont été envoyés au Dépôt.

Un Ouragan à Lyon

Un ouragan s'est abattu hier matin sur Lyon, causant des dégâts considérables.

Toutes les constructions légères et les charpentes de l'Exposition ont été emportées par le vent.

Les dégâts causés dans l'enceinte de l'Exposition sont évalués à 1 million.

Rue de Marseille, une haute cheminée d'usine s'est écroulée.

A l'aérodrome militaire de Bron, 6 hangars sur 7 ont été détruits. Les appareils qu'ils contenaient ont été écrasés sous les débris. Les pertes sont évalués à 500,000 francs. Tout est saccagé.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue Hebdomadaire

Sommaire du numéro du 21 Février

Partie littéraire. — Georges Goyau : *Le Cardinal Rampolla*. — Cours littéraire : Pierre Lasserre : *Ernest Renan* (VI). — *La Politique de Renan*. — C. d'Andouins : *Samuel Bernard*. — André Beaunier : *La Révolte* (IV). — P. Duchesne-Fournet : *Le Maroc actuel et son évolution*.

Revues étrangères. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine. — Au Foyer. — L'Art décoratif. La Vie agricole. — Chronique sportive.

Dans la partie illustrée : Les Manifestations du Havre : MM. Louis Barthou et Aristide Briand, qui ont prononcé au Havre, le dimanche 15 février, d'importants discours exposant le programme de la Fédération des Gauches contre la politique du cabinet Doumergue. — Les manifestations du Havre.

Des Malades refusent de guérir

Vraiment, des malades existent qui refusent la guérison? C'est à croire, puisque malgré tous les bons exemples, toutes les preuves, il en est encore qui passent leur existence à souffrir, alors que les autres, mieux avisés, guérissent et trouvent, enfin, la vie agréable.

Prenons, par exemple, ceux qui souffrent de l'estomac, maladie déprimante et cruelle s'il en est. On sait combien les Pilules Pink guérissent vite et facilement cette maladie. Il y a cependant beaucoup de dyspeptiques qui souffrent encore le martyre et ne sont pas encore décidés à faire l'essai des Pilules Pink, et cela, malgré les attestations toujours plus nombreuses que nous publions, de malades guéris pris dans toutes les classes de la société.

Ah! nous comprendrions le doute, si nous n'apportions pas de preuves, mais nous en apportons toujours. Demandez donc, par exemple, à Mlle Marie-Thérèse Decrand, demeurant à Paris, 18, rue Cuvier, ce qu'elle pense des Pilules Pink. Elle ne pourra que vous répéter ce qu'elle nous a écrit :

« J'ai le plaisir de vous annoncer mon complet rétablissement, grâce à vos Pilules Pink. Je souffrais d'anémie et de terribles maux d'estomac J'avais inutilement essayé beaucoup de remèdes et j'en étais arrivée à ne plus rien manger pour ne pas avoir à trop souffrir. Dès que j'ai eu pris vos Pilules Pink tout a changé, mes maux d'estomac ont disparu, mon appétit est revenu et mes forces aussi. »

Voilà donc une malade à qui les Pilules Pink ont rendu la santé en quelques jours, et pour quelle dépense? Quelques francs. Les gens fortunés qui veulent jouir de l'existence dépenseraient des sommes considérables pour retrouver un bon estomac, et ils négligent un remède très bon marché, qu'on peut se procurer en quelques minutes chez le premier bon pharmacien venu, remède qui est vendu avec la recommandation de tous ceux qu'il a guéris. Toutefois, entendons-nous bien, nos gens guéris parlent des vraies Pilules Pink et ne parlent pas de ce qu'on pourra vous proposer de tout aussi bon, non pas dans l'intérêt de votre santé, mais dans un but de lucre.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 26, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

AVIS AU COMMERCE
EN VENTE
Aux Bureaux du Journal LE HAVRE
CONNAISSEMENTS
pour les Lignes suivantes :
Ligne du Pacifique (E. Grosos) ;
Lignes Le Havre, Stockolm et la Suède (E. Grosos) ;
Ligne du Havre à Anvers (E. Grosos).

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 22 Février. — Louis OLLIVIER, quai Lambardie, 34 ; Maurice et Georges GOUJARD (jumeaux), rue Ernest-Renan, 117 ; Rolland BOSQUIN, rue Bonvoisin, 11 ; Jeannine MENAND, rue Massillon, 73 ; Yves LE BAIL, rue de la Fontaine, 4 : Marcel BOVA, rue de la Ferme-Bouteiller, 15.

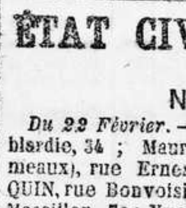

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
CYCLES COVENTRY-RADCO 165 fr.
Valeur Réelle : 240 fr.

PROMESSES DE MARIAGES
PUBLICATIONS
Lire « Le Petit Havre » d'hier

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 22 Février. — Néant.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

Mlle Suzanne LEFORT ;
M. et Mme Robert LEFORT ;
M. et Mme Paul LEFORT ;
M. et Mme Léon STEMPOWSKI et leurs Enfants

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Gustave LEFORT
Née Berthe DESVAUCELLES

leur mère, belle-mère, sœur, belle-sœur et tante, décédée en son domicile, à Paris, rue des Saints-Pères, 71, le 19 février, dans sa 66e année.

L'inhumation a eu lieu au Havre, dans un caveau de famille, dans la plus stricte intimité.

M. Hubert LAIR, son époux ;
Mme Veuve MONFORT, née VASSAL, et ses Enfants ;
Mme Veuve LE JAMBLE, née VASSAL, et ses Enfants ;
M. et Mme Auguste VASSAL et leurs Enfants ;
Les Familles DESCLOS, SIMENEL, VASSAL, DELAHAIS, KLÉVEZZOU et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hubert LAIR
née Justine VASSAL

décédée le samedi 21 février 1914, à 5 heures du soir, à l'âge de 66 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 4 heures du soir, en l'Eglise de Sanvic, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, rue du Havre, 36 *bis*.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

M. Léon CARPENTIER, son Epoux ; Mme Veuve BILLARD, sa Mère ; M. et Mme Georges BILLARD et leurs Enfants ; M. Eugène BILLARD, son Frère ; M. et Mme Gustave CARPENTIER ; M. et Mme Edouard LECARPENTIER et leurs Enfants ; Mme Veuve LEROUX et ses Enfants ; M. et Mme Célestin BILLARD et leurs Enfants ; Mme Veuve Noël BILLARD et ses Enfants ; Mme Veuve Jules BILLARD et ses Enfants ; Mme Veuve Henri CARPENTIER et ses Enfants ; les Familles CARPENTIER, BILLARD, BAUDU, MONDEVILLE, les Parents et Amis,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame CARPENTIER
Née BILLARD

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 21 février 1914, à 11 heures du soir, dans sa 52e année, munie des sacrements de l'église.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le mardi 24 courant, à 9 heures du matin, en l'église d'Harfleur, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, rue de la République, 69.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi et inhumation de

Madame Veuve GALLET
Née Clémentine BRUNEVAL

décédé le 22 février 1914, dans sa 55e année.

La levée du corps se fera le mardi 24 courant, à 9 heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, rue de Phalsbourg, 86.

L'inhumation aura lieu à Trouville-sur-Mer.

De la part de :

M. et Mme Emile BRUNEVAL et leurs Enfants ;
M. et Mme Prosper BRUNEVAL et leurs Enfants ;
M. et Mme Victor BRUNEVAL et leurs Enfants ;
M. et Mme Narcisse BRUNEVAL et leur Enfant ;
M. et Mme Jules BRUNEVAL et leurs Enfants ;
M. Clovis COUTURE et ses Enfants ;
M. et Mme Victor DESINGLE et leurs Enfants ;
Mme veuve JOUEN, née BRUNEVAL ;
Mme veuve MOUQUET ;
Des Parents et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation le présent avis en tenant lieu.

Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35
LETTRES DE DÉCÈS
Depuis 6 francs le Cent

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames
A LA DRAPERIE D'ELBEUF
Fournisseur de l'Union Economique

GRAND-THÉATRE DU HAVRE
Direction A. VIGUIER

Bureaux 8 h. » | Lundi 23 Février | Rideau 8 h. 1/2

REPRÉSENTATION POPULAIRE
Moitié Prix à toutes les Places
LES FILS DE RODIN
Grand drame en cinq actes, par M. Louis Nicarl.

THEATRE-CIRQUE OMNIA
Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI
CINÉMA OMNIA PATHÉ
A 8 h. 3/4, Soirée
Matinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h.

Compagnie Normande
DE NAVIGATION A VAPEUR
entre
LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN
par les beaux steamers
Augustin-Normand, Gazelle, Hirondelle, La-Dives, La-Touques, Rapide, Trouville, Deauville, La-Hève, Ville-de-Caen, Castor Ville-d'Isigny

Février	HAVRE			HONFLEUR		
Lundi 23	7 »	10 15	— —	8 15	11 30	— —
Mardi 24	7 15	11 »	— —	8 30	12 15	— —
Mercredi .. 25	7 30	11 15	— —	8 45	12 30	— —

Février	HAVRE			TROUVILLE		
Lundi 23	7 30	— —	— —	11 15	— —	— —
Mardi 24	7 30	— —	— —	12 »	— —	— —
Mercredi .. 25	7 30	— —	— —	12 30	— —	— —

Février	HAVRE			CAEN		
Lundi 23	7 »	— —	— —	8 15	— —	— —
Mardi 24	7 45	— —	— —	8 15	— —	— —
Mercredi .. 25	8 15	— —	— —	8 15	— —	— —

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

BAC A VAPEUR
Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME

Mois de Février

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin, dernier départ de Quillebeuf à 6 heures du soir.
Premier de Port-Jérome à 6 h. 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérôme à 6 h. 30 du soir.

A l'exception des arrêts ci-dessous indiqués :

22, Pas d'arrêt.
23, arr. de 6 h. 30 à 8 h. 30
24, Arr. de 7 h. 15 à 9 h. 15
25, Arr. de 7 h. 45 à 9 h. 45
26, Arr. de 8 h. 20 à 10 h. 20
27, arr. de 8 h. 45 à 10 h. 45
28, Arr. de 9 h 15 à 11 h. 15

Mars 1914
1, Arr. de 9 h 40 à 11 h. 40
2, Arr. de 10 h. » à 12 h. »
3, Arr. de 10 h. 30 à 12 h. 30
4, Pas d'arrêt
5, dito
6, Arrêt toute la journée.

Pendant les heures d'arrêt, le service des voyageurs est assuré par une barque.

Revue Financière Hebdomadaire

Paris, 21 février.

L'état du marché ne s'est pas modifié. La Bourse a été tout aussi indécise et lourde que précédemment, malgré une liquidation qui peut être classée parmi les plus faciles.

Le mouvement de réaction s'est accentué sur un certain nombre de valeurs et, aux divers compartiments, les fluctuations ont été insignifiantes.

La clientèle qui, à la faveur de la reprise, au cours de janvier, paraissait retrouver quelque confiance, est actuellement toute décontenancée.

Les marchés étrangers sont calmes et dénotent des dispositions assez irrésolues.

Notre 3 0/0 a été l'objet de quelques transactions et est demeuré assez favorablement orienté. Il termine à 87 17.

L'Extérieure espagnole cote 90 40, l'Italien 96 85, le Turc 86 65, et le Serbe 81 20. Les emprunts russes s'inscrivent en baisse : le 3 0/0 1891, à 76 07 ; le 1896, à 72 87 ; le 5 0/0 1906, à 103 50 ; le 4 1/2 1909, à 97 30, et le Consolidé, à 90 90.

Nos établissements de crédit demeurent hésitants. La Banque de Paris fait 1,635, le Comptoir d'Escompte 1,053, le Crédit Foncier 903, le Crédit Lyonnais 1,692, et la Société Générale 813.

Les Chemins français sont délaissés. L'Est vaut 920, le Lyon 1,290, le Nord 1,690, le Midi 1,108, et l'Orléans 1,350.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer économiques se traitent à 385.

On parle de la cotation très prochaine à la Bourse de Paris des obligations 5 0/0 net du Chemin de fer électrique d'Oranienbaum (St-Pétersbourg, Péterhoff et prolongements) qui, émises avec succès, on se le rappelle, au mois de novembre dernier, se négocient déjà à la Bourse de Saint-Pétersbourg où elles font l'objet d'échanges répétés.

C'est sans doute aux environs de 465 francs que sera fixé le taux d'introduction.

Rappelons que la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique met actuellement en souscription 20,000 actions de priorité 5 0/0 de 250 francs, au prix de 262 fr. 50. Ces actions de priorité recevront pour les trois années 1914, 1915, 1916, un dividende intercalaire de 5 0/0 net d'impôts français existants au 31 décembre 1913.

On souscrit aux actions de cette société essentiellement française, à Paris : au Crédit Français, à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, à la Banque Transatlantique, à la Société Centrale des Banques de province et à la Société Marseillaise ; à Bordeaux : au Crédit du Sud-Ouest, aux guichets des établissements de crédit de la place et aux Banques faisant partie de la Société Centrale des Banques de province.

Le compartiment aurifère a été faible ; le Rio-Tinto recule à 1 789 contre 1.809.

NUMÉRO EXCEPTIONNEL
LE CAPITAL
Journal Hebdomadaire paraissant le Dimanche
Administration : 6, Rue Monsigny, Paris. — Directeur : Jules PERQUEL
Le Numéro 0.25 cent. — Abonnement France : 10 fr. par an.
Lire dans son Numéro du 22 Février la suite de son intéressant article sur
NOTRE SITUATION FINANCIÈRE
et des Études très documentées sur :
LES BANQUES LOCALES
MESSAGERIES MARITIMES (*suite*)
CRÉDIT FONCIER ARGENTIN
ÉTABLISSEMENTS DEBRAY
CHATILLON-COMMENTRY
SUD-RUSSE
SOUTHEN PACIFIC avec carte du Réseau.
LE BUDJET RUSSE
OUENZA, etc., etc.
SPÉCIMEN SUR DEMANDE
Le Journal est en vente chez tous les Marchands de Journaux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 février.

Le marché ne modifie aucunement ses dispositions. Il demeure lourd et inactif.

Notre 3 0/0 revient à 87 17.

L'Extérieure espagnole fléchit à 90 40 et le Serbe a 81 20. Le Turc se represente à 86 65 et l'Italien à 96 85. Le Russe 3 0/0 1891 recule à 76 07 et le Consolidé à 90 90.

Les Sociétés de crédit sont faibles. La Banque de Paris s'incrit à 1,635, le Comptoir d'Escompte à 1,053, le Crédit Foncier 903, le Crédit Lyonnais 1,692 et la Société Générale 813.

Parmi les Chemins français, l'Est cote 920 et le Lyon à 1,290.

Le Rio-Tinto perd 15 francs à 1,789.

HENRI THEILER
7, Place Carnot, 7.
Téléphone 15.59
Ordres de Bourse au comptant — Souscriptions à toutes les Emissions — Service de renseignements financiers — Nombreux journaux financiers à la disposition du public

ADMINISTRATION DES POSTES

— La levée des correspondances pour les Antilles et Mers du Sud, par paquebot anglais partant de Cherbourg, sera faite au Havre, bureau principal, le 24 fév., à 18 h. 10.

— La dernière levée des correspondances pour le Brésil et la Plata, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 26 fév., à 21 heures.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *La-Lorraine*, all. du Havre à N.-York, a été signalé à Nantucket, le 21 fév.

Le st. fr. *St-André*, est parti de Sines, le 20 fév. p. Palamos.

Le st. fr. *St-Bernabé*, est parti d'Oran p. Alger, le 21 fév.

Le st. fr. *St-Mathieu*, est parti de Porto, le 20 fév. p. Lisbonne.

Le st. fr. *St-Michel*, devait partir de Newport, le 22 fév. p. Marseille.

Le st. fr. *St-Simon*, est parti de Tarragone, le 21 fév. p. Barcelone.

Le st. fr. *St-Vincent*, est parti de Rouen, le 21 fév. p. Oran.

Le st. fr. *Europe* ven. du Havre, etc., est arr. à Cap-Lopez, le 19 fév.

Le st. fr. *Amiral-Olry*, all. du Havre, etc. en Indo-Chine, est reparti de Djibouti, le 21 fév.

Le st. fr. *Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix*, all. de Buenos-Ayres à Londres, Hull, Havre et Dunkerque, est arr. à Ténériffe, le 21 fév.

Le st. fr. *Suzanne-et-Marie*, est parti de Bordeaux, le 21 fév. p. le Havre.

Le st. fr. *Ouessant*, all. du Havre à La Plata, est reparti de Pauillac, le 21 fév.

Terre-Neuviers et Islandais

Les équipages des terreneuviers suivants passeront au bureau de la marine, à Fécamp, aux dates ci-après : 4 mars, *Elisabeth, Gloire-à-Dieu* ; 5, *Louis-Pasteur* ; 9, *Pâquerette, Saint Antoine-de-Padoue* ; 10, *Raymond, Myosotis, France-et-Russie* ; 11, *Etoile-de-la-Mer* ; 12, *Bernadette, Saint-Hubert* ; *Sainte-Marie* ; 13, *L'Ange* ; 14, *Saint-Charles, Saint-Pierre, Yvonne-Odette* ; *Saint-Ansbert, Marie-Blanche* ; 16, *Duguay-Trouin, Saint-Louis* ; 20, *Gladiateur*.

Les terreneuviers dont les noms suivent partiront de Fécamp pour les bancs, probablement aux dates ci-dessous : 5 mars, *Elisabeth* ; 14, *Saint-Pierre, Yvonne-Odette* ; 16, *Louis-Pasteur, Gloire-à-Dieu* ; 17, *Fraternité, Raymond, Etoile-de-la-Mer, Pâquerette, Saint-Antoine-de-Padoue, France-et-Russie* ; 18, *Sainte-Marie, Bernadette, Léopoldine, Saint-Charles, Myosotis, Saint-Hubert, Saint-Ansbert, Marie-Blanche* ; 19, *L'Ange, Lamartine* ; 21, *Saint-Louis* ; 24, *Jeanne-d'Arc, Duguay-Trouin, Gladiateur, Rubens*.

— Le chalutier *Liberté* a quitté Reykiavick pour les lieux de pêche après réparations. Tout bien à bord.

Marégraphe du 23 Février

PLEINE MER	8 h. 31	—	Hauteur	7 » 20
	20 h. 37	—	»	7 » 20
BASSE MER	3 h. 52	—	»	1 » 90
	16 h. 13	—	»	1 » 65

Lever du Soleil ..	6 h. 57	N.L.	25 fév. à 0 h. 11
Couc. du Soleil ..	17 h. 31	P.Q.	5 mars à 5 h. 12
Lev. de la Lune ..	6 h. 37	P.L.	12 — à 4 h. 28
Cou. de la Lune ..	15 h. 53	D.Q.	18 — à 19 h. 49

Port du Havre

Février	Navires Entrés	ven. de
21	st. fr. *Eugène-Grosos*, Duverger	Réunion
—	st. ang. *Westville*, Murray	Kurrachee
—	st. fr. *Deauville*, Viel	Trouville
22	st. norw. *Aagot*, Sevold	New-York
—	st. all. *Patagonia*, Schuster	Antilles
—	st. ang. *Kenuta*, Christian	Mers du Sud
—	st. all. *Zanzibar*, Altscheger	Hambourg
—	st. fr. *Médoc*, Caboufigue	Londres
—	st. russe *Cerès*, Tolomins	Blyth
—	st. ang. *Tees*, Metcalf	Newcastle
—	st. ang. *Normannia*, Kernan	Southampton
—	st. ang. *South-Western*, Smith	Southampton
—	st. fr. *Ango*, Sauvage	Dunkerque
—	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec	Barfleur
—	st. fr. *Hirondelle*, Abraham	Caen

Par le Canal de Tancarville

21	sloop fr. *Père-Jean*, Beaudouard	La Mailleraye
—	ch. fr. *Oyapock*, Gainneville	Rouen
—	ch. fr. *Dordogne*, Savein	Rouen
—	ch. fr. *Express-2*, Guillerme	Rouen
—	ch. fr. *Pivoine*	Rouen

Février	Navires Sortis	all. à
21	st. fr. *La-Provence*, Mourand	New-York
—	st. fr. *Bordeaux*, Lefèvre	New-York
—	st. fr. *Caroline*, Lheveder	New-York, Halifax
—	st. fr. *St-Malo*, Viaud	Saint-Nazaire
—	st. fr. *Margaux*, Kerrien	Hambourg
—	st. fr. *Sainte-Adresse*, Crespin	Barry
—	st. fr. *Léon*, Hars	Brest
—	st. fr. *Michel*, Benech	Bordeaux
—	st. fr. *Edouard-Corbière*, Jourdren	Morlaix
—	st. fr. *B.-F.*, Cadoret	Saint-Vaast
22	st. suéd. *Flandria*, Backlund	Gothembourg
—	st ang. *Barshaw*, Patrickson	Neath-Abbey
—	st. holl. *Lodewijk-van-Nassau*, Van der Graaf	Amsterdam
—	st. ang. *Egmund*, Hunter	Blyth
—	st. ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st. fr. *La-Dives*, Bloch	Caen

Par le Canal de Tancarville

21 sloop fr. *Sancta-Maria*, Salaün .... Caudebec

Montés à Rouen :

Le 21 : st. fr. *Charlotte, Maine, Lutèce* ; st. all. *Heinrich-Hugo-Stines-VII* ; st. dan. *Taarnholm* ; st. norw. *Bolette*.

Le 22 : st. fr. *Germaine, Haut-Brion* ; st. ang. *Deventia, Bywell, Moorfoot* ; st. esp. *Arechondo*, ven. de Huelva ; st. suéd. *Greta*.

Descendus de Rouen :

Le 21 : st. ang. *Le-Coq, The-Queen, Ladywood, Achroite Berne, Wendy* ; st. fr. *Aster, St-Vincent* ; st. holl. *Bromsgrove* ; st. suéd. *Fermia*.

Le 22 : st. fr. *Alice* ; st. holl. *Moordrecht* ; st. norw. *Atlas* ; st. dan. *Veralyr*.

NAVIRES ATTENDUS AU HAVRE

De New-York :

Chicago, st. fr., 17 fév.
La-Savoie, st. fr., 18 fév.

De Savannah :

Inca, st. ang., 10 fév. : 3.292 b. coton.

De Pensacola :

Towergate, st. ang., 2 fév. : 1.200 b. coton (et Nantes)

De New-Orleans :

Crown-of-Castile, st. ang., 6 fév. : 6 379 b. coton.
Texas, st. fr., 11 fév. : 10 172 b. coton.

De Galveston :

Bjornstone-Bjornson, st. norv., 2 fév. : 10.034 b. coton. — 11 fév de Norfolk
Cragside, st. ang., 1.908 tx · coton.

De Tacoma :

Holt-Hill, ang., Brae, 13 déc.

De la Pointe-à-Pitre :

Maroni, st. fr., 17 fév. (et Bordeaux).

Des Antilles :

Glance, norv., Fjeldal, de Santa-Cruz.
Hjertnes, norv., Mønniegsen, de Santa-Cruz.
Juno, st. holl., 7 fév. de la Trinidad (et Amsterdam).
Kong-Oscar-II, norv., Gundersen, de Santa-Cruz.
Montréal, st. fr., 15 fév. de Port-au-Prince. — 19 fév. de San-Juan (P.-Rico) (et Bordeaux
Sardinia, st. all., 9 fév. de St-Thomas (et Hambourg).
Spes, norw., Lund, 9 janv. du Cap Haïtien.
Vanadis, norv., Thoresen, 6 janv. de Santa-Cruz
Vellore, norv., Alsand, 29 janv. de Black River (Jam.)

De la Côte Ferme :

Conway, st. ang., 30 janv. de Colon (et Londres). — 1 fév. de la Jamaïque.

Du Mexique :

Dania, st. all., 24 janv. de Tampico (et Hambourg). — 26 janv. de Vera-Cruz. — 31 janv. de Puerto-Mexico. — 10 fév. de Newport-News.
Gazelle, norw., Thorkilssen, 5 janv. de Laguna-de-Terminos
Mont-Ventoux, st. fr., 7 fév. de Puerto-Mexico, via la Martinique.
Wasgenwald, st. all., 17 fév. de Vera Cruz (et Hambourg). — 18 fév. à Puerto-Mexico
Ypiranga, st. all., 3 fév. de Tampico et Hambourg). — 10 fév. de Vera-Cruz. — 13 fév. de la Havane.

Du Brésil :

Guahyba, st. all., 12 fév. de Maragnan (et Hambourg).
Rio-Pardo, st. all., 12 fév. de Para (et Hambourg).
Teviot, st. ang., 24 janv. de Santos (et Londres) — 8 fév. de Bahia. — 12 fév. de Fernando-Noronha.

De la Plata :

Amiral-Ganteaume, st. fr., 14 janv. de Buenos-Ayres (et Dunkerque) — 4 fév. de Santos : 24/26 000 s. café. 10 fév. de Rio Janeiro : 6/6.500 s. café.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT -- Service d'HIVER modifié au 7 DÉCEMBRE 1913

Ligne du Havre à Paris

GARES		Exp. 1.2.3	Exp. A 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Exp. B 1.2	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Rap. D 1.2.3	Omn. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Exp. F 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Exp. G 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Rap. 1re cl.	Sem. 1.2.3	D.F 1.2	Dir. 1.2.3
Le Havre	Départ	— —	6 2	— —	6 10	8 »	8 15	9 40	11 27	12 »	12 50	13 »	13 20	14 36	16 »	17 37	18 54	18 59	20 38	20 49	20 49	22 9
Graville-Sainte-Honorine		— —	»	— —	6 15	»	8 20	9 45	11 32	12 5	»	»	13 25	14 44	»	17 42	»	19 4	»	»	»	»
Harfleur		— —	»	— —	6 23	»	8 27	9 52	11 38	12 12	»	13 9	13 31	14 48	»	17 48	»	19 11	»	21 4	20 58	22 18
Saint-Laurent-Gainneville		— —	»	— —	6 31	»	8 35	10 »	11 46	12 20	»	»	13 39	14 57	»	17 56	»	19 19	»	21 13	21 7	22 27
Etainhus-Saint-Romain		— —	»	— —	6 44	»	8 46	10 12	11 59	12 31	»	13 25	13 52	15 10	»	18 9	»	19 29	»	21 27	21 20	22 41
Virville-Manneville		— —	»	— —	6 49	»	8 51	10 17	12 4	12 36	»	»	13 57	15 15		18 14	»	19 35	»	21 32	21 25	»
Bréauté-Beuzeville (Emb.)	arr.	— —	6 29	— —	6 56	8 23	8 58	10 24	12 11	12 43	13 15	13 34	14 4	15 22	16»25	18 21	19 20	19 41	»	21 39	21 32	22 51
	dép.	— —	6 35	— —	7 5	8 26	9 6	10 30	— —	— —	13 21	13 39	— —	15 28	16 29	— —	19 28	19 45	»	— —	21 35	23 »
Bolbec-Nointot		— —	»	— —	7 14	»	9 14	10 38	— —	— —	»	13 48	— —	15 36		— —	»	19 53	»	— —	21 43	23 8
Foucart-Alvimare		— —	»	— —	7 25	»	9 24	10 48	— —	— —	»	13 58	— —	15 46	»	— —	»	20 3	»	— —	21 53	23 19
Allouville-Bellefosse (halte)		— —	»	— —	7 32	»	9 31	10 55	— —	— —	»	14 5	— —	15 53	»	— —	»	20 10	»	— —	22 »	»
Yvetot		— —	6 59	— —	7 44	»	9 42	11 7	— —	— —	13 46	14 16	— —	16 4	16»52	— —	19 52	20 20	»	— —	22 10	23 34
Motteville (Embranch.)	arr.	— —	7 7	— —	7 52	»	9 50	11 15	— —	— —	13 53	14 24	— —	16 12	16 59	— —	20 »	20 28	»	— —	22 18	23 42
	dép.	— —	7 14	— —	7 58	»	9 55	11 32	— —	— —	13 56	14 27	— —	16 18	17 3	— —	20 8	20 30	»	— —	22 21	23 46
Pavilly		— —	»	— —	8 9	»	10 6	11 43	— —	— —	»	14 39	— —	16 29		— —	»	20 41	»	— —	22 32	23 58
Barentin (Embranchement)	arr.	— —	7 25	— —	8 13	»	10 10	11 47	— —	— —	»	14 42	— —	16 33	17»14	— —	20 19	20 45	»	— —	22 36	0 1
	dép.	— —	7 27	— —	8 15	»	10 14	11 49	— —	— —	»	14 45	— —	16 38	17 16	— —	20 21	20 47	»	— —	22 38	0 2
Malaunay (Embranchement)	arr.	— —	»	— —	8 23	»	10 23	11 57	— —	— —	»	14 54	— —	16 46		— —	»	20 55	»	— —	22 46	0 11
	dép.	— —	»	— —	8 24	»	10 24	11 59	— —	— —	»	14 56	— —	16 49	»	— —	»	20 56	»	— —	22 47	0 16
Maromme		— —	»	— —	8 33	»	10 33	12 8	— —	— —	»	15 5	— —	16 58	»	— —	»	21 4	»	— —	22 56	0 25
Rouen (rue Verte)	arr.	— —	7 44	— —	8 40	9 13	10 39	12 15	— —	— —	14 21	15 14	— —	17 5	17»34	— —	20 39	21 11	21 40	— —	23 3	0 32
	dép.	6 56	7 54	8 8	8 51	9 23	10 46	12 25	— —	— —	14 31	15 23	— —	17 12	17 43	Omnib. 1.2.3	20 53	21 18	21 47	Omnib. 1.2.3	23 8	0 43
Rouen (Saint-Sever)	arr.	— —	— —	— —	— —	— —	10 58	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —			— —	21 30	»	—	— —	— —
	dép.	— —	— —	— —	— —	— —	— —		— —	— —	— —	— —	— —			19 40	— —	— —	»	—		
Oissel (Embranchement)	arr.	7 8	»	8 25	9 40	»	— —	12 53	— —	— —	14 46	15 34	— —	17 21	»	20 »	21 10	— —	»	23 6	23 42	1 16
	dép.	7 12	»	8 29	9 46	»	— —	13 3	— —	— —	14 48	15 56	— —	18 10	»	20 5	21 14	— —	»	23 27	Train allant jusqu'à Oissel	1 23
Pont-de-l'Arche	arr.	7 18	»	— —	9 54	»	— —	13 11	— —	— —	»	16 3	— —	18 26	»	20 12	»	— —	»	23 39		1 37
	dép.	7 20	»	— —	9 58	»	— —	13 15	— —	— —	»	16 6	— —	18 47	»	20 14	»	— —	»	23 47		1 31
Saint-Pierre-du-Vauvray (Embranchement)	arr.	7 31	»	— —	10 12	»	— —	13 29	— —	— —	15 3	16 21	— —	18 55	»	20 30	21 31	— —	»	23 51		1 40
	dép.	7 34	»	— —	10 18	»	— —	13 40	— —	— —	15 6	16 27	— —	18 58	»	20 37	21 36	— —	»	0 4		1 50
Vernon	arr.	7 56	»	— —	10 53	»	— —	14 15	— —	— —	15 29	17 »	— —	19 12	»	21 11	21 »	— —	»	0 18		2 26
	dép.	7 59	»	— —	10 58	»	— —	14 21	— —	— —	15 32	17 8	— —	19 17	»	21 17	22 3	— —	»	0 52		2 39
Mantes (Embranchement)	arr.	» »	»	— —	11 31	»	— —	14 53	— —	— —	»	17 37	— —	19 50	»	21 50	22 28	— —	»	0 57		3 »
	dép.	» »	»	— —	11 41	»	— —	15 4	— —	— —	»	17 49	— —	19 58	»	22 2	22 30	— —	»	1 25		3 9
Paris (Saint-Lazare)	Arrivée	9 6	9 58	— —	12 44	11 24	— —	16 24	— —	— —	16 40	19 4	— —	21 35	19 44	23 53	23 20	— —	23 33	— —		4 17

A — Le train de 6 h. 2 ne prend les voyageurs de 3e classe que : 1° au Havre à Bréauté-Beuzeville pour Rouen et au-delà ; 2° à Rouen pour Paris. Il prend en outre, entre Le Havre et Rouen (excl.), les voyageurs de 3e classe pour Clères et les au-delà vers Amiens et Dieppe pour la ligne de Barentin à Caudebec-en-Caux et pour au-delà de Rouen

Le train partant de Motteville à 7 h. 14, ne prend, en 3e classe, que les voyageurs pour les au-delà de Clères, en provenance de la ligne de Saint-Valery-en-Caux et de la ligne du Havre, arrivés à 6 h. 57.

B. — Le rapide de 8 heures ne prend pas au Havre de voyageurs de 2e classe pour Bréauté-Beuzeville.

D. — Le rapide de 12 h. 50 ne prend en 2e classe que : 1° entre Le Havre et Motteville les voyageurs pour Rouen et au-delà ; 2° à Rouen, les voyageurs pour Paris. En 3e classe il ne prend que : 1° au Havre, les voyageurs pour Rouen et au-delà ; 2° de Bréauté-Beuzeville à Rouen, les voyageurs pour Paris.

F. — Le train de 16 heures ne prend les voyageurs de 3e classe qu'entre le Havre et Rouen et seulement pour Paris, il prend en outre en 3e classe : 1° entre Le Havre et Yvetot les voyageurs pour au-delà de Motteville vers Clères et vers Ouville-la-Rivière 2° au Havre, les voyageurs pour les au-delà de Bréauté-Beuzeville vers Lillebonne et Fécamp, pour les au-delà de Barentin vers Caudebec-en-Caux et ceux à destination de Rouen et de ses au-delà ; 3° à Bréauté-Beuzeville les voyageurs amenés par les trains de 15 h. 20 de Fécamp, et de 15 h. 28 de Lillebonne, pour les gares qu'il dessert.

G. — L'express de 18 h. 54 ne prend les voyageurs de 3e classe qu'entre le Havre et Rouen (inclus) et seulement pour Paris.

Ligne de Paris au Havre

GARES		Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib 1.2.3	Exp. I 1.2.3	Rapide 1 cl.	Exp. J 1.2	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Exp. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Rap. M 1.2	Express 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Exp. N 1.2.3	Exp. O 1.2.3	Omnib. 1.2.3	Exp. P 1.2	Dir. Q 1.2.3
Paris (Saint-Lazare)	Départ	0 45	— —	4 52	6 48	8 47	8 32	— —	8 »	10 30	13 9	Semaine seulement	— —	16 22	17 11	17 17	19 48	20 »	20 55	21 20	23 27
Mantes (Embranchement)	arr.	2 14	— —	5 56	7 39	»	9 21	— —	9 14	11 37	14 1		— —	»	»	18 28	»	20 48	21 57	»	0 20
	dép.	2 48	— —	6 3	7 41	»	9 24	— —	9 30	11 50	14 4		— —	»	»	18 33	»	20 51	22 18	»	0 28
Vernon	arr.	3 17	— —	6 29	7 59	»	9 42	— —	9 58	12 17	14 23		— —	»	18 14	19 2	»	21 8	22 45	»	0 51
	dép.	3 25	— —	6 33	8 1	»	9 46	— —	10 3	12 20	14 28		— —	»	18 19	19 6	»	21 12	22 49	»	0 57
Saint-Pierre-du-Vauvray (Embranchement)	arr.	3 53	— —	7 2	8 21	»	10 8	— —	10 34	12 49	14 58		— —	»	18 39	19 37	»	21 33	23 21	»	1 26
	dép.	4 3	— —	7 12	8 24	»	10 11	— —	10 44	13 »	15 4		— —	»	18 45	19 42	»	21 38	23 25	»	1 34
Pont-de-l'Arche	arr.	4 22	— —	7 30	8 40	»	10 26	— —	11 »	13 19	15 20		— —	»	19 »	19 51	»	»	23 41	»	1 49
	dép.	4 24	— —	7 33	8 44	»	10 28	— —	11 3	13 22	15 29		— —	»	19 4	20 5	»	»	23 43	»	1 52
Oissel (Embranchement)	arr.	4 38	— —	7 40	8 50	»	10 35	— —	11 11	13 30	15 36		— —	»	19 10	20 13	»	21 58	23 51	»	2 »
	dép.	4 41	5 41	7 44	8 53	»	10 39	— —	11 15	13 49	15 42		— —	»	19 13	20 19	»	22 2	23 54	»	2 23
Rouen (Saint-Sever)	arr.	—	6 1	— —	— —	»		— —	11 36	— —	— —		— —	»	19 28	20 40	»	22 38	0 46	»	—
	dép.	—	6 31	— —	— —	»	1.2.3	— —	12 »	— —	— —		— —	»	20 »	— —	»		— —	»	—
Rouen (rue Verte)	arr.	5 9	6 44	8 14	9 11	10 2	10 57	— —	12 14	14 19	16 1		— —	18 20	20 12	— —	21 40	Omnib.	— —	23 29	2 42
	dép.	5 19	6 55	8 22	9 18	10 7	11 5	— —	12 24	14 27	16 11		17 43	18 26	20 17	— —	21 46	22 46	— —	23 47	2 54
Maromme		5 29	7 4	8 31	»	»	»	— —	12 33	14 36	»		17 52	»	20 26	— —	»	22 54	— —	»	»
Malaunay (Embranchement)	arr.	5 35	7 10	8 37	»	»	»	— —	12 39	14 42	»		17 58	»	20 32	— —	»	23 »	— —	»	3 4
	dép.	5 37	7 14	8 38	»	»	»	— —	12 42	14 46	»		18 2	»	20 34	— —	»	23 2	— —	»	3 8
Barentin (Embranchement)	arr.	5 48	7 24	8 47	9 34	»	11 22	— —	12 52	14 56	16 29		18 11	»	20 44	— —	22 3	23 12	— —	»	3 17
	dép.	5 52	7 29	8 48	9 36	»	11 24	— —	12 57	14 59	16 32		18 14	»	20 47	— —	22 5	23 17	— —	»	3 22
Pavilly		5 57	7 34	8 53	»	»	»	— —	13 2	15 4	»		18 20	»	20 52	— —	»	23 22	— —	»	»
Motteville (Embranch.)	arr.	6 13	7 48	9 6	9 49	»	11 38	— —	13 16	15 18	16 46		18 33	18 55	21 6	— —	22 18	23 36	— —	0 18	3 36
	dép.	6 21	7 56	9 9	9 54	»	11 44	— —	13 28	15 23	16 49		18 36	18 59	21 9	— —	22 23	23 40	— —	0 22	3 41
Yvetot		6 33	8 7	9 18	10 4	»	11 54	— —	13 40	15 34	16 59		19 13	1 8	21 19	— —	22 31	23 53	— —	0 30	3 55
Allouville-Bellefosse (halte)		6 41	8 15	9 26	»	»	»	— —	13 48	15 42	»		19 21	»	21 27	— —	»	»	— —	»	»
Foucart-Alvimare		6 49	8 23	9 32	»	»	»	— —	13 56	15 49	»		19 28	»	21 34	— —	»	0 5	— —	»	4 6
Bolbec-Nointot		6 59	8 33	9 41	»	»	»	— —	14 7	15 58	17 17		19 37	»	21 43	— —	»	0 16	— —	»	4 18
Bréauté-Beuzeville (Emb.)	arr.	7 6	8 40	9 47	10 22	»	12 14	— —	14 15	16 5	17 23		19 44	19 26	21 50	D.F.	22 49	0 23	— —	0 50	4 23
	dép.	7 14	8 43	9 50	10 26	»	12 18	13 15	14 22	16 9	17 28	17 42	19 51	19 29	21 54	18 4	22 54	0 28	— —	0 51	4 35
Virville-Manneville		7 24	8 55	9 59	»	»	»	13 21	14 31	16 18	»	17 48	20 1	»	»	18 10	»	»	— —	»	»
Etainhus-Saint-Romain		7 30	9 1	10 5	»	»	»	13 25	14 36	16 24	»	17 54	20 7	»	22 7	18 15	»	0 39	— —	»	4 42
Saint-Laurent-Gainneville		7 39	9 10	10 13	»	»	»	13 33	14 45	16 32	»	18 2	20 15	»	22 15	18 23	»	»	— —	»	4 53
Harfleur		7 46	9 17	10 19	»	»	»	13 38	14 51	16 39	»	18 9	20 18	»	22 22	18 29	»	0 51	— —	»	5 1
Graville-Sainte-Honorine		»	9 23	10 24	»	»	»	13 43	14 58	16 45	»	18 14	20 23	»	22 28	18 34	»	0 57	— —	»	5 7
Le Havre	Arrivée	7 55	9 28	10 29	10 49	11 41	12 44	13 48	15 3	16 50	17 53	18 19	20 33	19 52	22 33	18 39	23 17	1 2	— —	1 16	5 14

I. — Le train de 6 h. 48 ne prend en 3e classe que les voyageurs : 1° de Paris pour Rouen et au-delà ; 2° de Mantes (incl.) à Oissel (incl.) pour au-delà de Rouen ; 3° de Rouen pour Le Havre.

J. — Le train de 8 h. 32 ne prend à Rouen que les voyageurs amenés par le train 3455, d'Orléans.

M. — Le train de 16 h. 22 ne prend en 2e classe que les voyageurs : 1° De Paris pour Motteville et les au-delà ainsi que pour Clères et les au-delà vers Dieppe ; 2° de Rouen pour Yvetot et au-delà ; 3° de Motteville, d'Yvetot et de Bréauté-Beuzeville pour leurs au-delà.

N. — L'express de 19 h. 48 ne prend en 3e classe que les voyageurs : 1° de Paris pour Rouen et les au-delà vers le Havre ; 2° de Rouen pour les au-delà de Bréauté-Beuzeville ; 3° entre Rouen (excl.) et Bréauté-Beuzeville (incl.) les voyageurs amenés par les trains correspondants à destination du Havre.

O. — L'express de 20 heures prend en 3e classe, pour les au-delà de Mantes-Gassicourt, à toutes les gares intermédiaires jusqu'à Rouen, les voyageurs en provenance ou à destination d'autres embranchements. De Rouen au Havre, ce train assure le service des voyageurs de toutes classes.

P. — Le train partant de Rouen à 23 h. 47, prend en 3e classe à toutes les gares qu'il dessert entre Rouen et le Havre, les voyageurs sans bagages pour le Havre seulement ; il prend, en outre, à Motteville, pour Yvetot, Bréauté-Beuzeville et le Havre, les voyageurs de 3e classe amenés par le train arrivant à Motteville à 23 h. 53.

Q. — Le train direct de 23 h. 27 ne prend en 3e classe, que les voyageurs de Paris pour Rouen et les au-delà ; il prend, en outre, entre Paris et Oissel, les voyageurs de 3e classe en provenance des lignes d'embranchements pour toutes directions ; 2° à Rouen, les voyageurs de 3e classe pour toutes destinations.

Au Gaspillage

5 et 7, rue Thiers — rue Jules-Ancel, 45-47 - HAVRE

TOUJOURS le plus JOLI CHOIX

VOILETTES -:- ECHARPES

Voilette nouveauté, sur tulle fin, pastille velours, *Le Grain de Beauté*. 0 50

Voilettes encadrées, jolies dispositions à ramages. 1 95

Tour de Cou autruche, nœud Liberty, toutes teintes. 9 90

Collier Autruche, avec pans, toutes nuances. 14 90

MODES

Forme nouvelle Tagal Picot, nuances modes, belle qualité. 7 90

Satin tramé pour travestis, nuances nouvelles. Le mètre 1 15

Petites Ailes et Pompons, nouveauté pour chapeaux, toutes nuances. Exceptionnel 1 45

Echarpes Pongé, toutes nuances. Longueur 225 2 90

Ruban Liberty, tout soie, en toutes nuances.

	5	9	12
Le mètre	0 25	0 40	0 55

Plissé tulle uni ou point d'Esprit pour garnitures de blouses.

	3 c.	6 c.	8 c.
Haut. Le mètre	0 65	0 85	1 35

Aujourd'hui Lundi, 23 Février

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Parures Un Lot de Peignes comprenant un peigne de nuque et deux de côté, baguette sculptée. Valeur 1 25. Les trois pièces 0 55

Filet à provision, chanvre extra fort, mailles fines. Quatre tailles : 1 90, 1 35, 0 80 et 0 55

Démêloirs Un Lot de ivoirine ou simili écaille, grande taille, fabrication soignée. 0 55

Ce qui reste du Lot de

Boîtes Laque sauvées du steamer *PREUSSEN*. Deux lots au quart de leur valeur : 2 » et 0 50

Blouse en voile de laine rayé, garniture fantaisie, boutons nacre, pour dames, 6 90

Blouse en crépon chinois, encolure et gilet tulle fantaisie. 15 50

Vêtement draperie anglaise, pour dames, disposition haute nouveauté, 39 --

Riches Peignoirs fantaisie valeur 20 à 40 fr. *Exceptionnel*, 16 et 12 --

Drap satin Directoire, intachable pour cérémonie, tous coloris, largeur 120. 3 90

Draperie damier, haute nouveauté pour costume tailleur, en grisaille et teintes modes. Largeur 140. Le mètre 5 90

TOUJOURS le Meilleur MARCHÉ

MERCERIE -:- FANTAISIE

Laine d'Eté, pour travaux golf, tennis, costumes de sport, toutes nuances. La pelote 50 grammes 0 50

Boutons Nouveauté fantaisie forme boule ou olive toutes teintes. La douzaine 0 40

Dessous de Bras dépareillés toutes tailles. Les 3 paires 0 60

Bas Fil mercerisé, nuances claires pour travestis. La paire 1 25

Un Lot

Cache-Corsets Jersey écru et blanc, pour dames. 1 45

Golfs Tricot fantaisie, bord couleurs unies. Pour dames. 5 90

Dessous *de Bras* nansouk fin, côtés égaux, 1re qual., 2 tailles. Les 6 paires : 2 50 et 1 80

Coffret bois verni, contenant 100 épingles nourrice supérieure assorti de grandeurs. La boîte 0 80

Monte Jupe gros grains en forme baleine 6 c/m. 55 -- — 8 c/m. 80 --

Maillots collants, en jersey coton fin p. travestis homme et dame. 2 65

Culottes coton fin à jarretières, toutes nuances fantaisie pour dames. 1 50

Chaussettes coton noir pour cufants, haute tige, belle qualité.

Le	8	10
	0 55	0 65

Et 0 05 par taille.

Tous les Maux de Jambes, Varices, Ulcères, etc.

SONT GUÉRIS PAR

LA LEUDÉINE

On peut se guérir radicalement **de tous les Maux de Jambes, Varices, Ulcères, Dartres, Eczémas, Brûlures, Plaies récentes ou anciennes, Démangeaisons,** en employant la **LEUDEINE**, formule du Dr A.J. Recommandée par les sommités médicales. L'antiseptique le plus puissant que le génie humain ait produit jusqu'à ce jour. Là où les onguents, pommades ou eaux plus ou moins antiseptiques n'auront rien fait, en quelques jours, la **LEUDEINE** opérera la guérison.

Prix du Flacon : 2 francs

Vente en gros et Détail :

AU PILON D'OR

20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre

CAVES GÉNÉRALES

Rhums

RHUM A. D. JOHNNY	Le Litre	2 50
RHUM MONOPOLE	»	2 50
RHUM CHOPART	»	5 »
RHUM CRÉOLE (Grande Marque Hors Concours)	La Bouteille	3 50
RHUM ROUSSEAU très vieux	»	5 »

PRÊT 4 % à toute personne gênée. Aide pour s'établir. **Crédit Général**, 22, r Pigalle. Paris LMaMeV (408)

POUR CÉDER ou **ACHETER** un bon *FONDS DE COMMERCE*, au Havre ou dans la Région; adressez vous, en toute confiance, à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMeV (6300)

Biens à Louer

A LOUER

pour Pâques prochain

1er et 4e ÉTAGES situés 43, rue Racine. Beaux appartements. S'adresser pour traiter en l'étude de Me POTEL, 19, rue Racine. «—L (3093)

Biens à Vendre

A VENDRE

TERRAIN de la contenance de 222 m., situé route de la Hève, près le restaurant Pradier, belle vue sur la mer. Prix modéré. Cabinet de MM. ROUSSELIN et NOQUET, 22, rue de la Bourse. 21.22.23 (1082)

HAVRE — Imprimerie du journal *Le Havre* 35, r. Fontenelle

L'Administrateur-Délégué-Gérant

O. RANDOLET.

Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix, st. fr., 11 fév. de B.-Ayres (et Londres, Hull et Dunkerque). — 21 fév. à Ténériffe.
Christian-Horn st. all., 14 janv. de Santa Fé. — 9 fév. de St-Vincent (C.-V.) — 17 fév de Madère.
Maite, st. fr., 4 fév. de M.-Video (09/400 b. laine, etc. (et Dunkerque). — 10 fév. de Bahia: 2/2 400 s. cacao, env. 500 s. café.

Des Ports du Pacifique :

Assuan, st. all., 19 janv. de Valparaiso (et Hambourg). — 2 fév. de M.-Video.
Tugela, st. ang., 20 déc. de Callao (et Liverpool). — 16 janv. de Coronel. — 28 janv. de M. Video
Belos, st. all., 16 janv. de Punta-Arenas (et Hambourg). — 23 janv. de M.-Video. — 13 fév. de St-Vincent (C.-V.) — 18 fév. de Las-Palmas.
Uarda, st. all., 2 fév. de Valparaiso (et Hambourg). — 15 fév. de Punta-Arenas.

De Bombay :

Iran, st. ang., 31 janv. (et Dunkerque). — 9 fév. de Perim. — 15 fév. de Suez.

De l'Indo-Chine, etc. :

Amiral-Magon, st. fr., 5 fév. de Haïphong (et Marseille et Dunkerque).—12 fév. de Saïgon. — 15 fév. de Singapore.
Sontay, st. fr., 13 janv. de Haïphong (et Marseille). — 27 janv. de Saïgon. — 5 fév. de Colombo. — 15 fév. de Djibouti.

Du Japon, etc. :

Andalusia, st. all., 20 janv. de Yokohama (et Marseille et Hambourg). — 7 fév. de Hong-Kong. — 17 fév. à Singapore.
Annam, st. fr., de Yokohama (et Marseille). — 20 janv. de Shanghaï. — 7 fév. de Haïphong. — 15 fév. de Singapore.
L.-Ferd. Lacisz, st. all., 20 déc. de Yokohama (et Marseille et Hambourg) — 24 janv. de Singapore. — 31 janv. de Penang.— 20 janv. de Colombo.— fév. de Cochin. — 12 fév. de Perim. — 17 fév. de Suez.
Himalaya, st. fr., de Yokohama — 4 déc. de Shanghaï. — déc. de Haïphong.— 20 déc. de Saïgon.— 6 janv. d'Aden. — 14 janv. de Port-Saïd. — 21 janv. de Marseille. — 24 janv. de Gibraltar. — 30 janv. à Dunkerque.
Keemun, st. ang., de Yokohama (et Marseille et Liverpool). — 13 janv. de Hong-Kong. — 27 janv. de Penang. — 7 fév. de Perim. — 12 fév. de Port-Saïd. — 17 fév. à Gênes.

De la Nouvelle-Calédonie :

Biarritz, fr., Saunier, 5 fév. de Kouaoua.
Duerveur, fr., Lesqueron, 29 déc. de Poro.

De la Réunion, etc. :

Eugène-Grosos, st. fr., 29 déc.— 5 janv. de Tamatave. — 17 janv. de Djibouti. — 24 janv. de Port-Saïd. — 8 fév. de Marseille. — 11 fév. de Gibraltar. — 17 fév. à Dunkerque
Ville-de-Marseille, st. fr., 24 janv. (et Marseille). — 27 janv. de Tamatave. — 8 fév. de Djibouti. — 15 fév. de Port-Saïd.

De Madagascar :

Granfos, st. norv. 18 janv. de Majunga. — 9 fév. de Port-Saïd. — 17 fév. d'Alger.

De Lamu :

Elfleda, norv., Torgersen, 15 janv.

De la Côte d'Afrique :

Caravellas, st. fr., 29 janv. de Cap Lopez (et Pauillac). — 4 fév. de Cotonou. — 12 fév. de Grand-Bassam. — 18 fév. de Conakry.
Chevbury, st. ang., 18 fév. de Sierra-Leone.

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS**, *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chaque.*

Cession de Fonds

2e Avis

Par acte s. s. p., M. CARON, demeurant à Graville, route Nationale, 44, a vendu à une personne dénommée dans l'acte, le fonds de commerce à usage de *Débit-Epicerie*, qu'il fait valoir à l'adresse ci-dessus.

Paiement comptant et prise de possession le 5 mars prochain.

Election de domicile au fonds vendu.

13.23(3790z)

ON DEMANDE une Personne sérieuse et active, pouvant disposer de quelques jours par semaine, pour faire petite représentation facile. Situation indépendante et d'avenir. On mettra au courant. Indiquer le temps libre et la profession. — Ecrire au bureau du journal, aux initiales N. A. 22.23 (4150z)

ON DEMANDE un Employé au courant de la Draperie, et un **POMPIER**. S'adresser à la MAISON CRÉMIEUX. 22.33(4175)

MONSIEUR marié, 40 ans, sérieux et possédant de bonnes références, **demande** *emploi de confiance, encaissements ou une représentation de charbons*, de préférence. Prendre l'adresse au bureau du journal. 21.23.25 (4070z)

ON DEMANDE un fort JEUNE HOMME, 16 ans, présenté par ses parents, travail assuré. S'adresser au bureau du journal. (12)»—(4028)

AVIS !!

J'AIDE Gens sérieux pour acheter *Café-Débit-Brasserie de Cidre*, un peu de *Restaurant*. Affaires à l'essai, 200 fr. par jour, avec 10,000 fr. comptant après affaire faite. Ecrire L. G., bureau du journal. 17.19.21.23.25.28

ON DEMANDE une Bonne à tout faire non couchée. Prendre l'adresse au bureau du journal. (4122z)

ON DEMANDE Une Jeune Femme de Ménage, de 9 à 12 heures le matin, et une après-midi la semaine, dimanches exceptés. — S'adresser au bureau du journal. (4158z)

ON DEMANDE Une Ouvrière Modiste Appreteuse S'adresser chez Mlle Raveneau, rue Gambetta, 32, Montivilliers.

MONSIEUR demande une DAME, de 40 à 50 ans, *nourrie et couchée*, pour s'occuper d'intérieur et garder deux enfants. Sérieuses références. — Prendre l'adresse au bureau du journal.

BAGUES

LE PLUS GRAND CHOIX

Voir mes séries à

10 fr., 15 fr., 20 fr., 25 fr.

LELEU, 40, rue Voltaire

Le vieil or est repris à 3 fr. le gr. en échange

OMEGA - LIP - LONGINES D'OCCASION

Achat de vieux dentiers même brisés (4100z)

JAMBONS "MONOPOLE"

(Marque déposée)

Noix de Jambons fumées, désossées; 4, 5 et 6 fr. *la pièce*, qualité incomparable, économique. Consommation facile.

Seul Concessionnaire pour la France

J. MARTINEAU, 9, rue de la Comédie 23.24.25

VANNERIE

A. DRIEU

2 rue Jules-Lecesne. — Havre

Articles de Voyages, Berceaux, Moïses, Layettes, Pèse-Bébés, Tables à ouvrage, Bonbonnières, Bibelots, Corbeilles à pain, papier, correspondance ; *Paniers* service, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseuses, linge, provisions, etc., *Mannes* pour entrepreneurs. LJS (8589)

Entrepôt de Bouteilles et Dames-Jeannes

Flaconnerie et Articles pour Pharmaciens Distillateurs et Droguistes

SEVESSAND Frères

25, rue du Général-Faidherbe

Bouteilles à huile pour Epiceries

BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES

3.7.11.19.23.27B (6526)

L'HERMITINE

guérit radicalement plaies, blessures et toutes affections de la peau, empêche toute suppuration. Nous engageons nos lecteurs à l'employer. — Toutes pharmacies ou écrire au Directeur des Usines, à Villefleur (Seine-Inf.). Prix : **3.50**. 26j.2.9.16.23f.2m. (3343)

VIEUX JOURNAUX

A VENDRE aux 100 kilos

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie du PETIT HAVRE

35, Rue Fontenelle, 35

IMPRESSIONS

Commerciales, Administratives et Industrielles

Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes

Catalogues - Connaissements

Factures - Memorandums - Registres

Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc.

Billets de Naissance et de Mariage

LETTRES DE DÉCÈS

Travail soigné et Exécution rapide

RAJUSTAGE DES POIDS ET MESURES

AVIS

M. MANGIN BALANCIER, 18, rue du Lycée, informe MM. les Commerçants détaillants que **ses employés passeront à leur domicile** comme chaque année prendre les poids pour les rajuster et les faire poinçonner.

Et remercie à l'avance les clients qui, comme par le passé, lui accorderont leur confiance. (4156z)

VIN BLANC D'ANJOU

des mieux réussi, moëlleux et pétillant, **naturel**, la pièce de 235 litres, **160 fr.**, *franco des 2 ports*, gare acheteur.

J. MARTINEAU, 9, rue de la Comédie

(Derrière le Grand Bazar) 23.24.25

Mme ANDRÉANI

Voyante Corse — Astrologie

Dit les noms et dates. — Lignes de la main. — Tarots.

72, Rue Victor-Hugo (3e étage)

De 9 h. à 11 h. 1/2 —:— De 1 h. à 6 h.

— Dimanche jusqu'à midi —

Traite par Correspondance (4142z)

HOMÉOPATHIE

Exécution des Ordonnances homéopathiques

JOUR ET NUIT

A la Pharmacie du Square Saint-Roch

42, Rue d'Etretat, 42

Dépôt des Produits Favrichon L(6537)

MARGARINE "La PRIMROSE"

Exquise pour la table

Excellente pour la Cuisine

Est vendue dans tous les Quartiers du Havre

DÉPOSITAIRE : **A. LECANU**

88, rue Jules-Le-Cesne — *Téléphone 10.30*

LJ (7910)

Pour Rouen et le Havre *demande à louer Bouffique ou à acheter suite de bail* ; exclusivement dans quartier central. Situation permettant la vente des boissons alcoolisées. Ecrire P. CRISPIN, 5, boulevard Beaumarchais, Paris. 23.24.25 (4181)

A LOUER *de suite*, **PAVILLON** avec **Jardin**, 14, rue des Orphelines, belle exposition *au Midi*, 8 pièces, cuisine, salle de bain, cave, grenier. S'adresser au Pavillon, *de 3 h. à 5 heures* 9.16.23 (3590)

Pour quelques jours seulement

ACHAT très cher de

VIEUX DENTIERS

de toutes sortes, même brisés

52, rue Desmaillières Havre, (1er étage) près l'Octroi de Rouen

SE HATER

—28 (4107z)

Mme SYLLIA dont la renommée s'étend de plus en plus, donne tous les Renseignements sur les événements de la vie par les Cartes et les Lignes de la Main. — Travail inédit défiant toute concurrence. — Reçoit de 9 heures à 7 heures, *2, Rue Molière, près du Théâtre.* (Entrée facile). — Traite par correspondance. — **Discrétion. — Prix Modérés.**

BIEN RETENIR LE NUMÉRO (4134z)

Fonds de Commerce à vendre

A CÉDER DE SUITE

Café-Bar, Hôtel, Salons

Salle de Danse de 300 mètres, très confortable. Matériel moderne et d'art, piano. Chambres, jardin d'hiver, etc. Affaires garanties et prouvées par fournisseurs de bière et autres à placer 25,000 fr. A céder pour moitié prix matériel. Cause de maladie et différend famille, avec 10,000 fr. comptant et facilités.

Ecrire bureau du journal : G. C. 4. 21.22.23.25

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs

Réparations en 3 heures et **Dentiers haut et bas livrés en 5 heures**

Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f., de 200 pr 100 f.

Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

BOURSE DU HAVRE

Cote des Actions au Havre rédigée par MM. les Agents de Change le 20 Février 1914

Intérêts et Dividendes	Actions	Versé par chaque Action	Dates des Jouissances	Actions	Anciens prix payés	Prix de la Semaine
Fr.				**BANQUES**		
208 33	1.000	tout	27 déc....1914	De France	4.425	4.390
85 —	1.000	tout	27 mars..1913	Comptoir du Commerce du Havre *Barrié, Chalot et Cie*	930	—
13 —	500	200 —	8 avril..1913	Crédit Havrais	575	—
	500	200 —		— — Nouvelles actions	565	—
40 —	600	tout	18 déc....1913	Caisse de liquidation des affaires en Remboursement	1.120/1.110	—
50 —	1.000	tout	4 oct.....1913	Banque Dreyfus Neveux et Cie.....Actions	1.000	—
				COMPAGNIES D'ASSURANCES		
15 —	1.000	250 —	21 avril..1913	Nlle Maritime du Havre.....Dir. *Gremont*	900	—
20 —	1.000	350 —	9 mars..1907	Cie d'Assur. Maritime....*Begouen-Demeaux*	900	—
15 —	1.000	250 —	5 mars..1913	La-Fortune.....*A. Fournier*	930	—
10 —	1.000	250 —	mars..1907	Le-Commerce.....*E. Seguin*	800	—
12 50	1.000	250 —	20 fév....1913	Havraise d'Ass. Maritime.....*G. Gauvin*	800	—
7 50	500	125 —	28 mars..1907	Société Anonyme L'Amphitrite..*P. Vaconet*	—	—
3 50	500	175 —	1 janv..1914	Cie Anonyme La Salamandre..*Ed. Paschoud*	475	—
				BATEAUX A VAPEUR ET A VOILES		
90 —	1.000	tout	1 oct....1913	Cie Normande de Paquebots à vapeur	1.780	—
24 —	600	tout	27 août..1913	Cie des Paquebots à vapeur du Finistère	600	—
35 —	500	tout	26 déc....1913	Chargeurs Réunis actions	608	615
3 33	—	—	26 déc....1913	dito (parts de Fondateurs)	106 50	117
7 50	250	tout	1 juill..1908	Cie des Voiliers Havrais.....Actions	100	—
40 acomple	500	tout	20 nov...1913	Cie Havraise Péninsulaire de Navigation à vapeur	640	655/650
50	1.000	tout	29 août..1903	Usines des Chargeurs réunis Ambaud.....Actions	—	—
25 —	500	tout	1 oct....1913	— — — Ambaud.....Obligat.	500	—
45 —	1.000	Lamb. 400	1 avril..1913	Cie Havr. de Navig. Ed. Corbiet & Cie...Act.	525	—
25 —	500	tout	1 sept...1913	— — — Ed. Corbiet & Cie Oblig.	—	—
20 —	500	tout	1 juill...1913	Société Navale de l'Ouest.....Actions	500	—
22 50	500	tout	1 janv..1914	— — — .....Oblig. 4 1/2 %	—	—
25	500	tout	1 janv...1914	— — — .....Oblig. 5 %	500	500
				DIVERSES		
32 50	500	tout	25 oct....1913	Corderies de la Seine.....Actions	725	—
20 acomple	800	tout	1 janv...1914	Cie des Eaux du Havre..... —	2.220	—
20 —	—	—	1 mars..1913	— — actions de jouissance	1.020	—
15 —	500	tout	1 juillet.1913	— — Obligations	460	—
7 50	150	tout	2 juin...1913	Société Anonyme du *Journal du Havre*	140	—
25 —	500	tout	1 mai...1912	Docks-Entrepôts du Havre	1.540	—
75 —	—	—	1 mai...1913	— — actions de jouissance	900	—
15 —	500	tout	1 janv...1914	— — (Obligations remb. à 500 fr.	403	—
20 —	500	tout	2 mars..1913	Cie Hav. Mag. publ. et de Mag. Généraux	590	590
25 —	500	tout	1 sept...1913	Actions Docks du Pont-Rouge	583	—
—	500	tout	15 janv..1914	Oblig. Docks du P.-Rouge (remb. à 500 fr.)	475	—
12,50 acomple	500	tout	1 janv...1914	Actions Cie Gle française de Tramways	513	513
20 —	500	tout	1 juillet.1913	Obligat. dito dito 4 %	445	446
25 acomple	500	tout	1 janv...1914	Actions Cie du Chemin de fer de la Côte	250	—
20 —	500	tout	1 janv...1914	Obligat. dito dito	315	—
50 —	500	tout	1 janv...1914	Société Anonyme des Chantiers et Ateliers de St-Nazaire nos 45001 à 46000.....Actions	1.244	1.245
20 —	500	tout	1 janv...1914	dito dito Obligat. 4 %	480	475
25 —	250	tout	1 juill...1913	Société Havr. d'Energie élect.....Actions	581	585
15 —	—	—	1 juill...1913	dito dito Act. de jouissance	372	371
15 —	300	tout	1 janv...1914	dito dito Obligat. 4 %	290	290 50
—	500	tout	—	Société Havraise Calédonienne.....Actions	—	—
32 —	500	tout	1 oct....1913	Folies-Bergère.....Actions	450	—
40 —	250	tout	10 juill...1914	Société Anonyme des Pêcheries de Morues de Fécamp	—	—
—	100	tout	—	*L'Atlantique*, Soc. Anon. fr. de Renflonage et de Remorquage de Haute mer. (Actions entières)	—	—
—	100	tout	—	dito dito coupures de 5 —	—	—
25 —	—	—	—	dito dito parts de fondateur	—	—
25 —	400	tout	1 nov...1913	Société du Grand Bazar et Nouvelles Galeries	420	—
25 —	500	tout	1 mai...1913	Soc. du Grand Bazar des Nouvelles Galeries du Havre. Obl. 5 %	470	475
45 acomple	500	tout	25 nov...1913	Au Crédit Commercial (J. Weil et Cie). Actions	505	585
30 —	500	—	—	Etablissements L. Noel et Péanne.....Actions	525	—

BULLETIN des HALLES

COMMUNES	DATES	BLÉS Sacs	BLÉS Prix	BLÉS Hausse	BLÉS Baisse	PAIN Taxe officielle	SEIGLE sacs	SEIGLE Prix	ORGE sacs	ORGE Prix	AVOINE sacs	AVOINE Prix	BEURRE	ŒUFS
Montivilliers	19 Fév.	140	25 85	0 55	» —	1 kr. 0 32	—	— —	—	— —	143	15 —	1 70	1 10
St-Romain	21 —	372	25 76	0 40	» —	6 » 2 05	—	— —	—	— —	408	14 50	3 40	9 —
Bolbec	16 —	109	51 50	0 80	» —	3 » 1 04	—	— —	—	— —	24	15 25	1 65	1 35
Lillebonne	18 —	223	25 79	0 32	» —	6 » 1 90	—	— —	—	— —	43	19 33	1 80	1 35
Gonneville	18 —	151	25 43	0 50	» —	6 » 1 90	—	— —	—	— —	69	13 75	1 65	1 05
Goderville	17 —	320	25 24	0 36	» —	6 » 1 90	—	— —	—	— —	48	14 30	1 55	1 05
Fécamp	21 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	15	20 30	1 55	1 05
Yvetot	18 —	814	25 05	» —	» —	1 » 0 33	—	— —	—	— —	60	18 20	1 65	1 20
Caudeb.-en-Caux	21 —	120	50 83	» —	» —	6 » 2 30	—	— —	—	— —	100	15 50	1 70	1 —
Fauville	20 —	164	50 56	0 56	» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	64	1 —	1 60	1 05
Valmont	18 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	—	— —	1 65	1 —
Cany	16 —	—	— —	» —	» —	1 » 0 32	—	— —	—	— —	19	19 —	3 —	1 20
Yerville	17 —	43	25 95		» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	14	13 50	3 40	1 20
Doudeville	21 —	169	25 37	» —	» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	43	18 25	1 50	1 15
Bacqueville	18 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 40	—	— —	—	— —	15	18 —	3 40	9 20
Pavilly	19 —	67	26 —	» —	» —	1 » 0 36	—	— —	—	— —	74	14 25	1 65	1 20
Dieppe	15 —	—	— —	» —	» —	1 » 0 34	—	— —	—	— —	—	— —	2 80	15 56
Duclair	17 —	127	25 50	» —	» —	1 » 0 36	5	16 —	13	22 —	115	16 —	3 45	1 30
Rouen	20 —	2	24 75	» —	» —	» » » —	4	— —	3	25 50	31	19 88	3 20	23 —
Neufchâtel	21 —	10	24 69	» —	» —	4 » 1 45	—	— —	15	24 64	59	20 —	3 30	8 50

NOTA. — Les prix du Blé s'entendent par 100 kilos à Montivilliers, Saint-Romain, Lillebonne, Gonneville Goderville, Yvetot, Yerville, Doudeville, Bacqueville, Pavilly, Duclair ; par 200 kilos : Bolbec, Criquetot Fécamp Fauville, Caudebec, Cany, Valmont, Saint-Valery.

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre